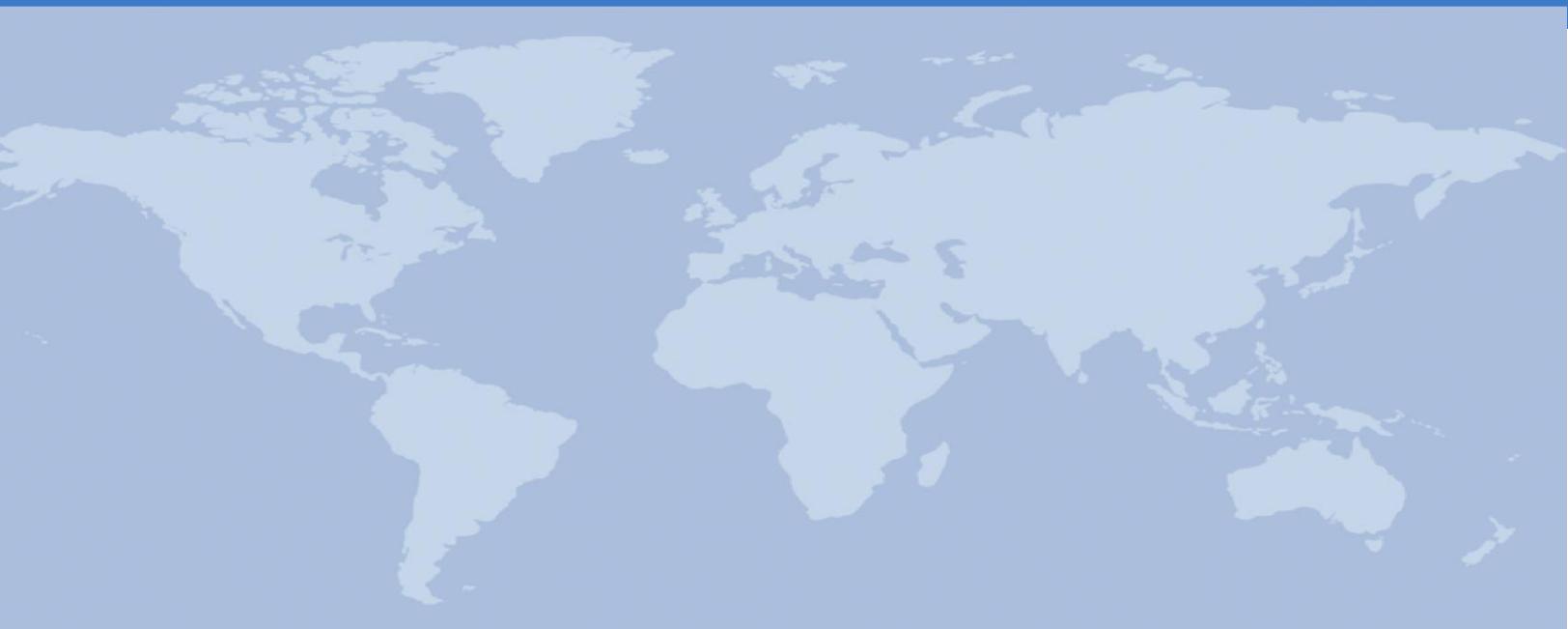


GUIDE DE L'ÉVALUATION DES BESOINS APRÈS UNE CATASTROPHE

Volume A

2013



GFDRR
Global Facility for Disaster Reduction and Recovery



Facilité mondiale pour la prévention des risques de catastrophes et le relèvement

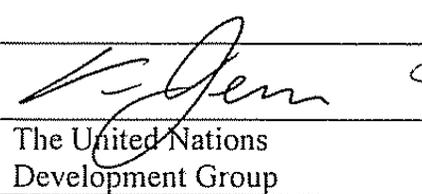
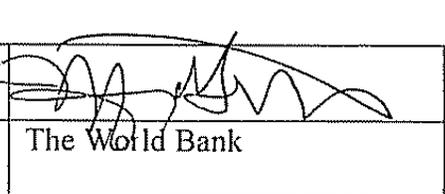
Déclaration conjointe relative aux évaluations et à la planification du relèvement dans des situations d'après-crise 25 septembre 2008

La Commission européenne, le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale nous employons à mobiliser nos institutions et nos ressources en vue d'harmoniser et de coordonner des cadres de réponse d'après-crise dans le but de renforcer la résilience des pays face aux crises, en répondant aux besoins de relèvement des populations vulnérables et en renforçant les capacités des institutions nationales à assurer une prévention, une réponse et un relèvement efficaces. Nous sommes convaincus qu'une plateforme commune de partenariat et d'action est essentielle si nous voulons apporter une réponse internationale efficace et durable au lendemain de crises liées à une catastrophe ou à un conflit. Nous sommes engagés dans des travaux importants de révision des processus utilisés par nos partenaires nationaux et internationaux en vue d'évaluer, de planifier et de mobiliser un appui au relèvement de pays et de populations touchés par des catastrophes naturelles ou des conflits violents.

Une plateforme d'action commune

Conscients qu'un dialogue et un engagement stratégiques rapides forment une base essentielle qui pourra être mise à profit lorsque les efforts de gestion et de relèvement d'une crise passeront de la planification à la mise en œuvre, nous décidons de :

- Communiquer stratégiquement, tant au niveau des sièges que sur le terrain, lorsque nous assurons le suivi de situations de fragilité et de conflit ainsi que de catastrophes naturelles imminentes ou qui se sont déjà produites, et que nous identifions des possibilités d'initiatives conjointes dans le cadre desquelles nos efforts conjugués peuvent offrir des avantages ;
- Participer aux processus de planification pertinents menés au niveau des pays et d'appuyer l'élaboration et l'utilisation de cadres de références/résultats communs et de processus de suivi et d'examen conjoints ;
- Appuyer l'élaboration et l'utilisation de méthodes communes pour procéder à des évaluations des besoins après un conflit, ainsi qu'une approche commune des évaluations des besoins et de la planification du relèvement après une catastrophe ;
- Investir dans la mise au point d'une panoplie d'outils et la formation du personnel en vue de renforcer nos capacités collectives et institutionnelles dans le cadre de ces processus ; et
- Suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la plateforme commune en instituant une réunion annuelle des hauts responsables.

		
The European Commission	The United Nations Development Group	The World Bank

REMERCIEMENTS

Le Guide de l'évaluation des besoins après une catastrophe (Guide PDNA) et l'outil d'évaluation lui-même sont le résultat d'une collaboration active et de la contribution technique de multiples partenaires. Au nom de tous ceux qui ont apporté leur concours, nous tenons à remercier sincèrement les membres du personnel de l'Union européenne, de la Banque mondiale et des organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement : la FAO, l'OIT, ONU-Femmes, ONU-Habitat, l'OMS, le PNUD, le PNUE, l'UNESCO et l'UNICEF.

Nous tenons tout particulièrement à exprimer notre reconnaissance à l'Union européenne pour les orientations et l'appui financier qu'elle a fournis¹. Grâce à ce soutien, ce guide sera désormais disponible en ligne et en version papier et pourra être diffusé auprès de nos partenaires aux niveaux national, régional et mondial².

Nous tenons avant tout à remercier toutes les personnes qui ont entrepris des évaluations des besoins après une catastrophe sur le terrain. Leurs connaissances et les expériences dont elles nous ont fait part nous ont permis d'avoir accès à une multitude d'informations pratiques et de méthodes approuvées qui ne manqueront pas d'améliorer les futures évaluations des besoins après une catastrophe qui seront entreprises.

¹ Ce document a été établi avec l'aide financière de l'Union européenne. Les points de vue qui y sont exprimés ne sauraient être considérés comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne.

² Le guide attend l'approbation finale des hauts responsables des partenaires tripartites.

PRÉFACE

La plupart des catastrophes de grande ampleur donnent lieu à de multiples évaluations qui sont effectuées par un grand nombre d'organisations et couvrent un large éventail de secteurs. Ces évaluations vont de l'évaluation rapide des besoins immédiats à l'évaluation plus précise des besoins de relèvement et de réduction des risques à long terme. Le nombre d'évaluations effectuées, conjugué aux diverses méthodes employées, risque d'entraîner un manque de clarté et de la confusion pour les parties prenantes chargées de la planification de la phase de relèvement.

C'est la raison pour laquelle un consensus de plus en plus large s'est dégagé quant à la nécessité de procéder à une évaluation exhaustive et harmonisée des besoins après une catastrophe. Une telle évaluation doit être multisectorielle et couvrir les besoins de relèvement concernant les infrastructures, les abris, les moyens de subsistance et les services communautaires et sociaux de façon exhaustive et équilibrée.

Étant donné que le champ couvert par les activités de relèvement s'étend progressivement, l'accent étant mis clairement sur « Reconstruire en mieux », la méthode d'évaluation des besoins doit également envisager la planification du relèvement de façon plus globale et intégrée. En outre, l'évaluation du relèvement doit être précise et réaliste de façon à pouvoir servir d'outil fiable pour mobiliser des ressources.

En réponse à ces préoccupations, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), la Banque mondiale (BM) et l'Union européenne (UE) ont collaboré à l'élaboration d'un outil commun d'évaluation des besoins après une catastrophe (en anglais, PDNA). Cet outil représente une approche cohérente et coordonnée pour une évaluation objective et exhaustive menée par les gouvernements portant sur les dommages, les pertes et les besoins de relèvement consécutifs à une catastrophe, et jette les bases d'un cadre de relèvement global.

Afin de faciliter l'utilisation du PDNA par les praticiens, ce guide élaboré par le GNUM, la BM, et l'UE rationalise et normalise la méthode d'évaluation afin de couvrir tous les secteurs et de préserver un équilibre entre les différents aspects du relèvement.

La finalité première de ce guide est de fournir un appui technique aux praticiens chargés de la planification et de la mise en œuvre de l'évaluation des besoins et de la mise au point du cadre de relèvement. Nous espérons qu'il permettra d'appliquer une approche cohérente de l'évaluation après une catastrophe et de procéder à une estimation exhaustive des besoins de relèvement, tout en facilitant une prise de décision et une réponse rapides.

S'inspirant des différentes techniques d'évaluation et de planification et les intégrant, notamment la méthode d'Évaluation des dommages et des pertes (DaLA) et la méthode d'Évaluation des besoins de relèvement humain (HRNA), le Guide de l'évaluation des besoins après une catastrophe (Guide PDNA) fournit des directives détaillées relatives à la planification et à la mise en œuvre d'un PDNA. Comme il s'agit d'un document de travail, nous espérons que les commentaires qui seront formulés par les praticiens qui utilisent l'outil PDNA seront systématiquement incorporés dans le guide, afin d'y inclure les enseignements tirés de l'expérience et d'améliorer constamment la méthode employée pour réaliser un PDNA.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 – INTRODUCTION AU GUIDE PDNA	7
1.1 – INTRODUCTION	8
1.2 – LA FINALITÉ DU GUIDE PDNA	9
1.3 – LES PUBLICS VISÉS	9
1.4 – LES LIMITES DU GUIDE	10
1.5 – L'ORGANISATION DU GUIDE	10
1.6 – LES OBJECTIFS D'UN PDNA	11
1.7 – LES PRODUITS À LIVRER D'UN PDNA	13
1.8 – LES PRINCIPES DIRECTEURS	13
1.9 – LA PARTICIPATION ET LA COORDINATION	14
CHAPITRE 2 – RÉALISATION D'UN PDNA	16
2.1 – INTRODUCTION : L'APPROCHE DU PDNA	18
2.2 – LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PDNA	19
2.2.1 – Les données de référence	21
2.2.2 – Les effets de la catastrophe	23
2.2.3 – L'impact de la catastrophe	28
2.2.4 – La stratégie de relèvement	30
CHAPITRE 3 – PROCESSUS ET PROCÉDURES D'UN PDNA	45
3.1 – INTRODUCTION	46
3.2 – LES ÉTAPES ET LES PROCESSUS	47
3.3 – LES CONSULTATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT POUR RÉALISER UN PDNA	50
3.4 – LE DÉCLENCHEMENT DU PDNA	53

3.5 – LA PRÉPARATION D'UN PDNA	55
3.6 – LA COLLECTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES	67
3.7 – LA MISE AU POINT DE LA STRATÉGIE POUR LE RELÈVEMENT	68
3.8 – LA MOBILISATION DES RESSOURCES	70
3.9 – LE CADRE DE RELÈVEMENT ET AUTRES MESURES DE SUIVI	70
BOÎTE À OUTILS	72
Exemple de termes de référence : Mission de planification d'un PDNA	74
Exemple de termes de référence pour réaliser un PDNA	77
Modèle : Estimation des coûts du PDNA pour le pays	80
Exemple de termes de référence : Équipe de pilotage de haut niveau	82
Exemple de termes de référence : Équipe de coordination du PDNA	83
Exemple de termes de référence : Fonctions d'appui technique	85
Exemple de termes de référence : Établissement du rapport	86
Exemple de termes de référence : Spécialiste en gestion de l'information	87
Modèle de liste de contacts pour un PDNA	89
Modèle d'espace de travail en ligne pour un PDNA	90
Modèle 1 : Rapport d'évaluation et stratégie de relèvement	91
Modèle 2 : Tableau pour présenter les besoins de relèvement	103
ANNEXES	111
Annexe 1. Déclaration conjointe relative aux évaluations et à la planification du relèvement dans des situations d'après-crise	113
Annexe 2. Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise et d'après-crise	117
Annexe 3. Annexe opérationnelle au partenariat GNUD-BM pour les situations d'après-crise	120

ACRONYMES

BM	Banque mondiale
CCR	Centre commun de recherche
CE	Commission européenne
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
DaLA	Évaluation des dommages et des pertes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FISCR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
GNUD/CEAH	Groupe de travail Groupe des Nations Unies pour le développement/Comité exécutif pour les affaires humanitaires
HRNA	Évaluation des besoins de relèvement humain
IDH	Indice de développement humain
IFI	Institutions financières internationales
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OCDE/CAD	Organisation pour la coopération et le développement économiques/ Comité d'aide au développement
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAM	Programme alimentaire mondial
PCAD	Plan cadre des Nations Unies pour le développement
PCNA	Évaluation des besoins après un conflit
PCNA-TRM	Évaluation des besoins après un conflit/Matrice des résultats pour la transition
PDNA	Évaluation des besoins après une catastrophe
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RRC	Réduction des risques de catastrophe
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général
TRM	Matrice des résultats pour la transition
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

CHAPITRE 1
INTRODUCTION AU GUIDE PDNA

1.1 – INTRODUCTION

Les lendemains de catastrophes constituent un environnement complexe et exigeant dans le cadre duquel la tâche la plus urgente consiste à évaluer rapidement les besoins humanitaires et à apporter une assistance vitale aux personnes touchées. Il faut également inclure dans ce processus une évaluation des dommages et des pertes occasionnés par la catastrophe et élaborer un plan de relèvement exhaustif permettant de retrouver la voie d'un développement durable tenant compte expressément de la réduction des risques de catastrophe. Pour faire face à de tels défis, un pays touché par une catastrophe a souvent besoin du soutien d'un large éventail d'acteurs nationaux et internationaux. Jusqu'à ce jour, ce processus était caractérisé par de multiples évaluations des besoins et exercices de planification menés en parallèle par différents groupes, organismes et donateurs. Le champ couvert par ces évaluations et leur rigueur étaient généralement variables, et celles-ci étaient entreprises à différentes étapes des phases de réponse et de relèvement.

Conscients de la nécessité de nouer des partenariats solides et de renforcer la coordination afin d'accroître la cohérence dans les situations d'après-catastrophe, l'Union européenne (UE), la Banque mondiale (BM) et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) sont convenus en 2008 de mobiliser les institutions et les ressources de leurs membres en vue d'harmoniser les méthodes d'évaluation des besoins après une catastrophe afin de mieux appuyer les États et les populations touchées en suivant une approche concertée. Le présent volume du *Guide de l'évaluation des besoins après une catastrophe* (Guide PDNA) représente le résultat le plus significatif de cette approche.

Le Guide PDNA a été conçu en tant que plateforme commune de partenariat et d'action concertée dans le cadre de l'évaluation des besoins et de la planification du relèvement après une catastrophe. Il vise à harmoniser le processus et les méthodes utilisés par l'ONU, l'UE et la BM pour évaluer, planifier et mobiliser l'appui au relèvement des pays et des populations touchés par des catastrophes.

Le Guide a été élaboré par des fonctionnaires des organismes des Nations Unies, de l'UE et de la BM dans le cadre de la mise en œuvre d'une série d'accords institutionnels relatifs à la coopération dans des situations d'après-crise. Le texte de ces accords est reproduit dans les annexes. Il s'agit de :

- La déclaration conjointe relative à l'évaluation des besoins et à la planification du relèvement dans des situations d'après-crise, signée le 25 septembre 2008 par le Commissaire européen, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au nom du GNUM, et le vice-président de l'Unité de la politique opérationnelle et des services aux pays de la Banque mondiale
- Le cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise et d'après-crise, signé le 24 octobre 2008 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le président de la Banque mondiale,
- L'annexe opérationnelle au partenariat du Groupe des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale pour les situations d'après-crise, signée le 24 octobre 2008 par le directeur général de la Banque mondiale et l'Administrateur du PNUD, au nom du GNUM.

Le Guide PDNA représente un effort conjoint de clarification des procédures à suivre pour réaliser un PDNA. Il constitue à ce titre un document de travail qui pourra être constamment amélioré et actualisé par la collaboration entre les organismes de l'UE, de la BM et de l'ONU, les gouvernements, les partenaires et les communautés touchées par des catastrophes, sur la base des expériences acquises dans le cadre de la mise en œuvre de PDNA. Les commentaires au sujet Guide PDNA peuvent être postés sur les sites Web suivants :

- <http://www.recoveryplatform.org/pdna>
- <https://www.gfdrr.org/>
- http://ec.europa.eu/echo/policies/needs_en.htm
- http://www.eas.europa.eu/index_en.htm
- <http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/crisis-prevention-and-recovery.html>

1.2 – LA FINALITÉ DU GUIDE PDNA

Le principal objectif du Guide PDNA est de renforcer l'appui apporté aux gouvernements en matière d'évaluation des besoins et de planification du relèvement après une catastrophe en suivant une approche plus coordonnée. L'objectif le plus immédiat du Guide est de fournir un cadre coordonné et des mécanismes prévisibles pour s'assurer qu'un appui efficace et efficient est fourni par l'UE, l'ONU et la BM aux gouvernements qui sollicitent une assistance internationale pour le relèvement et la reconstruction après une catastrophe. Le Guide fournit à cet effet des directives pratiques, axées sur l'action et faciles à utiliser dans les domaines essentiels suivants :

- *Présenter des normes minimales communes* en ce qui concerne la qualité, la fiabilité et la représentativité de la procédure d'élaboration des normes ;
- *Faciliter une prise de décision et des réponses rapides* par les partenaires ;
- Fournir une approche *prévisible et cohérente* de l'évaluation et du relèvement ;
- Contribuer à la production d'une *estimation objective et exhaustive* des besoins de relèvement ;
- Contribuer à une *réponse professionnelle efficace* de la communauté internationale ;
- Contribuer à *une approche efficiente* en renforçant la coordination et en réduisant les chevauchements ;
- Améliorer la *crédibilité* des stratégies d'évaluation et de relèvement ;
- Améliorer les *possibilités de financement* pour le relèvement et la reconstruction.

Ce Guide PDNA est conçu comme une *approche commune et une plateforme conjointe d'analyse et d'action pour entreprendre* le PDNA et entamer le processus de planification du relèvement. Ce Guide reprend les différentes techniques d'évaluation et de planification appliquées par des organismes de l'ONU, ainsi que les méthodes d'évaluation des dommages, des pertes et des besoins telles qu'élaborées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et appliquées par la BM.

Le Guide s'appuie sur des méthodes d'évaluation de l'impact des catastrophes existantes. Il facilite un processus d'évaluation global pour rendre compte de l'impact des catastrophes sur les populations, les communautés, la société civile et les gouvernements, ainsi que sur les infrastructures et les actifs physiques du pays. En utilisant les résultats de l'évaluation, le Guide permet de recenser les besoins de relèvement dans une perspective environnementale, économique, socio-culturelle et humaine, ce qui permettra, par la suite, d'élaborer une stratégie de relèvement répondant aux besoins de façon exhaustive et durable.

1.3 – LES PUBLICS VISÉS

Le Guide PDNA s'adresse principalement aux praticiens qui interviennent dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de PDNA et aux responsables chargés de piloter et de coordonner le processus de PDNA. Il s'adresse plus particulièrement :

- Aux hauts responsables du gouvernement chargés de déclarer une situation de catastrophe et de solliciter une coopération internationale pour procéder à une évaluation au niveau du pays et mener ensuite les activités de relèvement et de reconstruction .
- Aux hauts responsables des organismes multilatéraux au niveau des sièges et dans le pays qui seraient amenés à répondre à la demande d'assistance présentée par un gouvernement en vue de l'organisation et de la coordination de l'évaluation, des réponses et du relèvement après des catastrophes. Il s'agit notamment du coordonnateur de l'action humanitaire/coordonnateur résident, des équipes de pays de l'ONU, des représentants dans le pays d'organismes de l'ONU, de la BM et de l'UE, ainsi que des unités, des directions et des services au niveau des sièges directement chargés de la réponse après les catastrophes au-delà de la phase humanitaire.
- Aux fonctionnaires des différents ministères sectoriels chargés de la réponse en cas de catastrophe, du relèvement et de la réduction des risques.

- Au personnel technique des organismes multilatéraux, au niveau des sièges et dans le pays, chargés de l'évaluation des besoins de la réponse et de la planification du relèvement après une catastrophe.
- À la société civile et aux autres parties prenantes nationales qui interviennent dans le cadre des PDNA et de la planification du relèvement.

Le Guide peut aussi être utile aux autres responsables des pouvoirs publics, aux ONG, aux responsables locaux, aux volontaires et aux divers fonctionnaires et conseillers qui interviennent à l'échelon national et international dans les activités de gestion des situations d'urgence et du relèvement.

Le volume A du Guide vise à faciliter l'organisation et la planification du PDNA. Il présente le Guide et sa démarche d'évaluation. Il souligne également le processus et les étapes pour mener à bien un PDNA. Ce volume sera par conséquent probablement plus utile aux hauts fonctionnaires du gouvernement et aux représentants des institutions multilatérales chargés de l'organisation du PDNA.

Le volume B du Guide fournit des directives techniques pour réaliser des évaluations dans des secteurs spécifiques et sera par conséquent plus utile aux experts techniques qui participent à l'évaluation.

1.4 – LES LIMITES DU GUIDE

Le Guide PDNA n'entend pas remplacer les méthodes d'évaluation plus détaillées qui sont élaborées et utilisées par des organismes de l'ONU et la BM. Il reconnaît qu'une évaluation et une planification plus approfondies, au-delà du champ d'application d'un PDNA, peuvent être nécessaires pour permettre aux organismes, aux donateurs et aux institutions financières internationales (IFI) d'élaborer leurs propres programmes et stratégies de relèvement, particulièrement ceux qui sont spécifiques à un secteur.

En outre, le Guide ne prétend pas être exhaustif ni être un document prescriptif. Il fournit plutôt une orientation et une approche générales de l'évaluation et de l'engagement du processus de relèvement qui pourront être utiles à un large public.

Plus particulièrement, les processus et procédures recommandés au chapitre 3 du Guide ont pour objectif d'illustrer une possibilité de maintenir une coordination inter-institutions pendant le processus de PDNA avec les autres parties prenantes, à savoir les pays sinistrés, la Banque mondiale et l'UE, en se fondant sur les bonnes pratiques de réponse en cas de catastrophe. Ces procédures sont à appliquer en faisant preuve de souplesse en fonction du contexte propre à chaque pays et de la nature de la demande de réponse internationale présentée par un gouvernement.

1.5 – L'ORGANISATION DU GUIDE

À l'heure actuelle, le Guide PDNA comprend 2 volumes : le volume A et le volume B.

Le volume A comprend trois chapitres et une boîte à outils :

- Le chapitre 1 est une introduction au Guide qui souligne les objectifs, les produits à livrer et les principes relatifs à la participation et à la coordination de l'évaluation.
- Le chapitre 2 décrit le cadre d'une approche commune de l'évaluation et de la planification et fournit également des orientations sur l'élaboration d'une stratégie pour le relèvement axée sur les résultats de l'évaluation.
- Le chapitre 3 fournit des orientations sur le *processus* de PDNA. Il comporte des recommandations relatives aux mesures à prendre pour le déclenchement, la préparation et la mise en œuvre du PDNA. On y trouvera également une partie constituée d'un petit guide destiné aux gouvernements ainsi qu'une partie plus détaillée pour les partenaires tripartites.

La boîte à outils du volume A :

- Fournit des instruments pratiques pour appuyer le processus de PDNA. Elle comprend différents modèles de termes de références prêts à être utilisés par les équipes chargées de l'évaluation dans le cadre d'un PDNA, ainsi que des modèles pour faciliter le processus de PDNA, par exemple pour produire le rapport d'évaluation et la stratégie de relèvement. Ces modèles peuvent être adaptés à chaque contexte.

Le volume B contient des chapitres qui fournissent des orientations sur les évaluations des besoins dans des secteurs spécifiques :

- Secteurs sociaux : logement et établissements humains ; éducation, santé, culture et nutrition ;
- Secteurs productifs : agriculture, élevage, pêche et sylviculture, industrie, commerce et échanges, tourisme ;
- Secteurs des infrastructures : eau, assainissement et hygiène, infrastructures communautaires ; énergie et électricité ; transport et télécommunications ;
- Secteurs/thèmes transversaux : emploi et moyens de subsistance ; réduction des risques de catastrophe (RRC) ; gouvernance ; environnement ; genre, VIH/sida et âge.

Les chapitres portant sur ces différents secteurs suivent une structure commune qui reprend les principaux éléments du PDNA décrits dans le présent volume. Cependant, même si les secteurs doivent suivre cette structure commune, chaque secteur possède ses méthodes et outils d'évaluation spécifiques, tels qu'élaborés par la BM et des organismes spécialisés de l'ONU en fonction des besoins du secteur concerné. L'utilisation de ces méthodes dans le cadre d'un PDNA permet d'assurer que leurs résultats sont compatibles et harmonisés de façon à pouvoir être agrégés dans un document unique des dommages, des pertes et des besoins dans tous les secteurs concernés.

1.6 – LES OBJECTIFS D'UN PDNA

La réalisation d'un PDNA vise principalement à aider les gouvernements à évaluer l'ampleur exacte de l'impact d'une catastrophe sur le pays et, sur la base de ces constatations, à produire une stratégie de relèvement concrète et durable pour mobiliser des ressources financières et techniques, et à solliciter au besoin une coopération et une assistance externes supplémentaires pour mettre en œuvre cette stratégie, selon les capacités économiques, techniques et institutionnelles du pays sinistré. Les objectifs plus spécifiques d'un PDNA sont les suivants :

- Appuyer les évaluations menées par le pays et lancer des processus de planification du relèvement par l'intermédiaire d'une plateforme interinstitutionnelle coordonnée intégrant les efforts concertés du système des Nations Unies, de l'UE, de la BM et d'autres parties prenantes tels que les donateurs internationaux, des institutions financières et des ONG ;
- Évaluer les effets de la catastrophe sur :
 - Les infrastructures et les actifs physiques ;
 - La fourniture de services et l'accès aux biens et aux services dans tous les secteurs, en particulier l'accès aux services de base et la qualité des services fournis ;
 - La gouvernance et les processus sociaux ;
 - L'évaluation des besoins pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents des risques et des vulnérabilités de façon à réduire les risques et à « Reconstruire en mieux » ;
- Évaluer les dommages et les pertes occasionnés par la catastrophe sur les infrastructures physiques, les secteurs productifs et l'économie, notamment une évaluation des conséquences macro-économiques ;
- Recenser tous les besoins en matière de reconstruction et de relèvement ;

- Élaborer la stratégie de relèvement en soulignant les besoins prioritaires, la réponse concernant le relèvement, les produits à livrer et le coût du relèvement et de la reconstruction, qui servira de base pour élaborer un cadre de relèvement exhaustif ;
- Fournir une base permettant de mobiliser des ressources pour le relèvement et la reconstruction auprès de sources locales, nationales et internationales.

Le Guide PDNA inclut les éléments principaux de la méthode d'Évaluation des pertes et des dommages (DaLA) et de l'approche et du processus d'Évaluation des besoins de relèvement humain (HRNA) pour procéder à une évaluation globale des dommages, des pertes et des besoins, qui servira ensuite à l'élaboration d'une stratégie de relèvement. Étant donné que l'évaluation et la stratégie de relèvement élaborées dans le cadre du PDNA sont réalisées dans une période relativement courte, une planification du relèvement plus complète s'impose, en particulier dans le cas de catastrophes à grande échelle. Cela se fait en élaborant des cadres de relèvement pour le pays.

Le schéma ci-dessous illustre les secteurs généralement évalués dans le cadre du PDNA.



1.7 – LES PRODUITS À LIVRER D'UN PDNA

Les quatre produits à livrer d'un PDNA sont :

- Un rapport d'évaluation consolidé, sur la base des rapports sectoriels, présentant les effets et l'impact globaux de la catastrophe dans chaque secteur, les besoins de relèvement pour chaque secteur, ainsi que l'impact évident sur des thèmes transversaux, notamment la prise en compte du genre, les considérations environnementales, la réduction des risques et la gouvernance.
- Une stratégie pour le relèvement qui définit le projet de relèvement pour le pays ; formule une stratégie pour les actions de relèvement pour chaque secteur et région touchés ; est assortie d'objectifs et d'actions clairement établis ; est axée sur les résultats escomptés et définit le calendrier et le coût du processus de relèvement.
- Fournir une base pour la mobilisation des ressources en vue d'appuyer le relèvement du pays, notamment une conférence des donateurs s'il y a lieu.
- Exposer les grandes lignes d'un mécanisme de mise en œuvre du relèvement dirigé par le pays.

1.8 – PRINCIPES DIRECTEURS

Il est préconisé que tous les PDNA suivent les principes fondamentaux suivants :

- Respecter les principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité et de neutralité.
- Reconnaître l'appropriation nationale du PDNA et s'assurer que ce processus est mis en place à la demande du pays et contrôlé par le pays, avec une mobilisation et une prise en main des autorités nationales aussi étendues que possible en ce qui concerne l'évaluation, la planification du relèvement et la mise en œuvre, de l'échelon politique le plus élevé au niveau local, et sur le plan de l'expertise technique.
- Encourager l'appropriation locale et l'engagement aussi étendu que possible des autorités locales et des organisations communautaires en ce qui concerne la planification et l'exécution du relèvement, ainsi que le renforcement de capacités spécifiques, s'il y a lieu.
- Assurer la coordination à toutes les phases du processus et à tous les niveaux, en assurant une collaboration et un partenariat entre l'ONU, la BM et l'UE, ainsi qu'avec les autorités nationales, les donateurs, les ONG, la société civile et les autres parties prenantes du PDNA.
- Appliquer le concept « une équipe, un processus, un résultat ».
- Respecter le principe *Primum non nocere* – « D'abord ne pas nuire » – afin de s'assurer que le processus n'a pas d'effets négatifs sur les secours vitaux fournis aux populations ni sur le pays.
- Adopter une approche soucieuse des risques de conflit et s'assurer que l'évaluation n'exacerbe aucune tension existante, et que la stratégie de relèvement prend en considération les risques de conflit liés à une catastrophe.
- Appuyer et renforcer les capacités nationales et locales pour diriger et gérer le relèvement et la reconstruction.
- Assurer la transparence et la responsabilité dans le cadre d'un PDNA ainsi que dans le relèvement et la reconstruction après une catastrophe.
- Intégrer des mesures de RRC dans le processus de relèvement afin de renforcer la résilience des pays et des populations face à de futures catastrophes.

- Élaborer un plan de relèvement visant à combler les lacunes créées par la catastrophe, en aidant effectivement les populations à reconstruire en mieux et à réduire les risques futurs sans pour autant transformer les besoins et les priorités de relèvement en plan de développement à part entière qui irait au-delà de la catastrophe.
- Assurer la participation de la population touchée à l'évaluation des besoins et des priorités et au processus de relèvement tout en fournissant un appui à leurs efforts de relèvement spontanés.
- En tenant compte du genre, se concentrer en priorité sur les groupes les plus vulnérables, notamment les foyers dirigés par une femme, les enfants, les orphelins, les paysans sans terres, les personnes ayant des besoins particuliers, les jeunes et les personnes âgées.
- Promouvoir l'égalité afin de prévenir toute forme de discrimination fondée sur la race, la couleur, la nationalité, l'idéologie, le sexe, l'origine ethnique, l'âge, la langue, la religion, le handicap, le patrimoine et la naissance, entre d'autres.
- Intégrer les questions transversales telles que le genre, l'environnement, la gouvernance, les droits de l'homme, le VIH/sida, entre autres.
- Faire en sorte que le relèvement repose sur les principes de développement durable.
- S'inspirer au besoin des stratégies de développement national.
- Assurer le suivi, évaluer et apprendre de la pratique.
- Terminer l'évaluation en temps utile afin de pouvoir profiter d'une marge de manœuvre limitée pour démarrer le processus de relèvement, la mobilisation des ressources et mettre sur pied des initiatives visant à renforcer la capacité de résilience.

1.9 - PARTICIPATION ET COORDINATION

Le PDNA est un processus inclusif mené et contrôlé par le gouvernement qui s'appuie sur les capacités et l'expertise d'acteurs nationaux et internationaux. La participation et la coordination sont donc essentielles au processus d'évaluation et à l'élaboration d'une stratégie de relèvement.

Si l'on veut s'assurer que le processus est mené et contrôlé par le gouvernement, il est recommandé que les représentants du gouvernement au niveau des ministères d'exécution prennent part activement à tous niveaux, à la fois dans les équipes techniques et dans les équipes de pilotage. Les hauts responsables devraient ainsi assurer la maîtrise et la coordination de l'exécution dans les différents secteurs.

Il est recommandé que l'équipe de haut niveau, à laquelle participeraient l'UE, la BM et l'ONU, soit dirigée par le gouvernement national. L'équipe de haut niveau serait assistée par une équipe de coordination et des équipes sectorielles. En outre, le processus de PDNA devrait inclure la participation des populations touchées, des autorités locales, de la société civile et du secteur privé en ce qui concerne l'évaluation des besoins et des priorités de relèvement et l'élaboration de la stratégie de relèvement.

En outre, le PDNA peut avoir recours à l'ensemble des acteurs internationaux concernés, notamment la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) et à d'autres ONG, et aux donateurs, s'il y a lieu. Il est important que toutes les parties prenantes nationales et internationales participent à toutes les phases du processus d'évaluation, notamment l'élaboration de la stratégie de relèvement. Il est souhaitable que les donateurs participent au PDNA, ce qui apporterait une expérience internationale à l'évaluation.

Échantillon, à titre d'exemple, des acteurs nationaux et internationaux prenant part au PDNA

Acteurs nationaux	Acteurs internationaux
--------------------------	-------------------------------

- * Les services de la présidence ou leur équivalent
- * Le Ministère des finances
- * Le Ministère du plan ou équivalent
- * Les ministères d'exécution
- * La protection civile
- * Les gouverneurs, les sénateurs et les maires
- * La Croix-Rouge nationale
- * Des ONG nationales
- * Des organisations de la société civile
- * Des organisations communautaires
- * La population touchée
- * Le secteur privé

- * L'UE
- * La BM et d'autres IFI
- * Des organismes de l'ONU
- * D'autres donateurs bilatéraux
- * Des ONG internationales
- * Des organisations internationales régionales



CHAPITRE 2

RÉALISATION D'UN PDNA

2.1 - INTRODUCTION : L'APPROCHE DU PDNA

Le PDNA est une approche qui analyse les effets et l'impact d'une catastrophe dans le but de recenser les besoins de relèvement, définis dans une perspective humaine, socio-culturelle, économique et environnementale. Cette approche est commune à la BM, à l'UE, au système des Nations Unies et aux organismes de l'ONU. Il s'agit d'un processus intégré qui incorpore un ensemble de méthodes analytiques, d'outils et de techniques qui ont été élaborés pour l'évaluation des besoins et la planification du relèvement après une catastrophe, ce qui permet d'assurer la comparabilité et l'homogénéité entre tous les secteurs de la définition de ses notions de base des dommages, des pertes et des besoins de relèvement et de reconstruction après une catastrophe. Cette approche sert également de plateforme commune pour l'analyse et l'action, avec des éléments communs qui intègrent dans une même approche les méthodes employées dans les différents secteurs, ce qui permet d'avoir une image globale de la situation après une catastrophe et des différents besoins et priorités des différents secteurs, groupes sociaux et sous-groupes. Ce chapitre fournit des directives relatives aux principaux éléments communs qui sont évalués au cours d'un PDNA.

Le PDNA comporte :

- Un ensemble de données de référence préalables à la catastrophe à comparer avec la situation après la catastrophe dans le but d'évaluer l'intensité et l'ampleur de la catastrophe ;
- L'évaluation des effets de la catastrophe et de son impact dans chaque secteur afin de déterminer l'ensemble des besoins de relèvement ;
- Le classement de ces besoins de relèvement par ordre de priorité en élaborant une stratégie pour le relèvement ;
- Une stratégie pour le relèvement qui définit clairement les objectifs, les mesures requises pour répondre aux besoins de relèvement prioritaires, les produits à livrer et la finalité générale, et enfin, les modalités de la mise en œuvre.

Le PDNA suit une approche axée sur le relèvement humain, c.-à-d. une approche centrée sur les personnes. La *dimension humaine du relèvement* s'inspire de la notion de développement humain, qui se rapporte à un ensemble de mesures visant à restaurer les capacités des personnes à réaliser leur plein potentiel pour mener des vies créatives et productives en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts. Tous les êtres humains ont besoin d'avoir un accès équitable à des moyens de subsistance, à des services de santé, à un logement et à la terre, à la sécurité, à la liberté, à la vie communautaire et à d'autres services ayant trait aux conditions de vie qui sont essentiels pour le relèvement et le développement humain. Les capacités humaines étant tout aussi importantes que celles des autorités publiques, elles nécessitent d'être renforcées pour aider les populations à se relever et à surmonter ces nouvelles difficultés.

Le relèvement humain, c'est créer un environnement favorable pour permettre aux femmes et aux filles, aux hommes et aux garçons, aux communautés et à tous les sous-groupes de population, ainsi qu'aux institutions de l'État, à se relever de l'impact de catastrophes. Il est axé sur la population et les communautés touchées, évalue l'impact d'une catastrophe sur le développement humain et détermine les activités de relèvement à court, à moyen et à long terme qui sont nécessaires pour retrouver et si possible améliorer la situation qui prévalait avant la catastrophe sur le plan du développement humain.

Une *approche centrée sur les personnes* de l'évaluation et du relèvement après une catastrophe est axée sur les éléments suivants :

- L'impact de catastrophes sur le développement humain.
- Les besoins et priorités différents des femmes, des filles, des hommes et des garçons de tous âges et provenant de tous les sous-groupes des populations touchées, par la mobilisation des parties prenantes.
- La participation de toutes les parties prenantes touchées à leur propre processus de relèvement.
- La reconnaissance de tous les efforts de relèvement spontanés déployés par la population touchée et l'appui à ces efforts.
- La prise en considération des aspects socio-culturels du relèvement d'une catastrophe, outre les impératifs économiques.
- Les mesures visant à édifier des sociétés et des communautés résilientes.

2.2 – LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PDNA

Le PDNA consiste en quatre éléments principaux :

- 1.2. Le contexte et les données de référence avant la catastrophe ;
- 1.3. L'évaluation des effets de la catastrophe ;
- 1.4. L'évaluation de l'impact de la catastrophe ;
- 1.5. La stratégie pour le relèvement, qui détermine les besoins de relèvement par secteur.

Tous ces éléments sont compilés et consolidés dans le rapport d'évaluation, et chacun d'entre eux est détaillé dans les sections suivantes.

1. LE CONTEXTE DE BASE ET LES DONNÉES DE RÉFÉRENCE : la première étape consiste à examiner les conditions générales préalables à la catastrophe -- sociales, économiques, culturelles, financières et politiques – qui serviront d'indicateurs de base à comparer avec les conditions après la catastrophe dans le pays touché.

2. L'ÉVALUATION DES EFFETS DES CATASTROPHES : les *effets* des catastrophes sont déterminés par l'évaluation de quatre éléments principaux.

- 1) **Les dommages causés aux infrastructures et aux actifs physiques** : la quantification des infrastructures et des actifs physiques du secteur public et du secteur privé détruits par la catastrophe.
- 2) **La perturbation de l'accès aux biens et aux services** : l'évaluation des effets des catastrophes sur la fourniture de services, notamment l'offre et la qualité des services, et sur l'accès de la population aux biens et aux services qui sont nécessaires pour soutenir les vies et les moyens de subsistance.
- 3) **La gouvernance et la prise de décision** : l'évaluation des effets des catastrophes sur les processus sociaux et la prise de décision, notamment la capacité des personnes à exercer leur citoyenneté, et sur les objectifs prioritaires en matière de développement.
- 4) **L'augmentation des risques et des vulnérabilités** : l'évaluation des risques qui se sont intensifiés en raison de la catastrophe, et de quelle manière, ainsi que des autres menaces ou conditions de détérioration qui **accroissent la vulnérabilité des personnes**.

Ces effets sont exprimés à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs par divisions géographiques et caractéristiques sociologiques de la population telles que le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le handicap, etc.

2.1 ESTIMER LA VALEUR DES EFFETS DE LA CATASTROPHE : Suite à la description des effets, la valeur économique/monétaire des effets est estimée en fonction des dommages occasionnés aux infrastructures et aux biens ainsi que des pertes économiques dues aux variations des flux financiers liés aux variations de la productivité du secteur productif, des coûts opérationnels liés à la fourniture de biens et de services, des processus de gouvernance et de gestion des risques. La valeur économique des effets de la catastrophe est calculée pour les quatre effets principaux suivants :

- La valeur de la destruction partielle ou totale des infrastructures et des biens ;
- La valeur des changements intervenus dans la fourniture de services, la production de biens et l'accès aux biens et aux services ;
- La valeur des changements intervenus dans les processus de gouvernance ;
- La valeur des changements liés aux risques.

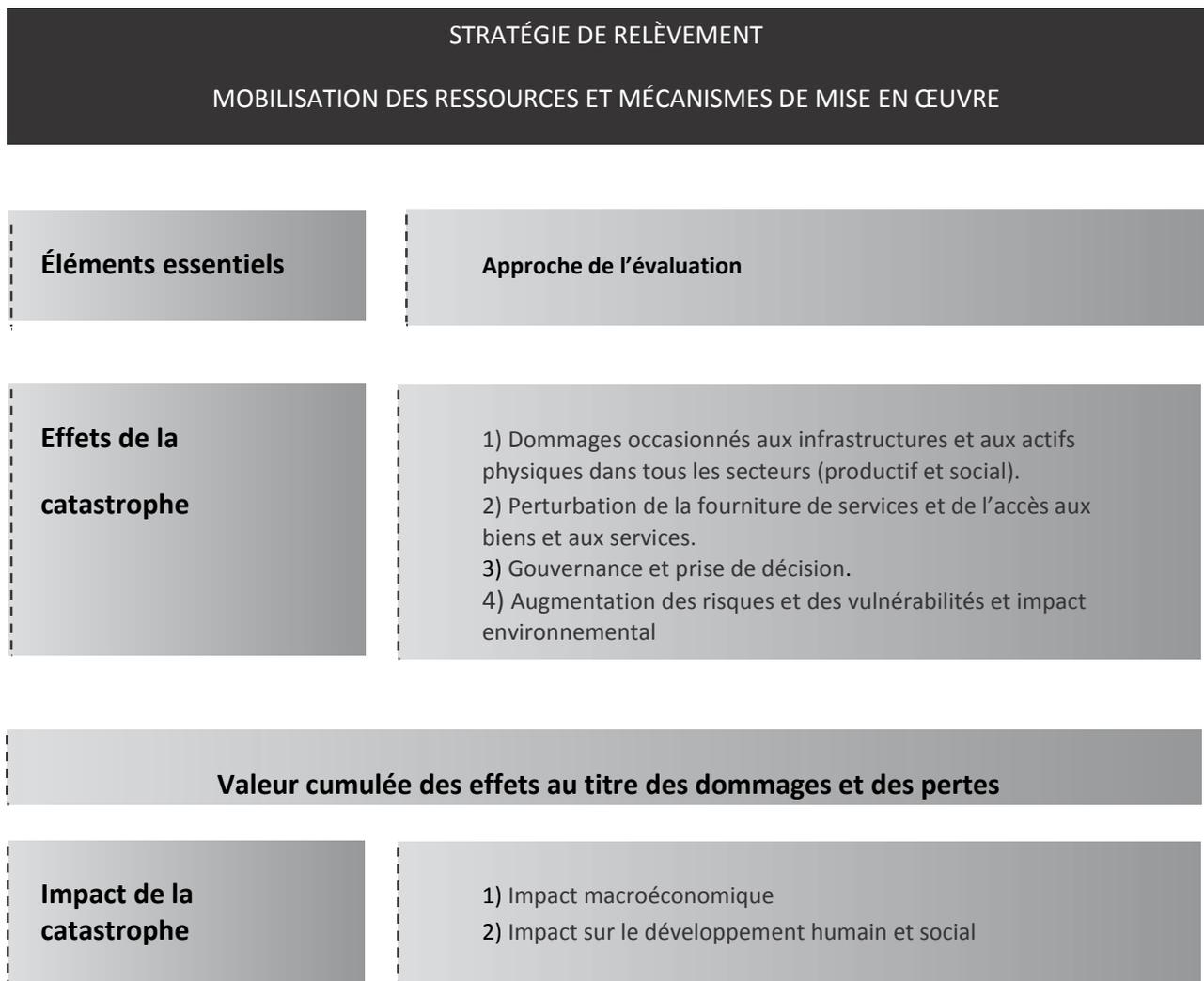
3. L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA CATASTROPHE : l'impact de catastrophes est déterminé par l'évaluation de deux éléments principaux :

- **L'impact économique au niveau macro-économique et micro-économique** : l'estimation des effets probables de la catastrophe sur les performances économiques et les déséquilibres macro-économiques temporaires qui peuvent en résulter, ainsi que leurs diverses conséquences sur le revenu des individus/des ménages et sur l'emploi dans tous les secteurs.
- **L'impact sur le développement humain** : l'impact de la catastrophe sur les conditions de vie à moyen terme et à long terme.

L'analyse de l'impact se fonde sur l'évaluation des effets de la catastrophe, les plans de développement sectoriel, les enseignements tirés d'expériences antérieures et les nouvelles préoccupations qui découlent des événements. L'analyse de l'impact de la catastrophe fournit une projection à moyen et à long terme des conséquences de la catastrophe sur les différents secteurs de l'économie et sur les plans de développement national. L'analyse de l'impact constitue la base de la stratégie de relèvement.

4. LA STRATÉGIE DE RELÈVEMENT : l'évaluation des *effets* et des *impacts* de la catastrophe définit collectivement les besoins de relèvement. Les besoins ainsi recensés serviront à déterminer la réponse en matière de relèvement et de reconstruction à court terme, à moyen terme et à long terme par le biais de la stratégie de relèvement.

Le schéma ci-dessous montre comment les éléments essentiels de l'évaluation contribuent à l'élaboration de la stratégie de relèvement.



2.2.1 – Les données de référence

Les données de référence concernant la situation avant la catastrophe sont notamment les données géographiques, démographiques, socio-économiques et nationales pertinentes concernant les zones sinistrées, notamment les indicateurs de développement tels que les taux d'alphabétisation, la malnutrition et l'insécurité alimentaire, les niveaux de pauvreté, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, les établissements scolaires et la scolarisation, ainsi que l'incidence des maladies transmissibles, entre autres. Dans la mesure du possible, les données doivent être ventilées par sexe, âge et caractéristiques ethniques ou culturelles/religieuses si cela est utile à la détermination des vulnérabilités et des possibilités particulières pour les femmes et les filles, les hommes et les garçons et les différents groupes ethniques et culturels/religieux, et sur lesquelles il faudra intervenir après la catastrophe.

Les données de référence sont d'une importance cruciale pour déterminer l'impact global de la catastrophe dans tous les secteurs, notamment l'impact sur le développement humain³. Les données de référence contribuent également à l'analyse de la vulnérabilité et à la compréhension des causes sous-jacentes de la catastrophe, ce qui contribue à son tour à la planification d'un relèvement efficace et résilient. Les équipes sectorielles recueillent des données sur les conditions antérieures à la catastrophe qui sont pertinentes pour leur secteur.

Lorsque les données de référence ne sont pas disponibles dans les recensements, dans les études locales ou sectorielles, ou dans les rapports ventilés ou sectoriels, il faudra générer des données de référence à partir des entretiens effectués avec les principales sources d'information. Il sera aussi possible d'obtenir des données de référence en procédant à la comparaison visuelle des zones non sinistrées avec les zones sinistrées, à condition qu'il existe des données géo-référencées correspondant à ces images. Dans certaines situations, quand les images transmises par satellite des situations préalable à la catastrophe sont disponibles, ces images peuvent être interprétées pour établir des données de référence dans chaque secteur.

Les informations recueillies incluent généralement les données suivantes :

- Des informations culturelles, ethniques, géographiques, socio-économiques et démographiques liées à la situation avant la catastrophe ;
- Des données sur la situation préalable à la catastrophe dans chaque secteur ;
- La nature et l'étendue des aléas, des vulnérabilités et des risques naturels préalables à la situation de catastrophe ;
- Les plans de développement national - et régional (ou local), les objectifs socio-économiques à court terme et les stratégies pour la réduction de la pauvreté.

Le tableau ci-dessous fournit un exemple illustratif du type de données de référence collectées pour réaliser un PDNA.

³ Voir la section ci-dessous pour de plus amples informations sur les données de référence permettant d'évaluer l'impact sur le développement humain.

Exemple illustratif de données collectées avant et après une catastrophe

Type de données	Source des données (sans ordre particulier)
Population totale	Recensement de la population le plus récent
Densité de la population en km ²	Enquête auprès des ménages la plus récente
Personnes âgées de 0 à 14 ans	
Personnes âgées de 15 à 59 ans	
Personnes âgées de 60 ans et plus	
Rural / urbain	
Homme/femme chef de famille	
Taux d'alphabétisation (15-24 ans) (femmes/hommes)	
Espérance de vie (femmes/hommes)	
Indices de la pauvreté humaine	Rapports sur le développement humain ou autres estimations nationales ou internationales
Indicateurs de développement humain	Rapports sur le développement humain
Pauvreté urbaine	Rapports économiques, sociaux et financiers
Pauvreté rurale	Rapports économiques, sociaux et financiers
Revenu par habitant	Études économiques et sociales annuelles
Taux de mortalité infantile	Rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement ou indicateurs sectoriels établis par les ministères compétents
Taux de mortalité maternelle	Rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement ou indicateurs sectoriels établis par les ministères compétents
	Carte générale du pays et des zones sinistrées
	Images satellites avec données géo-référencées
	Rapport annuel des services publics
	Prévisions de la production
	Rapports économiques et financiers

Des renseignements sur les données de référence sectorielles sont fournis dans les notes d'orientation sectorielles.

2.2.2 – Les effets de la catastrophe

Effets sur les infrastructures et les actifs physiques

Le PDNA évalue les effets de la destruction partielle ou totale des infrastructures et des actifs physiques dans les zones sinistrées, en mesurant des unités physiques pour tous les secteurs. Les effets qui seront mesurés seront notamment,

- Pour les infrastructures sociales, le nombre de foyers, d'établissements scolaires et de structures de santé, de bâtiments publics, d'infrastructures communautaires et de centres religieux et culturels ;
- Pour les infrastructures essentielles, les transports et les voies de communication (routes, ponts, aéroports et voies ferrées, entre autres), les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les systèmes d'irrigation, la production d'énergie et les filières de distribution et d'approvisionnement ;
- Pour les secteurs productifs, les infrastructures agricoles, les installations commerciales et industrielles, et les entreprises, notamment le tourisme et les industries des services ;
- En outre, il quantifie les actifs physiques endommagés ou détruits dans ces bâtiments et ces infrastructures, comme le mobilier et le matériel et les machines et les outils agricoles, entre autres ;
- Ces dommages sont d'abord évalués en termes physiques (nombre, étendue en termes de superficie, s'il y a lieu) puis selon leur valeur monétaire, exprimée en termes de coûts de remplacement selon le prix du marché juste avant et après la catastrophe. Cela pourra servir de coût de référence, sachant que le calcul des coûts de la reconstruction devra tenir compte des variations de prix après la catastrophe et des améliorations relatives à la réduction des risques et à l'application des principes du « Reconstruire en mieux » dans la préparation de la stratégie pour le relèvement.

Effets sur la production de biens et la fourniture de services et sur l'accès aux biens et aux services

Le PDNA évalue la baisse de la production dans les secteurs productifs (agriculture, élevage, pêche, industrie, commerce et services, notamment le tourisme) liée aux dommages causés aux infrastructures et aux actifs physiques. Le PDNA évalue également l'effet sur la *fourniture de services* dans tous les secteurs sociaux et groupes de population concernés, en particulier l'accès aux services de base et leur qualité. Il s'agit notamment des services tels que l'éducation, la sécurité sociale, le logement, les soins médicaux, la culture, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et les services de l'administration publique, qu'ils soient fournis par le secteur public ou le secteur privé. Les nouveaux besoins en services ou en biens consécutifs à la catastrophe doivent également être pris en compte.

Différentes méthodes et techniques peuvent être utilisées par les équipes sectorielles pour évaluer les conditions d'après-catastrophe de façon plus approfondie et détaillée. Par exemple, il serait possible d'évaluer à partir des enquêtes auprès des ménages les changements liés à la catastrophe concernant les dépenses et la consommation de denrées alimentaires, ainsi que les niveaux d'insécurité alimentaire. Il serait possible également de recueillir et d'analyser les données ventilées par sexe et par âge en vue d'effectuer une analyse tenant compte des différences entre les sexes. Une liste de considérations importantes à garder à l'esprit lors de l'évaluation des changements dus à la catastrophe, notamment en ce qui concerne l'accès aux services de base et leur qualité, est présentée ci-après :

- Évaluation sectorielle du matériel, des fournitures, des systèmes d'information et de la technologie qui ont été détruits ;
- L'accès ou le manque d'accès à des produits alimentaires ou à des produits de base sur les marchés. Il conviendra dans ce cas de ne pas inclure des effets déjà comptabilisés au titre des dommages et des pertes dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce ;
- Une attention particulière devra être accordée aux groupes de population qui sont particulièrement touchés par le manque d'accès aux services ;
- Évaluation des infrastructures temporaires nécessaires, telles que des abris, des centres d'enseignement, l'approvisionnement en eau et en énergie, des structures de santé, des centres culturels et religieux et d'autres services rendus nécessaires par la catastrophe,

comme l'approvisionnement en énergie d'urgence, des abris temporaires, la lutte contre les maladies, la génération de revenus ou l'assainissement ;

- Réfléchir à la manière dont les programmes de fourniture de services tels que les programmes d'éducation ou de santé, entre autres, ont besoin d'être adaptés ;
- Les ressources humaines disponibles pour assurer une fourniture de services suffisante, notamment une compensation salariale pour les prestataires de services comme les enseignants et les infirmiers, et une expertise technique supplémentaires.

Le PDNA prévoit également l'évaluation de l'accès des personnes aux biens et aux services de base, en particulier les interruptions ou perturbations subies par les individus, les familles et les communautés pour accéder à ces services afin de satisfaire leurs besoins essentiels après une catastrophe. Par exemple, il peut y avoir des installations sanitaires et d'approvisionnement en eau, mais les dégâts causés aux routes ne permettent pas d'y avoir accès ; de même, il peut y avoir des structures de santé, mais certains groupes de population n'y ont pas accès en raison de leur coût. Dans ce cas, l'analyse doit se concentrer sur les coûts additionnels auxquels doit faire face la population (individus, familles et communautés) en tenant compte des différences entre les sexes) pour accéder à ces services ou à ces biens – les coûts en termes de prix plus élevés en raison de la spéculation ou de problèmes d'approvisionnement rencontrés par les fournisseurs, et de temps passé à se les procurer sur les marchés.

L'intégration d'une analyse tenant compte des différences entre les sexes dans l'évaluation facilite la compréhension des différents obstacles auxquels les femmes et les filles doivent faire face en matière d'accès. Il se peut, par exemple, que pour des raisons culturelles ou sociales, les femmes et filles ne soient pas autorisées à se rendre dans les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé qui existent, ou qu'en raison de l'insécurité qui prévaut dans la zone où la population a été évacuée, les femmes et les filles ne se sentent pas en sécurité pour utiliser ces services.

Le but de l'évaluation est de s'assurer que les mesures requises sont prises pour restaurer la fourniture de services et l'accès des personnes aux biens et aux services de base. Les besoins recensés sont les coûts additionnels induits par la catastrophe que doivent supporter les populations touchées pour avoir accès aux services. Il faudra veiller à ne pas comptabiliser les coûts additionnels pour les prestataires de services qui peuvent déjà avoir été inclus (par exemple, dans les secteurs productifs) pour faciliter l'égalité d'accès aux femmes et aux filles, aux hommes et aux garçons, en particulier lorsque des mesures spéciales doivent être mises en place afin d'assurer l'égalité d'accès pour tous.

Des exemples de considérations essentielles pour l'évaluation de l'accès aux biens et aux services de base sont présentés ci-après :

- Une description des difficultés rencontrées au niveau des marchés, de l'emploi, des points d'eau, des soins de santé, de l'alimentation, des écoles et des centres culturels, entre autres, en distinguant les difficultés auxquelles font face les femmes et les filles et celles auxquelles font face les hommes et les garçons ;
- Les difficultés physiques en ce qui concerne l'accès, telles que les gravats ou les routes endommagées ;
- Les difficultés autres que physiques en ce qui concerne l'accès, notamment la perte de revenus, des frais d'utilisation à acquitter, le manque de fournitures scolaires et l'immobilité sociale et culturelle, entre autres ;
- Le prix des produits de base par rapport au pouvoir d'achat des ménages ;
- Le nombre de personnes ne disposant pas d'un accès aux services de base, ventilées par sexe, âge, secteur et la zone géographique ;
- Les groupes de population particulièrement touchés par les perturbations d'accès, en particulier les femmes et les filles de façon générale, et les femmes et filles enceintes ou qui allaitent, les personnes âgées, les personnes souffrant de maladies chroniques et les enfants non accompagnés ;
- La manière dont les communautés touchées s'adaptent à ce manque d'accès ;
- Les mesures nécessaires, à court et à long terme, pour restaurer l'accès des populations aux biens et aux services de base ;
- L'accès à des services spéciaux, tels que la fourniture de repas à l'école, la santé maternelle et reproductive, les soins de santé psychosociaux et les centres culturels et religieux ;
- Porter une attention particulière à l'exclusion sociale et aux mesures nécessaires pour assurer l'accès universel à tous les services de base, que ce soit pour les femmes, les filles, les hommes et les garçons, les personnes souffrant d'un handicap physique, les jeunes et les personnes âgées, les groupes de population vulnérables, les paysans sans-terre ou les personnes vivant avec le VIH/sida ;

- L'égalité des chances dans des domaines comme l'emploi et de la génération de revenus, entre autres ;
- Les mesures destinées à appuyer des mécanismes d'adaptation positifs et à réduire les stratégies d'adaptation négatives.

Effets sur la gouvernance et la prise de décision

Le PDNA évalue les principaux processus de gouvernance et de prise de décision dans chaque secteur qui ont pu avoir été touchés par la catastrophe. Il s'agit notamment de :

- L'effet de la catastrophe sur les fonctions gouvernementales et les fonctionnaires, qui désorganise les processus administratifs sectoriels ;
- Les perturbations des fonctions communautaires de base, des services sociaux fournis par les organisations communautaires et de la vie communautaire et culturelle ;
- L'effet de la catastrophe sur la gestion et l'organisation des services sectoriels qui soutiennent la vie et les moyens de subsistance ;
- L'évaluation des capacités locales, sectorielles et nationales qui contrôlent et gèrent le processus de relèvement.

Il importe de noter à cet égard les effets de la catastrophe sur la participation des femmes aux instances de prise de décision à tous les niveaux et d'évaluer les possibilités pour les femmes d'assumer des fonctions à des postes de décision ou les moyens de renforcer l'appui à la participation des femmes à la prise des décisions concernant le relèvement.

Le PDNA permet ainsi de s'assurer que ces importants processus sociaux et de gouvernance sont restaurés dans le cadre du processus de relèvement. Les principales considérations à prendre en compte pour l'évaluation de la gouvernance et des processus sociaux sont énumérées ci-après :

- La description de l'effet de la catastrophe sur les processus administratifs et sectoriels ;
- Les effets sur la capacité du secteur en question à gérer la prestation de services et à continuer à assumer les fonctions d'élaboration de politiques et de planification – en termes de délibération, de prise de décision, de consultation, de direction et de capacités techniques et opérationnelles.
- Les effets sur la vie des communautés, la cohésion sociale et les relations de pouvoir, notamment les relations de pouvoir entre les sexes, les conflits latents, les réseaux d'aide sociale et la division du travail ;
- Les coûts supplémentaires pour les autorités locales et les organisations de la société civile induits par la catastrophe, et les moyens trouvés pour faire face à la situation ;
- La capacité des autorités sectorielles à contrôler et gérer le processus de relèvement.

L'évaluation des capacités fait partie des processus sociaux et relatifs à la gouvernance qui sont évalués au cours du PDNA. Elle est particulièrement importante pour restaurer les fonctions et les processus de gouvernance et assurer l'accès aux services de base. Une bonne compréhension des capacités est également indispensable dans l'optique d'élaborer un plan de renforcement des capacités d'un pays ou d'un secteur, pour l'aider à se relever d'une catastrophe et à progresser dans la réalisation de ses objectifs de développement.

L'évaluation des capacités poursuit deux objectifs principaux :

- Connaître les capacités existantes pour piloter et mettre en œuvre les processus de relèvement ;
- Connaître les capacités existantes pour fournir des services et améliorer les fonctions de gouvernance.

L'évaluation des capacités permet de recenser les lacunes cruciales sur le plan des capacités et comprend un plan de développement des capacités qui fait partie intégrante de la stratégie pour le relèvement du secteur. Une bonne évaluation des capacités pour le relèvement peut contribuer à la planification et à la réforme des institutions et à la création d'un environnement favorable pour la fourniture de services.

Aux fins du relèvement après une catastrophe, les capacités des autorités nationales, régionales et locales de la société civile, des organisations communautaires, du secteur privé et des organisations internationales susceptibles de contribuer au processus de relèvement et de reconstruction, devraient être évaluées, et des mesures destinées au renforcement des capacités incluses dans la stratégie de relèvement.

Les capacités qui existaient avant la catastrophe devraient servir de référence pour procéder à une évaluation des capacités et élaborer par la suite un plan de développement des capacités. L'examen des capacités devrait porter sur celles qui ont été affectées par la catastrophe et sur les nouveaux besoins en capacités créés par la catastrophe. Les évaluations et activités de planification déjà effectuées par des acteurs de l'aide humanitaire et du relèvement rapide fournissent des données précieuses pour l'évaluation des capacités au lendemain d'une catastrophe. Deux catégories de capacités sont examinées :

- *Les capacités fonctionnelles* qui sont nécessaires à l'élaboration et à la gestion efficaces des politiques, des lois, des stratégies et des programmes. Elles génèrent une plateforme pour la mise en œuvre et sont essentielles pour assurer l'efficacité des institutions ;
- *Les capacités techniques*, qui relèvent de connaissances professionnelles déterminées, doivent également être évaluées. Les capacités techniques indispensables dans un contexte de relèvement d'une catastrophe sont notamment une connaissance de la fourniture de services dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, les infrastructures, le logement, etc.

Sur la base des conséquences de la catastrophe sur les capacités techniques et fonctionnelles, l'évaluation des capacités pourrait examiner cinq grandes catégories :

- Les connaissances et les compétences perdues ou devenues nécessaires ;
- Les ressources, humaines, financières et matérielles perdues ou devenues nécessaires du fait de l'apparition de nouveaux besoins ;
- Les systèmes d'information, de gestion et de communication devenus nécessaires du fait des nouveaux besoins ou de la destruction de systèmes qui existaient avant la catastrophe ;
- Les instruments et règlements qui peuvent avoir besoin d'être modifiés en raison de la catastrophe ;
- Le mécanisme de responsabilité, de suivi et d'établissement de rapports prévu pour les processus de relèvement et de reconstruction, sachant qu'en phase d'urgence, certains de ces mécanismes ne sont pas appliqués de la même façon que dans des circonstances normales. Cela peut tenir à des dispositions juridiques particulières permettant des procédures accélérées d'autorisation, de soumission et d'adjudication de marchés dans les situations d'urgence ou en raison de la désorganisation des institutions chargées de ces processus dans des circonstances normales.

Accroissement des risques et des vulnérabilités

Le PDNA examine les risques et les vulnérabilités sous-jacents de l'impact de la catastrophe – les risques préexistants qui deviennent évidents pendant la catastrophe et les nouveaux risques et les nouvelles vulnérabilités qui sont renforcés par la catastrophe. Ces deux types de risques sont à prendre en compte pour déterminer les éléments essentiels en vue d'assurer un relèvement résilient.

Risques et vulnérabilités générés par la catastrophe : Dès le départ, les éléments de risque présents induits par la catastrophe font partie intégrante de l'évaluation. Les risques potentiels supplémentaires peuvent inclure la saison des ouragans ou des inondations qui approchent, le mouvement de personnes déplacées vers des zones où les risques sont plus élevés. L'instabilité accrue des terrains en pente ou des risques accrus d'inondation le long des bassins versants et des zones côtières à basse altitude, de fortes pluies incessantes ou de nouvelles séismes susceptibles d'avoir des effets sur les vies humaines et les moyens de subsistance, et les risques spécifiques qui peuvent également menacer des vies, tels que des flambées épidémiques ou la malnutrition chronique, si des mesures adéquates ne sont pas prises. En outre, les risques incluent l'exposition à la violence sexuelle ou sexuelle, le travail des enfants, la traite des êtres humains et les risques de conflits qui peuvent s'intensifier après des catastrophes ou dans des situations de crise.

L'évaluation liée aux risques poursuit deux objectifs principaux :

- L'évaluation immédiate des risques de catastrophe afin d'empêcher l'apparition de menaces ou de la détérioration de la situation ;
- L'évaluation des vulnérabilités et des facteurs préexistants qui ont contribué aux dommages et aux pertes subis dans le secteur pendant la catastrophe en cours.

Les éléments des indicateurs de risques et de vulnérabilités à évaluer sont notamment :

- Les aléas et les risques additionnels susceptibles de menacer le processus de relèvement ;
- De nouveaux glissements de terrain, l'arrivée de la saison des pluies, la saison des ouragans, de nouveaux séismes, entre autres ;
- Les risques environnementaux ;
- Les risques socio-politiques, notamment le risque de conflits ;
- De nouvelles vulnérabilités créées par la catastrophe pouvant représenter de nouvelles menaces ;
- Les groupes de population servis par le secteur (économique, social, culturel, géographique) qui sont particulièrement vulnérables ou exposés à des risques.
- Les mesures prioritaires d'atténuation nécessaires pour éviter une autre catastrophe ou que la situation actuelle continue de se détériorer.

Risques préexistants ou sous-jacents : Il s'agit des facteurs qui contribuent aux dommages et aux pertes occasionnés aux infrastructures et aux actifs dans différents secteurs. L'évaluation identifie les risques sous-jacents par secteur et l'absence de mesures qui auraient pu protéger les actifs et les infrastructures dans le secteur contre les risques. Si nous prenons l'exemple du secteur de l'éducation, l'évaluation devrait inclure le manque de plans de préparation pour les écoles et l'emplacement où des écoles sont situées dans des zones à risque élevé qui les exposent au premier chef à des dommages en cas de catastrophe. De même, dans le secteur de l'agriculture, l'évaluation devrait inclure le manque de techniques et de pratiques agricoles qui a pu accroître la vulnérabilité de certaines cultures à un risque particulier.

L'analyse devrait également porter sur les lacunes en matière de capacités institutionnelles et d'élaboration de politiques dans la planification de la réponse, avec une faible prise en compte des risques de catastrophe, tels que l'absence d'une politique claire en matière d'agriculture durable ou l'absence de codes de construction pour les écoles. L'évaluation des risques recense les mesures en vue de :

- La réinstallation prévue et dans des conditions de sécurité des actifs et des infrastructures de chaque secteur ;
- Identifier des terres sûres pour la reconstruction ;
- Recenser les pratiques et technologies qui renforcent la résilience dans les différents secteurs ;
- D'établir une cartographie des dangers et des risques multiples qui fourniront des informations utiles pour la planification du relèvement ;
- Des mesures réglementaires destinées à restreindre la reconstruction ou la remise en état dans les zones à risque ;
- Les systèmes d'information, l'expertise technique (ressources humaines) et la formation nécessaire pour appuyer l'application des principes du « Reconstruire en mieux ».

Estimation de la valeur économique des effets de la catastrophe

Les dommages occasionnés aux infrastructures et aux actifs sont d'abord évalués en termes physiques (nombre, étendue en termes de superficie, s'il y a lieu) puis selon leur valeur monétaire, exprimée en termes de coûts de remplacement selon le prix du marché avant et après la catastrophe. Cela pourra servir de coût de référence, sachant que le calcul des coûts de la reconstruction devra tenir compte des variations de prix après la catastrophe et des améliorations relatives à la réduction des risques et à l'application des principes du « Reconstruire en mieux ».

Les pertes économiques se réfèrent aux variations des flux économiques causées par la catastrophe qui se poursuivront jusqu'à ce que la reconstruction et le relèvement économique aient été menés à bien – ce qui peut prendre plusieurs années dans certains cas.

Les pertes habituelles incluent :

- La baisse de la production dans les secteurs productifs (agriculture, élevage, pêche, industrie, commerce et services, notamment le tourisme) liée aux dommages causés aux infrastructures et actifs physiques ;
- Des revenus plus faibles en raison d'une baisse de la demande induite par la catastrophe, des coûts de production et d'exploitation plus élevés, notamment des coûts plus élevés liés à la fourniture de services (éducation, santé, eau et assainissement, électricité, transport et communications), conjugués à une demande accrue de services sociaux pour la population touchée pendant la phase de relèvement ;
- Un accroissement des dépenses pour gérer les nouveaux risques induits par la catastrophe ;
- Un accroissement des dépenses budgétaires et une baisse des recettes fiscales dans un scénario où la demande en services publics liée à la catastrophe augmente alors que les recettes fiscales diminuent du fait des dommages occasionnés aux secteurs productifs.

Les pertes sont exprimées en valeurs monétaires actuelles. Dans certains secteurs ou dans certaines régions, la variation des flux n'est pas nécessairement négative ; dans le secteur de la construction, par exemple, les réparations immédiates, le déblaiement des gravats et la réparation et la reconstruction à grande échelle augmenteraient les activités dans ce secteur. Par ailleurs, ces dépenses extraordinaires représenteraient une perte ou un coût non inscrit au budget pour le secteur sinistré en termes de dépenses imprévues pour répondre aux besoins d'urgence.

2.2.3 – L'impact de la catastrophe

L'analyse de l'impact de la catastrophe examine les conséquences macro-économiques à moyen et à long terme de la catastrophe. Elle combine une évaluation quantitative des conséquences macro-économique de la catastrophe à une évaluation de l'impact qualitatif et quantitatif sur le développement humain. Les éléments de chacun de ces aspects des conséquences de la catastrophe sont exposés ci-après.

L'impact macroéconomique

L'analyse des conséquences macro-économiques comporte une estimation des effets probables de la catastrophe sur les résultats économiques. Elle mesure les déséquilibres macroéconomiques temporaires qui peuvent survenir, ainsi que le recul temporaire potentiel sur le plan de l'emploi, des revenus et du bien-être des personnes et des ménages touchés.

Pour mesurer l'impact des variables macroéconomiques, les analyses portent généralement sur la performance fondée sur le produit intérieur brut (PIB) après la catastrophe, la balance des paiements et le secteur budgétaire. L'impact sur le PIB se réfère aux conséquences négatives temporaires des pertes induites par la catastrophe sur la performance de l'économie, et aux effets positifs sur la construction et d'autres secteurs grâce au lancement du programme de reconstruction. L'impact des dommages sur les investissements bruts se mesure au cours des années suivantes, au moment de procéder à la remise en état ou au remplacement des actifs (selon les capacités du secteur de la construction et les ressources financières disponibles).

Pour évaluer l'impact sur la balance des paiements, il faut estimer l'augmentation des importations et la baisse des exportations susceptibles d'avoir été induites par la catastrophe, d'éventuels règlements versés de l'étranger au titre d'un contrat de réassurance et les dons de la communauté internationale pour mener des opérations de secours.

L'analyse de l'impact de la catastrophe sur le budget du secteur public est estimée en termes d'accroissement des coûts opérationnels et de baisse des recettes ; dès lors que le secteur public contrôle directement des entreprises sectorielles, son budget subit des pertes. L'analyse de l'impact sur le bien-être des personnes et des ménages inclut généralement une estimation de la baisse de l'emploi et des revenus causée par les pertes subies dans les secteurs productifs et des services, ainsi que des dépenses personnelles ou familiales plus élevées qu'à la normale⁴.

Dans des contextes où l'activité productive est assurée dans le cadre du secteur informel, de l'agriculture de subsistance et du travail familial non rémunéré, toute estimation de l'impact sur le bien-être des personnes et des ménages continue de poser problème. Ces secteurs représentent souvent une part importante de l'économie sinistrée et revêtent des dimensions et ont des incidences importantes en termes de différences entre les sexes. Tous les efforts doivent être faits pour recueillir ces renseignements et ces données.

L'impact sur le développement humain

Il est bien connu que l'impact d'une catastrophe sur le développement humain se fait sentir bien au-delà de la fin des opérations de reconstruction physique⁵. Il est par conséquent essentiel d'évaluer correctement l'impact sur le développement humain afin que des stratégies de relèvement puissent être mises en place en vue d'atténuer d'éventuels reculs dans les progrès accomplis en matière de développement. Cet exercice a également toute son importance pour établir un lien entre la phase initiale de l'action humanitaire, les mesures de relèvement et le développement à long terme. L'objectif est de surmonter les effets négatifs sur le développement humain et de mettre au point des stratégies de relèvement qui permettront de retrouver, à tout le moins, les niveaux de développement atteints avant la survenue de la catastrophe. Les activités de relèvement doivent par conséquent se poursuivre aussi longtemps que nécessaire, jusqu'à ce que le développement humain soit rétabli ou amélioré.

L'impact sur le développement humain induit par la catastrophe peut être représenté par la différence entre les niveaux de développement humain avant la catastrophe et après la catastrophe, notamment les déficits qui s'accumulent jusqu'à ce que le développement humain ait retrouvé son niveau antérieur à la catastrophe et la voie du développement humain. L'impact sur le développement humain est l'impact de la catastrophe sur la qualité de la vie humaine à moyen et à long terme.

La nature et l'ampleur de la catastrophe et son impact sur les résultats en matière de développement humain devraient orienter le choix des indicateurs de développement spécifiques pour procéder à l'évaluation. Évaluer ce qui doit être mesuré dépend du contexte et de la disponibilité de tels indicateurs pour la zone sinistrée. Différentes mesures peuvent être applicables pour déterminer l'impact des facteurs de développement, notamment l'Indice de développement humain (IDH), l'IDH hybride, l'IDH ajusté aux inégalités, l'Indice de pauvreté multidimensionnelle et l'Indice des inégalités de genre. En outre, les indicateurs et les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ou les objectifs de développement durable pour l'après-2015 peuvent également être utilisés pour rendre compte du développement humain et en tant que cadre macroéconomique pour évaluer le développement humain⁶. Par exemple, l'impact de la catastrophe sur le développement humain peut être prédit à partir d'indicateurs comme le nombre d'enfants scolarisés, le nombre de femmes et d'hommes aptes à travailler, le nombre de familles qui ont accès à l'eau potable et le niveau d'accès aux services de base comme l'éducation et les soins de santé.

Des discussions seront par conséquent nécessaires pendant le PDNA pour déterminer quelles mesures du développement humain parmi celles qui sont disponibles sont les plus applicables pour évaluer l'impact de la catastrophe. Le choix des mesures sera également influencé par les données de référence disponibles. Les mesures choisies seront précisées d'emblée dans les termes de référence pour le PDNA.

Les résultats devraient résumer l'effet cumulatif additionnel d'une catastrophe sur le stade et les possibilités de développement humain pour les personnes touchées, particulièrement les groupes relativement plus vulnérables, tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Dans la mesure du possible, l'analyse devrait estimer toute inversion des progrès accomplis en matière de développement causée par la catastrophe (en nombres d'années). Selon la nature de la catastrophe et de son impact relatif, différents scénarios de relèvement après une catastrophe devraient être examinés afin de déterminer les besoins pour le développement à court, à moyen et à long terme.

⁴ *Évaluation des dommages, des pertes et des besoins : Notes d'orientation*. Volume 2. Banque Mondiale, 2010.

⁵ Les effets négatifs sur le développement humain dépendent de la nature de la catastrophe et pourraient, par exemple, comprendre des augmentations du nombre d'hommes pauvres, de filles de moins de cinq ans souffrant de malnutrition, de femmes mortes en couches ou de garçons exposés à des risques de travail des enfants, ces effets étant induits par la catastrophe.

⁶ Après les inondations qui ont frappé le Pakistan en 2010, les OMD ont été utilisés pour élaborer un cadre macro-économique pour rendre compte de l'impact de la catastrophe sur le développement humain.

L'impact de la catastrophe sur le développement humain peut souvent, mais pas toujours, être exprimé quantitativement ; cependant, il peut être rendu compte de plusieurs aspects en termes qualitatifs, comme l'impact psychologique de la catastrophe. De même, l'impact sur les droits, la dignité, la justice et l'égalité de traitement en ce qui concerne l'accès aux biens et aux services est généralement difficile à quantifier. L'implication quantitative de ces besoins exprimés qualitativement devrait apparaître dans le cadre de relèvement, au titre des ressources allouées pour fournir un appui psychologique ou renforcer la sécurité ; et de la révision des pratiques judiciaires, notamment la formation du personnel de police, judiciaire et administratif ainsi que des procureurs et des juges en vue d'intégrer systématiquement le respect, la dignité, la justice et l'égalité de traitement. Il convient par conséquent d'inclure dans l'analyse aussi bien les résultats quantitatifs que les résultats qualitatifs.

Il est à noter que l'évaluation de l'impact de la catastrophe sur le développement humain ou les indicateurs des OMD ne sera pas toujours possible dans tous les cas de catastrophes. La décision de procéder à une évaluation de l'impact sur le développement humain ou les OMD devrait être guidée par l'échelle et l'ampleur de la catastrophe, la disponibilité de données pour l'analyse et la faisabilité d'entreprendre cette évaluation pendant la durée du PDNA. L'évaluation de l'impact sur les OMD ou le développement humain peut se faire après le PDNA, et les résultats seront intégrés ultérieurement dans la stratégie de relèvement.

2.2.4 – La stratégie pour le relèvement

L'évaluation rend compte de façon intégrée, secteur par secteur, des dommages, des pertes et des besoins, et est ensuite résumée dans une stratégie pour le relèvement. La stratégie recense les priorités pour le relèvement, la structure de coûts et les parties prenantes, et propose un calendrier pour le relèvement. La stratégie de relèvement devrait être respectée, avec un cadre de relèvement détaillé comprenant des informations sur les politiques et les accords institutionnels, les mécanismes financiers et les systèmes de suivi et d'évaluation pour le relèvement.

La finalité première du relèvement est de permettre à toutes les populations d'améliorer d'une manière générale leurs conditions de vie en restaurant leurs actifs physiques, leurs moyens de subsistance et leur statut socio-culturel et économique. La stratégie de relèvement définit le projet de relèvement, les priorités d'action, les résultats et les coûts du relèvement dans un délai déterminé. Elle fournit aussi un lien critique entre les résultats de l'évaluation et un cadre de relèvement exhaustif.

Les principaux objectifs de la stratégie de relèvement sont les suivants :

- Mobiliser les parties prenantes autour d'un objectif commun ;
- Faciliter la coordination interinstitutionnelle ;
- Établir des paramètres de la planification d'une action commune ;
- Définir les priorités sur la base des résultats de l'évaluation ;
- Établir un calendrier des actions de relèvement ;
- Établir les principes directeurs de bonne pratique ;
- Promouvoir la prise en main du processus de relèvement du pays ;
- Promouvoir un processus de relèvement inclusif, participatif et fondé sur l'équité ;
- Énoncer les principes fondamentaux de réduction des risques et du « Reconstruire en mieux » ;
- Fournir une estimation du coût du relèvement ;
- Fournir la base d'un cadre de relèvement qui débouchera sur un plan de mise en œuvre détaillé précisant les objectifs spécifiques, les projets sectoriels ainsi que les partenaires, entre autres ;
- Servir d'outil à la mobilisation des ressources auprès des donateurs, notamment les conférences de donateurs.

La stratégie de relèvement est élaborée en partenariat avec les mêmes acteurs que ceux qui prennent part au PDNA. Elle est pilotée par les autorités nationales en collaboration avec des organismes de l'ONU, la BM, les donateurs et des ONG. Elle fournit aux décideurs, notamment aux pouvoirs publics, une quantification et une proposition stratégique qui prévoient l'intégration ultérieure des mesures de relèvement sectorielles dans le cadre de relèvement global, qui deviendra le plan de relèvement.

La stratégie de relèvement répond aux questions suivantes :

- Quels sont les besoins de relèvement prioritaires des populations touchées ?
- Quelles sont les mesures et les capacités nécessaires pour permettre aux individus de retrouver leur plein potentiel pour mener des vies créatives et productives conformément à leurs besoins et intérêts, notamment la protection contre les risques ?
- Quelle réponse en matière de relèvement permettra de répondre à ces besoins et quelles sont les ressources générales dont elles ont besoin à cet effet ?
- Compte tenu de ce qui précède, quels sont les résultats visés et les étapes/le calendrier nécessaires pour les atteindre ?

Éléments de la stratégie de relèvement

ÉLÉMENTS CLÉS	DESCRIPTION				
BESOINS DE RELÈVEMENT	<i>Description des besoins de relèvement pour chaque composante des effets de la catastrophe et de l'impact de la catastrophe</i>				
	1/ Pour la reconstruction des actifs physiques	2/ Pour rétablir la prestation de services et l'accès aux biens et aux services	3/ Pour restaurer la gouvernance et la prise de décision	4/ / Pour réduire les risques et les vulnérabilités	
	Reconstruire en mieux	Reconstruire en mieux	Reconstruire en mieux	Reconstruire en mieux	
PROJET ET PRINCIPES DIRECTEURS	<i>Vision d'ensemble pour le relèvement et principes directeurs convenus</i>				
RÉSULTATS SECTORIELS ESCOMPTÉS	<i>Exposé des résultats ventilés par secteur</i>				
	1/ Besoins prioritaires	2/ Coûts du relèvement	3/ Produits à livrer	4/ Résultats escomptés	
MODALITÉS DE LA MISE EN ŒUVRE	<i>Stratégie sectorielle générale de mise en œuvre en termes de</i>				
	1/Coordination et gestion des partenariats	2/ Thèmes transversaux	3/ Liens avec le développement	4/ Mobilisation des ressources	5/ Hypothèses et contraintes principales

La stratégie de relèvement est étroitement liée à la coordination et à la planification au niveau national du développement humain et économique, de façon à aligner les objectifs du processus de relèvement sur le plan de développement général pour le pays. Le processus de relèvement après une catastrophe fournit une occasion de réexaminer et, dans certains cas, d'actualiser les résultats escomptés dans le domaine du développement.

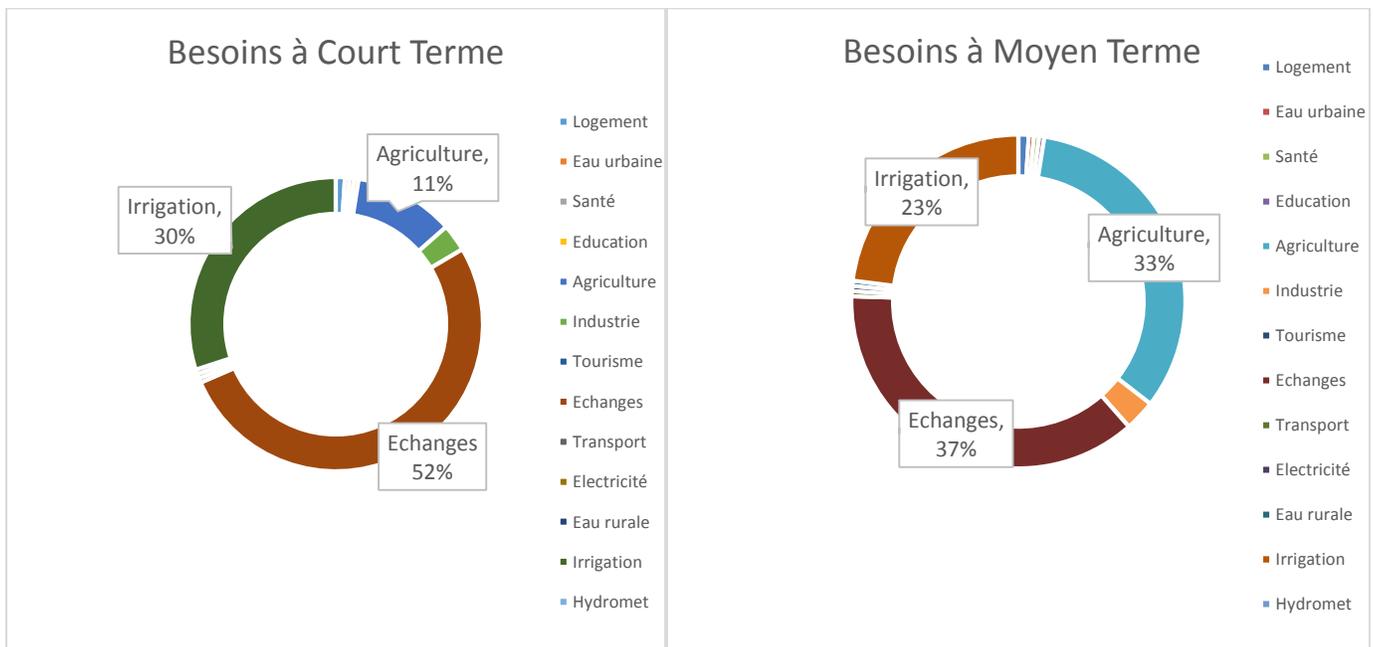
ÉLÉMENTS DE LA STRATÉGIE DE RELÈVEMENT : Le diagramme ci-dessus résume les éléments clés de la stratégie de relèvement après une catastrophe ; chaque élément étant décrit ci-après.

2.2.4.1 – Les besoins de relèvement

La consolidation et l'analyse des données

Afin de concevoir la stratégie de relèvement, les données quantitatives obtenues à partir de l'évaluation, dans le cadre du PDNA, des effets de la catastrophe et de l'impact de la catastrophe doivent être consolidées et présentées de manière à fournir une image globale de l'ensemble des secteurs et des zones sinistrées. Le diagramme ci-dessous illustre un exemple.

Exemple illustratif de données d'évaluation consolidées par secteur au niveau national



Source : Évaluation conjointe des dommages, des pertes et des besoins après le passage du typhon Haima (JDLNA). 2011

Les résultats de l'évaluation doivent également être présentés par secteur et par zone géographique afin de faciliter une analyse comparative et la définition des priorités en ce qui concerne les besoins les plus cruciaux de la population touchée, tels que déterminés dans l'analyse des effets de la catastrophe. Il faut pour cela présenter l'ensemble des données recueillies sous forme agrégée au niveau national et de manière ventilée par province ou municipalité touchée. Ce n'est qu'avec ce niveau de ventilation qu'il est possible d'avoir une image globale d'une zone géographique donnée et de planifier une réponse multisectorielle pour le relèvement dans cette zone. Le tableau ci-dessous fournit un exemple à l'aide d'un code couleur pour identifier les zones géographiques les plus touchées pour chaque secteur.

Les éléments des besoins de relèvement

Les besoins de relèvement sont calculés sur la base des résultats du PDNA concernant les effets et l'impact de la catastrophe. Les besoins de relèvement sont déterminés selon quatre composantes :

- La reconstruction des infrastructures et des actifs physiques endommagés ;
- La reprise de la production, de la fourniture de services et de l'accès aux biens et aux services ;
- La restauration de la gouvernance et de la prise de décision ;
- La réduction des risques.

Ces composantes sont décrites dans le tableau ci-dessous. Il importe toutefois de noter que ces éléments ne sont pas indépendants les uns des autres, mais qu'ils sont caractérisés par des chevauchements et qu'il convient par conséquent de les définir conjointement d'une manière intégrée. La reconstruction, la reprise, la restauration et la réduction des risques nécessitent de mobiliser le secteur public et le secteur privé qui devront supporter les coûts et les investissements nécessaires. Dans certains cas, étant donné les capacités limitées ou l'absence de capacités du secteur privé, le secteur public devra assumer, subventionner ou appuyer le processus de relèvement.

Exemple illustratif de données d'évaluation consolidées par secteur et province sinistrés

Zone sinistrée		Secteur														
Province	Municipalité	Bâtiments scolaires			Centres de santé			Eau			Assainissement			Logement		
		Dégât Total	Dégât Partiel	Total	Dégât Total	Dégât Partiel	Total	Dégât Total	Dégât Partiel	Total	Dégât Total	Dégât Partiel	Total	Dégât Total	Dégât Partiel	Total
1	a	24	28	52	19	7	26	16	7	23	2	0	2	450	452	902
	b	33	12	45	31	4	35	28	14	44	3	3	6	218	102	320
	c	17	22	39	13	17	30	9	3	12	4	6	10	123	167	290
	d	23	14	37	8	22	30	20	17	37	3	2	5	698	645	1343
	e	12	25	37	9	25	34	4	6	10	4	4	8	440	1125	1565
	g	2	7	9	12	21	33	13	15	28	1	2	3	544	446	990
	Total partiel		111	108	219	92	96	188	90	62	154	17	17	34	2473	2937
2	a	5	3	8	0	3	3	3	6	9	8	2	10	1768	676	2444
	b	1	3	4	2	3	5	1	3	4	0	2	2	654	1426	2080
	c	0	1	1	7	5	12	1	4	5	0	0	0	1200	1789	2989
	d	2	0	2	2	4	6	0	1	1	2	1	3	2780	2876	5656
	Total partiel		8	7	15	11	15	26	5	14	19	10	5	15	6402	6767
TOTAL		119	115	234	103	111	214	95	76	173	27	22	49	8875	9704	18579

Échantillon établi sur la base de la stratégie pour le relèvement en République Dominicaine, PNUD, 2008

Les éléments des besoins de relèvement

Composante	Description
<p>Reconstruction des infrastructures et des actifs physiques.</p> <p>(Selon l'Évaluation des dommages, des pertes et des besoins : <i>Notes d'orientation, volume 3, Banque mondiale, 2010</i>)</p>	<p>Les besoins financiers de la reconstruction après des catastrophes sont calculés sur la base des estimations quantitatives de la destruction des actifs physiques qui ont besoin d'être reconstruits ou remis en état à leur niveau antérieur à la catastrophe. En d'autres termes, les besoins de reconstruction sont définis sur la base des valeurs estimées des dommages dans le cadre de l'évaluation. Les actifs qui ont été détruits peuvent appartenir à des entités du secteur public ou privé. Les chiffres des dommages sont ensuite complétés par les besoins supplémentaires pour « Reconstruire en mieux ». Les besoins de reconstruction sont par conséquent calculés comme indiqué ci-après :</p> <p>La valeur des dommages + le coût de (l'amélioration de la qualité + la modernisation technologique + la réinstallation, s'il y a lieu + les mécanismes de réduction des risques de catastrophe + l'inflation pluriannuelle). (Les éléments à prendre en compte pour ce calcul peuvent toutefois être déterminés au cas par cas)</p>
<p>Reprise de la production, de la fourniture de services et de l'accès aux biens et aux services.</p>	<p>La reprise de la production de biens comprend les besoins pour atteindre le même niveau de performance qu'avant la catastrophe et des coûts supplémentaires pour améliorer la production. La reprise de la fourniture de services vise à améliorer l'offre et la qualité des services de base pour retrouver au moins le niveau préalable à la catastrophe. Cela vient compléter la reconstruction des actifs physiques décrite ci-dessus au titre de la « reconstruction ». Cela inclut l'expertise et les ressources humaines nécessaires pour assurer une fourniture de services adéquate, ainsi que les fournitures, les systèmes d'information ou la technologie, et la nécessité de réadapter les programmes de fourniture de services.</p> <p>La reprise de l'accès vise à restaurer l'accès aux services et aux biens pour répondre aux besoins essentiels des individus, des familles et des communautés, tels que l'accès aux marchés, l'emploi, les points d'eau, les soins de santé, l'alimentation, les écoles, les centres religieux et culturels, etc. Ces besoins comprennent à la fois les coûts additionnels que doivent supporter les populations touchées par la catastrophe pour avoir accès aux biens et aux services, ainsi que les coûts additionnels pour les prestataires de services induits par la catastrophe.</p> <p>Les ces coûts de la reprise des services sont calculés comme indiqué ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts additionnels des prestataires de services pour restaurer les services de base ; • les coûts pour « Reconstruire en mieux » et fournir des services équitables et abordables aux groupes vulnérables et à la population touchée ;
<p>Rétablissement de la gouvernance et de la prise de décision</p>	<p>Le rétablissement de la gouvernance et des processus sociaux vise à revitaliser et à améliorer les institutions et les politiques formelles et informelles, l'administration publique et les fonctions de gouvernance qui sont essentielles pour restaurer les moyens de subsistance, pour la fourniture des services de base et pour la vie culturelle et communautaire. Il s'agit de la nécessité de rétablir ou de renforcer les capacités des autorités sectorielles de contrôler et de gérer le processus de relèvement, notamment les capacités locales décentralisées, les ressources humaines, les systèmes d'information, la formation au renforcement des capacités, etc.</p> <p>Les coûts pour restaurer la gouvernance et les processus sociaux sont calculés comme indiqué ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts pour disposer de ressources humaines dont les compétences techniques auront été renforcées et les coûts pour renforcer les capacités des prestataires de services à entreprendre le relèvement ; • les coûts de remplacement des registres perdus et de mise à niveau des documents des différents services publics ; • les coûts en matière de gouvernance et de cohésion sociale si elles ont été désorganisées.

Les éléments des besoins de relèvement (II)

Composante	Description
Réduire les risques	<p>En plus de l'estimation des besoins pour « Reconstruire en mieux » décrite ci-dessus) dans le cadre de la reconstruction des infrastructures physiques (décrite ci-dessus au titre de la « reconstruction » le coût d'intégration des mesures de réduction des risques est également estimé de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts pour parer aux risques immédiats ; • les initiatives visant à réduire les risques et les vulnérabilités face à de futures catastrophes, telles que des infrastructures plus sûres prenant en compte l'aménagement du territoire, la cartographie des dangers et des risques, l'expertise technique et les technologies et pratiques propres à renforcer la résilience ; • les capacités de préparation des différents secteurs pour gérer l'impact de futures catastrophes ; • la fourniture de services équitables et abordables aux groupes vulnérables ; • les initiatives visant à promouvoir la résilience des personnes et des communautés. <p>Les coûts additionnels pour « Reconstruire en mieux », réduire les risques et mieux se préparer sont calculés comme indiqué ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts pour parer aux risques immédiats ; • les coûts pour mettre à niveau les mesures de préparation dans chaque secteur ; • les coûts pour effectuer de nouvelles études ou évaluations, mettre au point de nouvelles technologies et pratiques, renforcer l'expertise technique, etc. nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de la démarche consistant à « Reconstruire en mieux » ; • les coûts de mesures particulières visant à renforcer la réduction des risques de catastrophe.

2.2.4.2 – La vision et les principes directeurs

La vision pour l'après-catastrophe

La vision du relèvement pour l'après-catastrophe qui est élaborée au cours des consultations avec les parties prenantes fait partie intégrante de la stratégie de relèvement. Avant de déterminer la priorité des besoins de relèvement, il est nécessaire de dégager un consensus sur le projet pour la région et les secteurs sinistrés après le relèvement. La vision du relèvement après la catastrophe est élaborée conjointement au cours du processus de consultation, ce qui permet d'assurer l'appui des principaux partenaires à la stratégie de relèvement.

La vision du relèvement après une catastrophe sert de guide pour le processus de relèvement. Elle fournit une orientation et un « résultat final » que les parties prenantes souhaiteraient atteindre en mettant en œuvre ce processus. Cette vision devrait être énoncée clairement et refléter les aspirations du pays et de la population touchés et les changements qu'ils attendent de la réponse pour le relèvement.

Enfin, la vision du relèvement devrait être un guide pour retrouver la voie du développement. Dans ce contexte, la vision du relèvement devrait être ancrée dans le plan de développement à long terme du pays et la stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle devrait être guidée par les objectifs de développement durable définis à l'échelon mondial et par les engagements internationaux en matière de droits de l'homme. Elle devrait également concorder avec les objectifs de réduction des risques et du « Reconstruire en mieux ». Voir la section « Liens avec le développement » ci-dessous pour de plus amples détails.

Vision du relèvement pour le Guatemala : Tempête tropicale Agatha 2011

Les autorités du pays ont élaboré un plan de relèvement et de reconstruction, après avoir procédé à un PDNA, après le passage de la tempête tropicale Agatha. Ce plan a mis en exergue la distribution géographique locale et municipale de l'impact pour se concentrer sur les actions de transformation nécessaires dans les zones les plus sinistrées.

Le plan de relèvement et de reconstruction était assorti d'un programme de travail pour la transformation qui visait à remédier à quatre vulnérabilités systémiques qui ont été renforcées par la catastrophe :

- la vulnérabilité sociale en raison de sa démographie et du mode d'établissement des populations dans le pays ;
- la vulnérabilité économique en raison de l'absence d'une structure de production diversifiée et de la pauvreté et des inégalités structurelles ;
- la vulnérabilité environnementale en raison de l'absence d'une gestion environnementale durable des ressources naturelles ; et enfin,
- la vulnérabilité institutionnelle, en raison de l'absence de réglementation de l'utilisation des terres, de codes de construction inappropriés, d'un contrôle et d'une réglementation insuffisants des processus de passation de marchés et de processus de soumission de marchés laxistes.

Le plan pour le relèvement et la reconstruction a adopté une vision d'une transition de la gestion en situation d'urgence à une vision du développement qui s'accompagne de transformation :

- un territoire récupéré et sécurisé, avec une réglementation de l'utilisation des terres qui permettrait aux populations de retrouver des moyens de subsistance, leur habitat et leurs capacités productives ;
- l'amélioration des capacités sociétales en vue d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, de réduire la vulnérabilité à laquelle le développement socioéconomique est exposé du fait de catastrophes ;
- le renforcement des institutions nationales, notamment de la gouvernance à tous les niveaux, du niveau local au niveau national.

Au lendemain du tremblement de terre de 2012, le pays a choisi de conserver la même vision de transformation pour le relèvement et la reconstruction, et précisé que le plan décrit ci-dessus intégrera la RRC de façon intégrée, inclusive et fondée sur les droits, notamment en tenant compte des différences entre les sexes et des différences socio-culturelles.

SEGEPLAN, 2012, Évaluation de l'impact du tremblement de terre du 7 novembre 2012 au Guatemala ; reconstruction durable.

SEGEPLAN, 2011 Plan pour le relèvement et la reconstruction avec transformation pour la tempête tropicale Agatha et l'éruption du Pacaya ; Évaluation des dommages et des pertes occasionnés par la dépression tropicale 12-2.

Principes directeurs pour le relèvement après une catastrophe

Des principes directeurs pour le relèvement sont élaborés en vue de renforcer l'efficacité du relèvement, d'accroître la transparence et la responsabilité des différents acteurs et de promouvoir la coordination entre les parties prenantes. Ces principes servent de base pour la stratégie de relèvement globale et sont appliqués au cours de la planification et de la mise en œuvre de la réponse pour le relèvement. De tels principes doivent être arrêtés avant de procéder au PDNA, afin de pouvoir être appliqués dans la stratégie de relèvement et la mise en place de programmes.

De tels énoncés de principes ont été élaborés et arrêtés dans la plupart des évaluations, bien qu'aucun ensemble de principes communs n'ait été arrêté par les principales parties prenantes au relèvement. Des exemples de principes directeurs pour le relèvement sont énumérés ci-après :

- Se concentrer sur les groupes de population les plus vulnérables et les plus touchés ;
- Restaurer les capacités et les aptitudes ;
- Rétablir les moyens de subsistance des populations ;
- Appuyer les processus de relèvement spontanés ;
- Appuyer les réseaux locaux et le volontariat ;
- Assurer l'équité et l'accessibilité et promouvoir l'égalité des sexes dans la prise de décision, la fourniture de services et le relèvement ;

- Être inclusif, tenir compte des conflits et être participatif, et consulter sur un pied d'égalité les femmes et les hommes de tous âges en vue de comprendre leurs différentes expériences de la catastrophe et d'en tenir compte, ainsi que de leurs besoins particuliers et de leurs priorités pour la reconstruction et le relèvement ;
- Accomplir des progrès sur le plan du développement ;
- Réduire les risques de catastrophe ;
- Mobiliser la société civile et le secteur privé ;
- Encourager l'autosuffisance ;
- Faire preuve de transparence et de responsabilité ;
- Mettre en œuvre le recours à la subsidiarité et à la décentralisation ;
- Assurer une coordination solide ;
- Établir des partenariats visant à accroître l'efficacité et l'efficience.

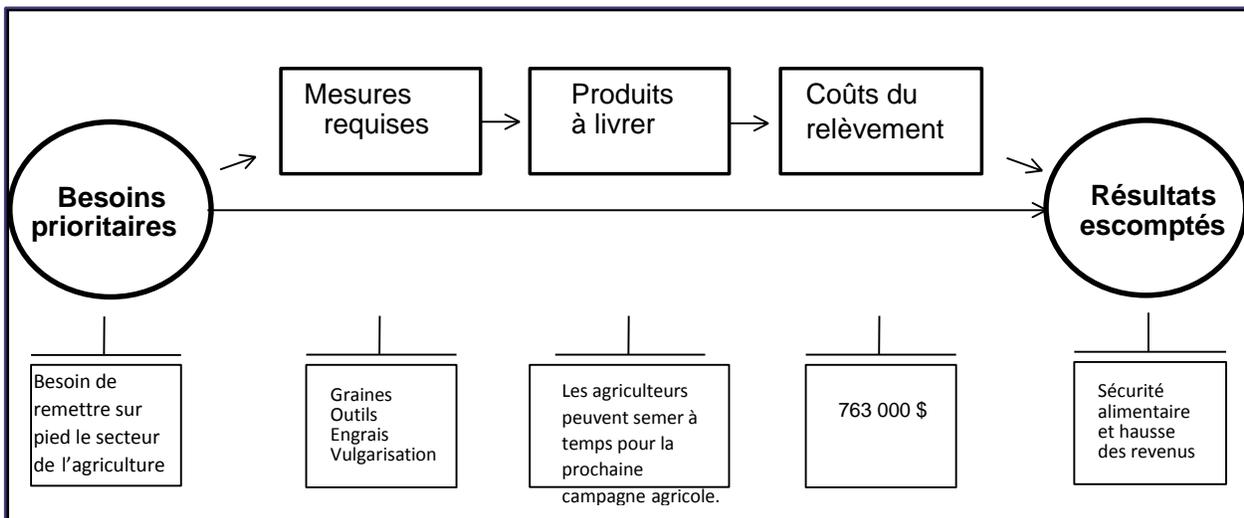
2.2.4.3 – La stratégie de relèvement sectoriel

La stratégie de relèvement sectoriel définit le cadre :

1. des besoins de relèvement prioritaires du secteur ;
2. des intrants/mesures requises, des produits à livrer et des résultats escomptés ;
3. des coûts de relèvement.

Les éléments de la stratégie de relèvement sectoriel sont résumés dans le schéma suivant.

Éléments de la stratégie de relèvement sectoriel



Adapté du cadre de gestion axée sur les résultats du PNUD

Définition des priorités pour les besoins de relèvement sectoriel

Une fois les besoins de relèvement déterminés, il est important de classer par ordre de priorité les besoins au niveau sectoriel. La situation après une catastrophe est caractérisée par de multiples besoins dans chaque secteur et par des ressources limitées. Les besoins de relèvement et les actions correspondantes doivent par conséquent être traités par phases, en établissant un ordre de priorité des besoins les plus vitaux. Il est admis que la hiérarchisation des besoins est un processus politique déterminé par des facteurs tels que les priorités du gouvernement au niveau national et local, la faisabilité technique des mesures prévues et la disponibilité des ressources, entre autres. Le processus à suivre pour établir la priorité et l'ordre des besoins doit se fonder sur les consultations avec les parties prenantes, le recours à des avis d'expert et des consultations avec les donateurs.

Les équipes sectorielles mènent leur propre analyse des besoins sur la base des résultats de l'évaluation afin de hiérarchiser ensuite certaines options selon leur mandat et leur champ d'action respectifs, en prenant en considération les capacités, les moyens fournis par les ressources et les critères de détermination des priorités propres au pays. Il convient de s'assurer lors de l'établissement des besoins et des priorités pour le relèvement qu'ils répondent de façon adéquate aux impacts des catastrophes. L'établissement des priorités pour les besoins devrait prendre en compte les différences entre les conditions préalables à la catastrophe et postérieures à la catastrophe et recommander les mesures nécessaires à la reprise de l'activité socioéconomique dans les communautés de façon à renforcer leur capacité à atténuer les conséquences de futures catastrophes et à empêcher de nouvelles perturbations.

Le principe directeur est de protéger les communautés de futurs risques de catastrophe par la reconstruction et le relèvement. Il est cependant important de remarquer que, même si les coûts et les capacités additionnels pour réduire les risques de catastrophe et reconstruire sont inclus dans le budget du relèvement, il faut prendre garde à ne pas gonfler ce budget afin de pouvoir remédier également aux problèmes et lacunes en matière de développement à long terme.

Les paramètres de priorité doivent toujours refléter le caractère unique des conditions et des besoins du pays concerné et se fonder sur des critères d'établissement des priorités propres à chaque pays. Plusieurs éléments fondamentaux peuvent être utiles pour faciliter la définition de priorités :

- Les besoins les plus urgents exprimés par la population touchée ;
- Les sous-groupes de population en situation vulnérable ou exposés à un risque particulier ;
- Préciser la chronologie des besoins, à court, à moyen et à long terme ;
- Rétablir les niveaux préalables à la catastrophe, puis les améliorer ;
- Les mesures qui peuvent garantir des résultats efficaces (en 18 mois au plus) ;
- Les avantages comparatifs ;
- Les possibilités d'exercer un impact plus important ;
- Les capacités techniques et institutionnelles ;
- Les zones géographiques où les besoins sont urgents ;
- Les échéances proches (par exemple des élections) ;
- S'attaquer aux principaux obstacles associés à chaque secteur ;
- Les initiatives de relèvement qui contribuent à la paix, s'il y a lieu.

Stratégie de relèvement : mesures requises, produits, et résultats

Les mesures requises se réfèrent aux contributions et activités nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires de relèvement qui ont été déterminés et les transformer en résultats. Ces mesures peuvent prendre la forme de programmes, de projets ou de politiques qui répondent de façon durable aux besoins prioritaires de relèvement. Elles se reflètent dans la mise en œuvre et sont significatives en termes de résultats.

Les mesures de relèvement sont élaborées pour l'ensemble des secteurs et font partie de la stratégie de relèvement, de même que le calendrier de mise en œuvre, l'autorité responsable et les partenaires d'exécution. Les mesures prévues dans le calendrier pour le relèvement peuvent être à court terme (6 mois à partir de la catastrophe), à moyen terme (de 6 à 18 mois) et à long terme (de 18 mois à 5 ans). Les mesures sélectionnées doivent impérativement évaluer l'impact probable sur les populations touchées et la faisabilité en termes d'exécution, en évaluant par exemple l'appui des donateurs et de l'État ainsi que les dimensions politiques.

Les produits à livrer représentent les produits et services spécifiques résultant des contributions apportées par les activités de relèvement. Les produits renvoient donc à l'achèvement de l'activité (par opposition à sa réalisation) et constituent le type de résultats sur lequel les responsables ont une influence considérable.

Les résultats escomptés sont les changements effectifs ou visés dans des situations de catastrophe que les mesures de relèvement sont censées appuyer.

Exemples illustratifs de besoins prioritaires, de mesures requises, de produits, de coûts et de résultats

Besoins prioritaires	Mesures / intrants nécessaires	Produits à livrer	Coûts du relèvement	Résultats escomptés
* Réparer et reconstruire les écoles communautaires endommagées	* Main d'œuvre et matériel de construction	* 421 écoles communautaires ont été réparées ou reconstruites.	* Coûts de réparations des écoles : 8 000 000 \$	* Hausse du taux de scolarisation des garçons et des filles
* Matériel éducatif et fournitures scolaires pour les écoles traditionnelles	* Approvisionnement et distribution des fournitures scolaires	* L'accès à une éducation pré-primaire et primaire de qualité est rétabli.	* Coûts des nouvelles installations sanitaires dans les écoles : 200 000 \$	
* Accès à l'éducation pour les garçons et les filles	* Éliminer les obstacles et encourager la scolarisation des garçons et des filles (programmes de repas scolaires, installations sanitaires séparées par sexe, sûreté du transport, etc.)		* Coûts des fourniture scolaires : 2 000 000 \$ * Coûts des programmes de repas scolaires : 2 000 000 \$ Total des coûts de relèvement dans le secteur de l'éducation : 14 000 000 \$	
* Réduire les cas de maladies évitables par la vaccination au lendemain de la catastrophe	* Vaccins Td/TT ou immunoglobuline aux personnes blessées * Vaccins contre la diphtérie, le tétanos (et la coqueluche pour les enfants), rougeole et rubéole	* L'accès à la vaccination pour les personnes de tous âges est amélioré.	8 780 000 \$	* La population cible a été vaccinée
* Aménagement du territoire adéquat externes pour les régions touchées pour Reconstruire en mieux	* Experts techniques * Cartographie des dangers/risques * Formation en renforcement des capacités en RCC au sein du Ministère de l'aménagement du territoire	* Un plan d'aménagement du territoire et une cartographie des risques pour chaque région touchée sont élaborés.	* 2 900 000 \$	* Reconstruction des infrastructures physiques sur la base des plans d'aménagement du territoire, en tenant compte des aléas naturels et de leur impact

NB : Une expertise externe peut être nécessaire en l'absence d'expertise nationale ou pour former des experts nationaux.

Coûts du relèvement

Les coûts sont calculés lorsque les priorités de relèvement et les mesures requises correspondantes, les produits à livrer et les résultats escomptés ont été déterminés. Les coûts sont généralement calculés pour chaque produit escompté et résultat attendu inclus dans la stratégie de relèvement (comme le montre le tableau ci-dessus).

L'estimation initiale du coût des produits pour chaque secteur est effectuée par les équipes sectorielles du PDNA. Les Interventions et produits proposés et les coûts associés à chaque secteur sont ensuite communiqués et comparés afin d'assurer une couverture complète, sans double comptabilisation, sachant que des mesures peuvent répondre aux mêmes besoins dans plus d'un secteur. Pour faciliter cette coordination entre les différents secteurs, il importe que les différentes équipes sectorielles se rencontrent régulièrement au cours du processus d'évaluation et de planification.

Pour estimer les besoins de reconstruction et de relèvement, les coûts peuvent être calculés sur la base du coût unitaire de remplacement ou des coûts de gestion. Le coût unitaire est le coût établi d'un bien ou d'un service fondé sur l'indice du niveau de vie dans le pays ou sur un barème de coûts convenu que les ministères sectoriels utilisent pour la planification du développement. Il faudrait aussi prendre en compte une augmentation moyenne du coût unitaire pour « Reconstruire en mieux » ou appliquer des mesures de réduction des risques. Les considérations suivantes doivent être prises en compte pour estimer les coûts du « Reconstruire en mieux » :

- Les coûts pour « Reconstruire en mieux » doivent être proportionnels aux coûts pour les besoins de relèvement et de reconstruction ainsi qu'au type de catastrophe (une sécheresse qui progresse lentement aura des besoins en reconstruction peu importants, mais des besoins importants pour investir dans la résilience et Reconstruire en mieux).
- Les coûts pour « Reconstruire en mieux » devraient être réalistes par rapport à l'enveloppe financière annoncée par l'État et les partenaires internationaux dans le domaine du développement, et tenir compte du fait que la plupart des fonds seront nécessaires pour la reconstruction physique et l'indemnisation des pertes.
- Les coûts pour « Reconstruire en mieux » devraient être réalistes par rapport à la capacité d'absorption du pays et à ce qu'il est possible de faire sur une période de 3 ans.

Dans certains cas, un nouveau projet devra être élaboré, dont le coût dépendra du coût effectif de la réponse plutôt que de la valeur de remplacement. Par exemple, si une communauté est réinstallée, le coût de la terre devrait être pris en compte dans le projet, ce qui peut accroître le coût total bien au-delà de la valeur de remplacement. De même, le coût de gestion du projet devra aussi être inclus dans le coût du projet de réinstallation.

Les coûts unitaires peuvent varier du fait de la catastrophe. Étant donné la demande et la possibilité d'une baisse de l'approvisionnement, les coûts unitaires des produits peuvent augmenter considérablement.

En l'absence de coûts unitaires standards, le processus d'établissement des coûts généralement utilisé dans les projets de planification peut être employé pour établir les coûts. Les coûts du projet peuvent être utilisés pour des mesures telles que la prestation de formations en compétences pour un groupe de population particulier ou la mise au point d'un système de gestion de l'information et d'autres éléments tel que l'administration et la logistique, entre autres.

2.2.4.4 – Modalités de la mise en œuvre sectorielle

La stratégie de relèvement inclut une description des modalités de la mise en œuvre, en particulier les éléments clés suivants :

1. Les partenariats, la coordination et la gestion ;
2. Les thèmes transversaux ;
3. Les liens avec le développement ;
4. La mobilisation des ressources ;
5. Les principales hypothèses et contraintes.

Partenariats, coordination et gestion

Cette partie de la stratégie de relèvement décrit les principaux partenariats du processus de relèvement ainsi que les mécanismes de coordination dans chaque secteur et entre les différents secteurs entre les acteurs clés, notamment les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé.

Cette partie décrit également les mécanismes de gestion du processus de relèvement. Il s'agit notamment de la manière dont les autorités organisent le processus de relèvement, au sein de chaque secteur et de manière globale, en indiquant quels organismes publics seront chargés de la gestion du relèvement, et quels changements ou quel appui additionnel pourraient se révéler nécessaires pour atteindre les objectifs définis. Les modalités relatives à la gestion inter-institutions sont aussi décrites dans cette partie, notamment l'équipe chargée de la coordination ou une disposition similaire proposée, et la mise sur pied des services d'appui correspondants, comme des bureaux et des ressources humaines.

Secteurs et thèmes transversaux

Les secteurs et thèmes transversaux ont des incidences sur l'ensemble des secteurs ou un grand nombre d'entre eux et des incidences notables pour le relèvement après une catastrophe.

Les secteurs transversaux examinés dans le PDNA sont :

- L'emploi et les moyens de subsistance
- La réduction des risques de catastrophe (RRC)
- La gouvernance
- L'environnement

Les thèmes transversaux examinés dans le PDNA sont :

- Le genre
- L'âge
- Le VIH/sida

S'il y a lieu, les équipes sectorielles devraient intégrer ces questions transversales dans leur processus d'évaluation, et les mesures recommandées devraient être incluses dans la stratégie de relèvement. Dans un PDNA, d'autres questions transversales spécifiques à un contexte peuvent aussi devoir être prises en compte et devront être traitées secteur par secteur.

Outre ces questions transversales, il existe de nombreux liens entre les différents secteurs qui requièrent une coopération inter-sectorielle. Par exemple, le secteur du logement peut avoir besoin d'activités de réparation ou de reconstruction, qui peuvent être liées au secteur des moyens de subsistance lorsque le processus de reconstruction peut offrir des emplois rémunérés. Ou alors les dommages occasionnés aux infrastructures d'approvisionnement en eau et aux installations sanitaires peuvent avoir besoin de mesures sanitaires préventives supplémentaires et d'un contrôle de la qualité de l'approvisionnement en eau. C'est pourquoi il importe que chaque secteur partage ses constatations avec les autres secteurs et détermine conjointement les liens transversaux. Ceci nécessite de travailler en collaboration avec les autres équipes sectorielles en vue d'élaborer une réponse coordonnée pour le relèvement. Ce processus sera appuyé par l'équipe de coordination qui a accès aux rapports d'évaluation de tous les secteurs et peut déterminer les domaines de collaboration.

Liens avec le développement

La stratégie de relèvement sera utile pour définir de quelles manières le processus de relèvement pourrait être lié aux objectifs et aux priorités du pays en matière de développement et les appuyer. Elle permettrait également, dans la mesure du possible, d'aligner le processus de relèvement sur les objectifs de développement stratégiques plus vastes définis par le pays.

La stratégie de relèvement permettrait par ailleurs d'établir des liens avec les cadres pour le développement national, les plans de développement national et local et les documents de planification des partenaires au développement. Si les conditions le permettent, la stratégie de relèvement pourrait fournir des informations utiles pour ajuster les documents susmentionnés.

Mobilisation des ressources

La stratégie de relèvement constitue la base de la mobilisation de l'essentiel des ressources qui appuient le relèvement du pays. Les efforts de mobilisation des ressources prévus dans le cadre de cette stratégie permettraient d'obtenir des fonds pour le programme de relèvement. Si la mobilisation de ressources dans le pays ou les ressources disponibles au niveau national sont insuffisantes pour les besoins déterminés, l'organisation d'une table ronde ou d'une conférence des donateurs pourrait constituer un élément clé de la stratégie. Une telle manifestation pourrait être organisée lorsque le PDNA ou la stratégie de relèvement auront été élaborés.

Les objectifs et les cibles de la conférence des donateurs et éventuellement d'annonces de dons, ainsi que la stratégie pour la mobilisation des ressources devraient être examinés et arrêtés par le gouvernement avec l'appui des membres de l'équipe chargée du PDNA. La conférence des donateurs pourrait être convoquée sous les auspices du gouvernement et de l'équipe de pilotage de haut niveau. La stratégie de mobilisation des ressources devrait envisager des activités de plaidoyer et de communication pour sensibiliser les décideurs, les donateurs potentiels, les médias, les groupes de population clés et les autres parties prenantes considérées comme constituant des publics importants.

Principales hypothèses et contraintes

Le PDNA recense les principales hypothèses formulées pour mener à bien le processus de relèvement, ainsi que les principales contraintes qui pourraient survenir au cours du processus de relèvement et les moyens de les surmonter.

Exemples d'hypothèses clés :

- Les principales parties prenantes prennent part à un processus de relèvement ouvert et participatif ;
- Aucune nouvelle catastrophe ne frappe le pays ;
- Les capacités institutionnelles et administratives et du pays sont suffisantes pour mener à bien le relèvement en s'appuyant sur leurs capacités techniques et fonctionnelles ;
- Dans le cadre de l'appui fourni au relèvement, des ressources sont affectées au renforcement des capacités fonctionnelles et techniques des institutions locales et nationales pour entreprendre le processus de relèvement.

Exemples de contraintes :

- Des ressources matérielles et financières limitées ;
- Des ressources humaines et une expertise technique insuffisantes pour appuyer le relèvement en temps utile.

Les contraintes pourraient être surmontées en sollicitant un appui financier et technique auprès des donateurs et des partenaires internationaux et en organisant des formations à l'intention de fonctionnaires et de volontaires de la communauté.

CHAPITRE 3

PROCESSUS ET PROCÉDURES D'UN PDNA

3.1 – INTRODUCTION

Ce chapitre porte principalement sur le *processus* pour mener un PDNA. Il fournit des orientations sur les mesures à prendre dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre d'un PDNA. Il fournit plus particulièrement des renseignements sur :

- Les processus de consultation et de prise de décision nécessaires pour déclencher un PDNA ;
- La préparation d'un PDNA par l'intermédiaire d'une mission de planification ;
- Le processus pour procéder à un PDNA.

En outre, le volume A inclut également une « Boîte à outils », dans laquelle on trouvera des modèles de termes de référence pour les différentes équipes prenant part à un PDNA, ainsi que des formulaires qui pourront être utilisés pour faciliter le processus de PDNA et produire le rapport final. Ces modèles peuvent être adaptés aux différents contextes.

Il est à noter que les processus et les procédures recommandés dans ce chapitre visent à illustrer une possibilité d'assurer la coordination inter-institutions au cours du PDNA, en s'inspirant des bonnes pratiques utilisées dans le cadre de la réponse après une catastrophe fournie par le passé. Toutes ces procédures ne s'appliqueront pas nécessairement à une réponse inter-institutions spécifique. Les mécanismes de coordination peuvent être très variables selon le contexte du pays et la nature de la demande formulée par le gouvernement pour mobiliser la communauté internationale ; selon la dynamique des relations inter-institutions dans les régions et pays ; selon la nature, l'ampleur et les objectifs particuliers des ripostes inter-institutions visant à répondre à une catastrophe particulière ; et selon d'autres réalités concrètes.

Gérer un PDNA nécessite une collaboration étroite entre les autorités du pays et les représentants dans le pays de l'ONU, de l'UE, de la BM et d'autres partenaires, ainsi qu'une collaboration étroite au niveau des sièges entre l'ONU, l'UE, la BM et d'autres partenaires internationaux pour s'assurer que le processus d'évaluation et la définition d'une feuille de route pour le relèvement sont bien coordonnés. Une fois sur le terrain, les principes d'un PDNA efficace devraient être : une structure d'évaluation, un processus d'évaluation et un produit escompté de l'évaluation, c'est-à-dire la stratégie de relèvement.

Éléments nécessaires pour mener le processus de planification :

- Un mécanisme de coordination ;
- La mise sur pied de l'équipe de pilotage du PDNA ;
- Un accord en ce qui concerne les rôles et les responsabilités ;
- La composition des équipes d'évaluation ;
- Les besoins en ressources ;
- La logistique pour procéder à l'évaluation.

Ces tâches du processus de PDNA sont organisées dans ce chapitre en six étapes principales, tel que résumées dans le tableau et le diagramme ci-dessous, étant toutefois entendu que les étapes et le calendrier d'un PDNA dépendront toujours de la nature et de l'ampleur de la catastrophe.

3.2 – LES ÉTAPES ET LES PROCESSUS

Les étapes et les processus d'un PDNA sont résumés dans le tableau et le schéma suivants. Chacune de ces étapes est décrite de façon détaillée ci-après.

Étapes clés, processus et produits d'un PDNA

Étapes clés	Principaux produits et processus
Pré-déclenchement et déclenchement	<p>* Communication dans le pays entre l'UE, la BM et l'ONU sur la nécessité de procéder à un PDNA ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication immédiate des bureaux de pays de l'UE, de la BM et de l'ONU avec les sièges respectifs et communication entre l'UE, la BM et l'ONU au sujet de l'appui à apporter à un éventuel exercice de PDNA ; • Demande du gouvernement pour entreprendre un PDNA ; décision de l'UE, de la BM et de l'ONU et dans le pays et au niveau des sièges de déclencher un PDNA ; • Détermination des objectifs, du champ couvert et des ressources pour procéder à un PDNA ; • Détermination du contexte institutionnel du niveau national au niveau local, notamment les ministères et les services gouvernementaux, les administrations locales, les institutions communautaires, les ONG et la société civile ; • L'appui qui sera apporté par le gouvernement à la mission d'évaluation (qui est déterminé en règle générale pendant une mission de planification préalable à l'évaluation effectuée par le personnel des institutions tripartites ou avec les représentants locaux des institutions tripartites) ; • Le déploiement de la mission de planification ; • La mise sur pied de l'équipe de pilotage de haut niveau dans le pays ; • La mise en place des dispositifs de coordination au niveau des sièges en vue de fournir un appui des sièges et des niveaux régionaux si nécessaire ; • L'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources pour le PDNA.
2/ Préparation d'un PDNA	<p>* Établir des modalités et le plan du PDNA ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • En consultation avec le gouvernement, les partenaires tripartites mettront en place tous les arrangements nécessaires à l'appui du PDNA (composition des équipes, logistique, ressources humaines, gestion de l'information, spécialistes de la planification stratégique et du développement humain, budget, structures de gestion, etc.) ; • Organisation d'ateliers de formation à l'intention des membres de l'équipe qui sera chargée de procéder à l'évaluation ; • Calendrier pour le PDNA : établir le programme de travail et le calendrier pour l'évaluation, notamment la composition des groupes sectoriels.
3/ Collecte et validation des données	<p>* Étude documentaire : dans le cadre des groupes sectoriels et thématiques qui ont été constitués, collecte d'informations quantitatives secondaires sur les dommages et les pertes occasionnés par la catastrophe et données de référence sur la situation préalable à la catastrophe ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visites de terrain : collecte de données et validation des données provenant des zones sinistrées, notamment les enquêtes et d'autres méthodes de collecte de données en menant des entretiens. Les visites de terrain doivent être coordonnées avec les autorités nationales et locales. Le choix des lieux se fera sur la base des données préliminaires recueillies sur les zones ou les secteurs les plus sinistrés ou les plus touchés ; • Consultations avec les parties prenantes, notamment des groupes témoins.

Étapes clés, processus et produits d'un PDNA (II)

Étapes clés	Principaux produits et processus
-------------	----------------------------------

4/ Consolidation et analyse

- * Analyse des données au niveau du secteur : la consolidation, le traitement et l'analyse des données recueillies sur les dommages et les pertes par chaque équipe sectorielle ;
- * Une fois que les dommages et les pertes ont été compilés, recenser les besoins et les priorités de relèvement pour chaque secteur et élaborer un rapport de synthèse par secteur ;
- * Analyse des données intersectorielles : vérifier les faits constatés. Procéder à une analyse multisectorielle afin d'avoir une compréhension commune de la catastrophe ; recenser les priorités communes dans les différents secteurs et zones géographiques, les groupes vulnérables, les questions transversales, et établir une base commune pour la planification du relèvement ;
- * Consultation : processus consultatif de mobilisation des parties prenantes locales dans les zones sinistrées en vue de définir les besoins prioritaires et les stratégies de relèvement ;
- * Vérifier les besoins et les stratégies de relèvement pour chaque secteur et zone géographique ;
- * Analyse de l'impact au niveau macroéconomique (projection de l'impact sur l'économie et le développement humain).

5/ Formuler la stratégie de relèvement

- * Atelier avec tous les membres de l'équipe chargée du PDNA pour partager les résultats et les besoins de relèvement dans tous les secteurs et les résultats des consultations avec les parties prenantes locales ;
- * Élaborer la stratégie de relèvement (vision, principes directeurs, besoins et priorités pour le relèvement et la reconstruction, modalités de la mise en œuvre) ;
- * Projet de rapport d'évaluation, assorti de la stratégie de relèvement ;
- * Processus de prise en compte des commentaires et validation ;
- * Rédaction du rapport final ;
- * Préparation du résumé et de la présentation Power Point.

6/ Mécanisme de mise en œuvre et mobilisation des ressources

- * Appuyer la mobilisation de ressources, s'il y a lieu, en complément des ressources provenant du budget national ;
- * Organiser une conférence des donateurs / d'annonces de dons pour présenter le PDNA et la stratégie de relèvement ;
- * Recommander un mécanisme interinstitutionnel pour la mise en œuvre et la coordination du relèvement, en respectant et renforçant l'organisation institutionnelle nationale/locale.

3.3 – LES CONSULTATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT POUR RÉALISER UN PDNA

Le PDNA est un processus pris en main et contrôlé par le gouvernement qui est mené avec la participation d'organismes nationaux et internationaux. Il est essentiel que le pilotage de ce processus soit assuré par le gouvernement national pour que l'évaluation soit un succès. Il est par conséquent recommandé que le gouvernement s'engage à entreprendre le PDNA au niveau approprié et à fournir l'appui nécessaire à cet effet. Cette section fournit brève description de l'appui requis par le gouvernement pour procéder au PDNA.

Lancement de l'évaluation

Le PDNA est déclenché à la demande du gouvernement national. Les institutions internationales n'ont pas de mandat pour entreprendre un PDNA sans une demande expresse du gouvernement. Il est souhaitable que le gouvernement adresse une lettre demandant aux partenaires tripartites (UE, BM et ONU) d'apporter un appui au gouvernement pour procéder au PDNA. Après réception de cette lettre, les partenaires tripartites pourront rencontrer les autorités de l'État concernées et tenir des discussions préparatoires sur le champ d'application du PDNA ainsi que sur l'appui technique et logistique qui sera nécessaire pour entreprendre le PDNA.

Étapes préparatoires à la réalisation d'un PDNA

Dès le départ, il est important de nommer un ministère ou un service pour piloter le PDNA. Le rôle de ce ministère ou de ce service est de coordonner l'ensemble des ministères d'exécution du gouvernement national et des institutions internationales en suivant les différentes étapes pour procéder au PDNA. Le ministère ou le service peut rendre compte à une autorité supérieure (voir page 82 pour de plus amples détails sur l'équipe de pilotage de haut niveau), si le gouvernement estime que cela se justifie pour assurer la supervision du PDNA et donner des orientations.

Dans le cadre de la planification du PDNA, il est essentiel de comprendre l'échelle et l'intensité de la catastrophe de façon à pouvoir formuler des termes de références clairs pour le PDNA. Cela peut se faire par l'intermédiaire d'une mission de planification composée de deux ou trois membres du gouvernement national, appuyée par des membres de l'UE, de la BM et de l'ONU. Le rôle principal de la mission de planification est de rédiger des termes de référence clairs et un budget pour entreprendre le PDNA. Pour de plus amples détails sur la mission de planification, voir page 74.

Établir les termes de référence du PDNA

Les termes de référence pour le PDNA devraient être rédigés en collaboration avec le gouvernement. Les termes de référence définissent le champ d'application du PDNA ainsi que le calendrier, sa structure organisationnelle, son personnel et ses dispositions logistiques et des considérations liées à la gestion de l'information. L'organisme chargé par le gouvernement de la coordination du PDNA doit approuver les termes de référence et informer officiellement de cette approbation.

Calendrier et échéancier du PDNA

Le calendrier et l'échéancier pour procéder à un PDNA sont décidés après consultation avec le gouvernement. Comme il faut un minimum de trois à six semaines pour mener à bien le PDNA, le calendrier devrait tenir compte de la disponibilité de données primaires avant d'entreprendre le PDNA. Il faut s'assurer que la phase d'action humanitaire est quasiment terminée, et que le fait de procéder au PDNA n'empêchera pas la continuité des opérations de secours. Il importe également de s'assurer que les employés des administrations locales sont de retour au travail et disponibles pour contribuer au PDNA. Le PDNA devrait normalement commencer une ou deux semaines après la catastrophe.

Participation du gouvernement

Le gouvernement doit nommer ses responsables et experts pour participer au PDNA. Il doit commencer par établir un mécanisme de coordination du PDNA. Au sein du gouvernement, un haut fonctionnaire doit être nommé pour coordonner le PDNA. Au fur et à mesure que les équipes sectorielles sont constituées, les fonctionnaires nommés par le gouvernement doivent participer à chaque équipe sectorielle et fournir des informations sur les dommages et les pertes à partir de leurs connaissances directes de la situation. S'il n'y a pas de fonctionnaires disponibles pour une raison ou une autre, le gouvernement devrait nommer des experts du secteur disponibles dans le pays aux fins de l'évaluation. La participation de fonctionnaires nommés par le gouvernement est importante non seulement pour assurer la prise en main par le gouvernement, mais aussi pour valider les données relatives aux dommages, aux pertes et aux besoins.

Fourniture d'installations locales

Le gouvernement est tenu de fournir des installations locales pour l'équipe d'évaluation. Ces installations devraient comprendre un espace de bureaux pour l'équipe, une salle de formation et des espaces pour la communication. Bien que l'équipe d'évaluation soit généralement équipée de ses propres ordinateurs, il est important de trouver un espace de travail qui soit équipé d'ordinateurs, d'imprimantes, de téléphones et d'une connexion Internet. Du personnel recruté localement pourrait être désigné pour apporter un appui dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications. Tous ces éléments constituent un appui fondamental pour l'équipe d'évaluation.

Il serait très utile que le gouvernement puisse mettre des services de transport à la disposition de l'équipe d'évaluation. Un certain nombre d'équipes sectorielles devront effectuer des visites de terrain. Des véhicules doivent être mis à leur disposition de façon à ce qu'elles puissent procéder à l'évaluation de manière efficace.

Traduction et interprétation

Un grand nombre d'informations et de données qui sont importantes pour les équipes d'évaluation sont exprimées dans des langues locales. Le gouvernement devrait donc mettre des traducteurs à la disposition de l'équipe d'évaluation pour l'aider à avoir accès à l'ensemble des informations et des données nécessaires.

Au cours des visites de terrain, lorsque l'équipe d'évaluation doit tenir des discussions avec la communauté, la présence d'interprètes serait très précieuse. Le gouvernement devrait confier à une ou deux personnes dans chaque équipe sectorielle la tâche d'interpréter les informations recueillies auprès des communautés et des ménages.

Constitution et formation des équipes sectorielles

L'évaluation devrait couvrir tous les secteurs sinistrés. Pour chaque secteur, une équipe devrait être constituée, qui serait composée d'experts du gouvernement, d'organismes internationaux et du secteur privé, sur la base de l'expertise qu'ils pourraient apporter. Le ministère ou le fonctionnaire qui coordonne l'évaluation doit être informé des équipes sectorielles constituées pour mener l'évaluation. Ceci permettrait au gouvernement de faciliter le travail de ces équipes et de leur fournir des installations locales pour procéder à l'évaluation.

Le gouvernement doit appuyer la formation des équipes sectorielles aux méthodes d'évaluation utilisées dans le cadre d'un PDNA. Cet appui devrait être fourni en mettant en place un programme de formation pour l'équipe d'évaluation. Les fonctionnaires du gouvernement qui prennent part au PDNA devraient participer à ce programme de formation. Le lieu pour ces formations et toute autre forme d'appui logistique devraient également être fournis par le gouvernement.

Collecte des données primaires et des données de référence

C'est aux organismes publics de fournir des données de référence sur tous les secteurs qui doivent être évalués. Les équipes sectorielles devraient rencontrer les services ou les organismes compétents pour la collecte des données de référence. S'il n'existe pas de données de référence, le gouvernement devrait trouver d'autres sources d'information pour établir ces données de référence.

Les organismes publics devraient également détacher du personnel pour recueillir des données primaires sur les dommages et les pertes. Dans le secteur de l'agriculture, par exemple, les données sur la superficie totale et les cultures sinistrées doivent être compilées par le Ministère de l'agriculture. De même, les données sur la perte d'emplois et de moyens de subsistance dans les différents secteurs devraient être recueillies par l'organisme chargé de l'emploi. La collecte de ces données ne peut être effectuée que par des fonctionnaires des services gouvernementaux. Les données primaires relatives aux dommages et aux pertes doivent être mises à la disposition des équipes sectorielles dès leur arrivée. La collecte de ces données doit être soulignée au cours de l'examen et de la finalisation des termes de référence.

Visites de terrain

Les équipes sectorielles devront effectuer des visites de terrain pour procéder aux évaluations. Ces visites de terrain doivent être organisées par les organismes publics compétents. Le nombre de visites de terrain ainsi que les sites à visiter devraient être décidés en consultation avec les organismes publics. Les équipes sectorielles devraient être accompagnées par des représentants des organismes publics au cours de ces visites.

Les visites de terrain des équipes sectorielles devraient être organisées par les organismes publics, et le nombre de visites de terrain ainsi que les sites à visiter devraient être décidés en consultation avec les organismes publics.

Enquêtes et entretiens au niveau des ménages et des communautés : des d'enquêtes auprès des ménages et des communautés doivent être effectuées pour l'évaluation. Ces enquêtes et entretiens sont menés de façon plus productive lorsque ce sont les organismes publics compétents qui pilotent ce processus. Les organismes publics peuvent proposer une liste de ménages et de communautés que les équipes sectorielles pourraient visiter. Lors de la phase de conception du questionnaire et de la formulation des questions à aborder, les organismes publics peuvent fournir des renseignements cruciaux sur les nuances culturelles locales. Ils sont également les mieux placés pour établir une relation avec les ménages et les communautés et obtenir des informations en menant les entretiens dans la langue locale. L'appui apporté par le gouvernement à ces exercices interactifs sur le terrain est généralement crucial.

Rédaction du rapport

Toutes les équipes sectorielles rédigent leur rapport, puis le soumettent à une équipe de rédaction qui prépare et finalise le rapport d'évaluation. Il est important que le gouvernement se joigne à l'équipe de rédaction. L'équipe modère et modifie les rapports sectoriels, en produisant une version résumée reprenant les aspects essentiels de l'évaluation. La participation du gouvernement à l'équipe de rédaction permet d'assurer que les questions importantes sont mises en exergue de manière adéquate et que les priorités pour le relèvement sont énoncées. Le rapport aura plus de poids si le gouvernement est associé à la rédaction et à la finalisation de l'évaluation.

Présentation des résultats du PDNA

L'équipe d'évaluation est tenue de présenter ses constatations au gouvernement. Cette présentation devrait inclure un résumé des dommages, des pertes et des besoins de relèvement dans tous les secteurs. Elle devrait préciser également les ressources financières et les compétences techniques nécessaires pour la mise en œuvre du relèvement. Tous les ministères et services gouvernementaux ainsi que les équipes sectorielles devraient assister à cette présentation afin d'apporter toute les clarifications demandées par des représentants du gouvernement.

Examen et approbation du rapport d'évaluation

Lorsque le rapport d'évaluation a été soumis, le gouvernement doit le diffuser auprès des différents ministères et services afin qu'ils puissent formuler des commentaires. Cet examen doit s'effectuer dans des délais déterminés. Les commentaires seraient incorporés par l'équipe d'évaluation et le rapport d'évaluation serait finalisé. Le rapport d'évaluation est ensuite soumis au gouvernement pour approbation. Une fois approuvé, le rapport devient officiel et peut servir de base pour la planification et la mise en œuvre du relèvement.

Mesures de suivi du PDNA

Une fois que le PDNA est terminé, il peut être nécessaire de mobiliser des ressources externes pour le relèvement et la reconstruction, en plus des ressources du budget national alloués au PDNA. Le gouvernement national peut demander l'appui des partenaires tripartites pour organiser une conférence des donateurs et présenter la stratégie de relèvement et de reconstruction.

Formulation d'un cadre de relèvement

Une fois que le PDNA et la stratégie de relèvement sont terminés, le gouvernement national pourrait vouloir élaborer un plan de mise en œuvre détaillé pour les programmes de relèvement et de reconstruction. Ce plan détaillé pourrait inclure la finalisation du mécanisme institutionnel pour le relèvement et la reconstruction, la définition des compétences techniques requises pour la reconstruction, l'élaboration d'un budget détaillé et un plan de suivi et de mise en œuvre. Le gouvernement pourrait solliciter un appui supplémentaire auprès des partenaires tripartites en vue de la formulation d'un cadre de relèvement énonçant un plan de mise en œuvre détaillé à l'échelle de l'ensemble des secteurs.

3.4 – LE DÉCLENCHEMENT DU PDNA

La priorité immédiate après la survenue d'une catastrophe est de fournir une aide humanitaire pour sauver des vies et de mener des opérations de recherche et de sauvetage. Durant cette phase initiale, des évaluations rapides sont entreprises pour évaluer les besoins les plus urgents de façon à orienter les activités de secours et la mobilisation des ressources pour l'action humanitaire. Cela peut se faire au moyen du lancement d'un appel éclair par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) si le gouvernement sollicite un appui international. Si l'action humanitaire d'urgence pour sauver des vies est la première des priorités au lendemain de catastrophes, les premières mesures en vue de procéder à un PDNA devraient être prises aussitôt que possible après la survenue d'une catastrophe.

Un PDNA est déclenché par une demande expresse formulée par un gouvernement. La demande devrait prendre la forme d'une demande officielle du gouvernement adressée à l'UE/BM/ONU. Cette demande est communiquée aux bureaux de pays des partenaires concernés et aux sièges. L'une des institutions tripartites du PDNA peut aider le gouvernement du pays frappé par une catastrophe à organiser une mission de planification du PDNA. L'organisme qui lance l'appui à apporter au gouvernement est tenu de s'assurer que les autres partenaires tripartites font partie de la mission de planification du PDNA.

Au niveau national, la décision de mettre en place un PDNA est prise sur la base d'une communication conjointe, d'une coordination et d'un accord entre le gouvernement national, le chef de la délégation de l'UE, le directeur de pays ou le gestionnaire de pays de la BM et le coordonnateur résident / coordonnateur de l'action humanitaire du système des Nations Unies. L'un des partenaires tripartites ou les trois peuvent au besoin faciliter un processus de consultation avec les autres parties prenantes clés.

Il est important de s'entendre sur l'objectif de la mission de planification du PDNA, son champ d'application, son mandat, le calendrier et le coût escompté. Après s'être entendus sur les dispositions relatives à mission de planification, des mesures sont prises pour constituer l'équipe de pilotage de haut niveau dans le pays, qui sera chargée de la direction stratégique générale de la mission de planification et du PDNA (voir la section ci-dessous pour de plus amples détails sur la structure de gestion d'un PDNA).

La prise de décision nécessite également une coordination et une communication entre le terrain et les sièges afin de prendre des décisions rapides et adéquates pour la mise en place du PDNA. Les partenaires tripartites au niveau des sièges examinent les faits nouveaux intervenus et suivent l'évolution de la situation sur le terrain, et examinent l'appui qui sera nécessaire au niveau du pays pour effectuer la mission de planification et entreprendre un PDNA.

La décision finale de procéder à un PDNA est prise sur le terrain, le rôle des sièges étant de fournir un appui technique pour faciliter la prise de décision et la mise en œuvre du PDNA. À partir du moment où la demande officielle de procéder à un PDNA a été émise par le gouvernement national, les partenaires tripartites au niveau des sièges doivent établir une coordination avec leurs homologues dans le pays pour prendre des décisions conjointes au sujet de la mission de planification et prendre toutes les dispositions nécessaires pour appuyer la mission, en mettant à disposition du personnel et des ressources. Les trois partenaires se réservent le droit de participer ou non à l'évaluation pour des raisons politiques ou techniques. Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes au cours de la phase de déclenchement et de mise sur pied du processus.

Tableau récapitulatif des rôles et des responsabilités

Acteurs	Rôle primordial et responsabilités
Partenaires tripartites dans le pays (ONU, BM, UE)	<ul style="list-style-type: none"> * Assurer la communication, le partage d'informations et la coordination des informations entre les trois partenaires ; * Faciliter le processus de consultation afin d'assurer le partage d'informations et la coordination des informations, selon que de besoin, avec tous les parties prenantes dans le pays, notamment le gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies, les donateurs et les ONG ; ▪ Les partenaires tripartites demandent le déclenchement du PDNA à partir du moment où la demande officielle du gouvernement a été reçue ; ▪ Assurer la communication et la coordination entre les bureaux de pays et les sièges pour prendre des décisions rapides et adéquates en ce qui concerne le déclenchement et la mise en place du PDNA ; ▪ Assurer la communication et la coordination avec les autres parties prenantes dans le pays, selon que de besoin, pour prendre des décisions rapides et adéquates en ce qui concerne le déclenchement et la mise en place du PDNA ; ▪ À partir du moment où une demande officielle de PDNA émanant du gouvernement a été reçue, les partenaires tripartites l'examinent et s'entendent sur les dispositions à prendre pour organiser et coordonner la mission de planification du PDNA, notamment ses mandats, ses priorités et ses calendriers, et cernent les besoins en ressources financières et humaines pour mener cet exercice ; ▪ Établir l'équipe de pilotage de haut niveau dans le pays en consultation avec le gouvernement et les autres parties prenantes clés ; ▪ Fournir un appui continu tout au long de la mission de planification et du processus du PDNA.
Partenaires tripartites au niveau des sièges (ONU, BM, UE)	<ul style="list-style-type: none"> * Assurer la communication, le partage d'informations et la coordination des informations entre les trois parties au niveau des sièges ; * Assurer la communication et la coordination avec les homologues tripartites au niveau du pays pour prendre des décisions rapides et adéquates en ce qui concerne le déclenchement et la mise en place du PDNA ; ▪ Appuyer le déclenchement et la mise en place du PDNA, notamment la mission de planification, en mettant à disposition l'expertise technique, les orientations et les ressources nécessaires ; ▪ Assurer la communication et la coordination avec les autres parties prenantes au PDNA tout au long du processus d'évaluation.

3.5 – LA PRÉPARATION D'UN PDNA

La mission de planification : objectif et composition de l'équipe

La finalité générale de la mission de planification du PDNA est de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le succès du PDNA. Il est important que les organisateurs de la mission de planification du PDNA identifient les parties prenantes clés dont la participation est importante pour la mission à accomplir. L'ensemble des partenaires triparties et le gouvernement doivent prendre part à la mission de planification. Les autres parties prenantes qui peuvent faire partie de la mission de planification sont notamment les ministères, les administrations régionales, les représentants dans le pays des organismes de l'ONU, des ONG locales et internationales et des donateurs potentiels.

Il est important de veiller à ce que la taille de la mission de planification PDNA soit aussi réduite que possible afin de faciliter une prise de décision rapide et s'assurer que ses membres s'engagent à s'acquitter du mandat de la mission de planification.

Produits à livrer de la mission de planification

Les deux principaux produits d'une mission de planification d'un PDNA sont :

- Un rapport succinct d'analyse de la situation ;
- Les termes de référence du PDNA.

Ces produits sont résumés dans le tableau ci-dessous et font ensuite l'objet d'une description plus détaillée.

Principaux produits	Description
1/ Brève analyse de la situation	<p>Rédiger un rapport succinct d'analyse de la situation en fournissant des informations actualisées sur la situation de catastrophe, sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'une étude documentaire portant sur les principaux rapports d'évaluation rapide, les rapports de terrain, les données gouvernementales disponibles, les cartes et les images transmises par satellite, entre autres ; ▪ des consultations menées avec toutes les parties prenantes clés ; ▪ de la volonté et de la capacité du gouvernement de prendre en main le processus et de fournir un appui technique et logistique pour procéder au PDNA.
2/ Les termes de référence du PDNA (sur la base du contenu standard d'un PDNA, adapté à la situation locale et fixé avec le gouvernement) par le PDNA, et	<p>Champ d'application du PDNA :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Objectifs du PDNA ; * Secteurs et thèmes sectoriels à évaluer * critères de détermination de ces thèmes ; * Zones géographiques à évaluer ; * Calendrier du PDNA ; * Plan de travail du PDNA ; * Mécanisme de pilotage du PDNA ; * Structure de gestion et composition, notamment de l'équipe de coordination du PDNA et de l'équipe de pilotage de haut niveau pour l'établissement du rapport, entre autres.

Produit 1 : Rapport succinct d'analyse de la situation

Pour que la mission de planification puisse atteindre ses objectifs, il est nécessaire de comprendre l'ampleur de la catastrophe, son impact sur la population et sur les processus de développement en cours et prévus. Ces informations devraient se fonder pour l'essentiel sur les données secondaires existantes, notamment les évaluations rapides qui ont été entreprises dans l'optique de la réponse humanitaire, et les entretiens limités avec les parties prenantes clés. L'appui et les informations fournis par les équipes de pays dans le pays et les bureaux de représentation des membres tripartites seraient cruciaux. Ils permettraient de confirmer la nécessité de procéder à un PDNA et, dès lors, de définir sa portée et les dispositions à mettre en place.

Un élément important de l'analyse de la situation est d'avoir connaissance et de fournir des informations préliminaires sur les institutions existantes des autorités nationales/locales susceptibles d'apporter un appui au relèvement, les informations et les bases de données disponibles, la mobilisation du gouvernement dans le cadre des évaluations et de l'action humanitaire, et sa capacité à prendre part au processus de PDNA. Il s'agira notamment de déterminer les capacités techniques et la structure institutionnelle des différents secteurs parmi les différents ministères d'exécution ou organismes, à l'échelon national et décentralisé.

Dans le même temps, il importe également d'évaluer la structure et l'organisation de la communauté internationale sur le terrain, particulièrement la représentation au niveau national et au niveau local et l'équipe de pays des Nations Unies, les IFI, les donateurs et les ONG internationales. Cela permettra de déterminer les capacités disponibles pour participer au PDNA, les lacunes à combler en termes d'expertise externe ou la participation requise au niveau des sièges.

Sur la base des entretiens, de l'étude documentaire, des consultations et de l'évaluation des capacités, la mission de planification produit un rapport succinct d'analyse de la situation qui servira de base pour les discussions avec le gouvernement et les partenaires tripartites, et pour décider conjointement des mesures à prendre et des priorités en ce qui concerne le PDNA. Le rapport pourrait porter sur les éléments suivants :

- L'impact général de la catastrophe sur le pays ;
- Les secteurs sinistrés, notamment les plus sinistrés ;
- Les zones géographiques sinistrées, en particulier les plus sinistrées ;
- Les principales conséquences de la catastrophe évidentes à ce jour ;
- Les besoins les plus urgents à prendre en compte dans le PDNA ;
- Accorder une attention prioritaire aux liens entre les secteurs et les moyens d'éviter les chevauchements ainsi qu'aux thèmes transversaux prioritaires ;
- Les lacunes à combler en matière d'informations ;
- Les évaluations des besoins et les exercices de planification en cours et prévus ;
- Les mécanismes de consultation potentiels ;
- Un aperçu de la réponse en cours et prévue ;
- Les partenariats potentiels pour entreprendre le PDNA ;
- Les fonds disponibles ou qui pourraient l'être pour le PDNA et/ou le relèvement.

L'une des raisons d'être du PDNA est de limiter le nombre d'évaluations qui seront effectuées par de multiples organisations et éviter les activités faisant double emploi. Cet objectif peut être atteint en améliorant la coordination en matière de collecte, d'analyse et d'établissement de rapports sur les données préexistantes et les nouvelles données résultant de l'évaluation. Il s'agit notamment de tirer parti des informations concernant la situation antérieure à la catastrophe et d'utiliser les rapports disponibles d'évaluation sur l'aide humanitaire d'urgence et les analyses fondées sur les images transmises par satellite qui peuvent fournir des renseignements vitaux sur l'ampleur des dommages, leur impact potentiel et les différences importantes selon les régions touchées.

Toutefois, si des lacunes cruciales en ce qui concerne les données sont repérées par la mission de planification, une brève mission de reconnaissance d'une partie ou de l'ensemble des zones sinistrées peut se révéler nécessaire pour combler ces lacunes et établir une appréciation de première main de la gravité de la catastrophe et de ses effets sur la population locale, et les processus de développement en cours.

Dans le cadre de la planification d'une mission de reconnaissance, des informations utiles peuvent être obtenues à partir des analyses reposant sur les images transmises par satellite qui peuvent aider à sélectionner les zones où une visite de terrain pourrait être effectuée. Ces analyses reposant sur les images transmises par satellite ainsi que la mission de reconnaissance devraient aider à mieux comprendre les variations, ce qui est essentiel si l'on veut assurer une évaluation exhaustive pendant le PDNA et la stratégie de relèvement.

La mission de reconnaissance doit être contrôlée par le gouvernement et être composée de la totalité ou d'un sous-groupe de l'Équipe chargée de la mission de planification du PDNA, ou d'autres membres de l'équipe de l'UE, de la BM et des organismes de l'ONU. Le nombre et type de secteurs susceptibles de participer dépendra du contexte de la catastrophe. Le rapport de la mission de reconnaissance devrait permettre de combler les lacunes en matière d'information, de fournir des informations supplémentaires sur l'étendue des dommages par zone géographique et par secteur, et de fournir une indication des secteurs prioritaires pour le PDNA et la stratégie de relèvement sur laquelle l'évaluation pourrait déboucher.

Produit 2 : Les termes de référence du PDNA

L'analyse de la situation et la mission de reconnaissance constituent la base de l'élaboration du plan pour le PDNA. Ce plan trace le contour de l'ensemble des dispositions qui devront être prises pour assurer la réussite du PDNA : il définit le champ d'application du PDNA et le calendrier, sa structure de gestion, ses dispositions logistiques et en matière de personnel et les aspects relatifs à la gestion de l'information. Chacun de ces éléments du plan est passé brièvement en revue ci-dessous.

Définir le champ d'application d'un PDNA

L'analyse de la situation permet à la mission de planification de définir le champ d'application et les objectifs du PDNA dans le contexte sectoriel et géographique plus général des dommages occasionnés par la catastrophe et des conséquences de la catastrophe déterminées par le gouvernement. Bien que cela soit rare, il arrive que la mission de planification ne donne pas lieu à un PDNA. En supposant qu'il a été décidé de procéder à un PDNA, la mission de planification précise le champ d'application du PDNA, qui peut être limitée à certains secteurs, à des zones géographiques spécifiques et à un calendrier rapide, ou qui peut être exhaustive, couvrir de multiples secteurs et nécessiter la collecte de données complexes ainsi qu'une analyse et une couverture géographiques étendues, entre autres. Sur la base des analyses de la situation et de la mission de planification, le gouvernement pourra prendre une décision en ce qui concerne :

- Les secteurs à inclure dans l'évaluation ;
- Les zones géographiques à évaluer conformément aux décisions officielles ;
- Les partenaires internationaux, les ministères compétents ainsi que les organisations nationales qui pourraient prendre part à l'évaluation ;
- Le calendrier prévu pour lancer et mener à bien le PDNA.

Les secteurs à inclure

Les secteurs généralement inclus dans le cadre de la méthode DaLA ou de l'évaluation des besoins de relèvement humain (HRNA) sont indiqués dans le tableau ci-dessous et peuvent être utilisés comme point de départ des discussions avec le gouvernement en ce qui concerne le choix des secteurs à inclure dans le PDNA. Il est établi que la décision finale à ce sujet revient au gouvernement. De nombreux gouvernements ont établi leurs propres taxinomies par secteur/sous-secteur, lesquelles peuvent également guider le choix des secteurs. La prise de décision est toutefois toujours dictée par la gravité des conséquences de la catastrophe sur les secteurs. La prise de décision devrait également tenir compte des caractéristiques de la catastrophe, des sous-secteurs et des thèmes transversaux concernés, ainsi que des besoins et des priorités de la population touchée et du gouvernement.

Secteurs sociaux	Secteurs des infrastructures	Secteurs productifs	Thèmes transversaux
Logement, terres et établissements humains	Eau, assainissement, hygiène	Agriculture, élevage, pêche	Gouvernance
Éducation	Infrastructures communautaires	Industrie, commerce et échanges	Réduction des risques de catastrophe
Santé	Énergie et électricité	Tourisme	Environnement
Culture	Transport et télécommunications		Emploi et moyens de subsistance
Nutrition			Genre

Note : dans certains cas, les thèmes transversaux indiqués dans le tableau ci-dessus peuvent être des secteurs autonomes.

La décision quant aux secteurs à évaluer est cruciale. Il faut s'assurer qu'aucun secteur touché n'est exclu. De même, aucun des besoins de la population touchée ne devrait être négligé. Les responsables des différents secteurs doivent à leur tour identifier les sous-secteurs. Une démarche clairement définie en ce qui concerne les secteurs permet d'assurer une couverture exhaustive et des liens clés entre les secteurs. Les secteurs à inclure dans l'évaluation sont déterminés au cours de la mission de planification afin de s'assurer que des experts compétents en la matière feront partie du personnel pour le PDNA.

Le calendrier de l'évaluation

Le calendrier du PDNA nécessite de prendre en considération les évaluations et l'action humanitaires en cours. Il importe également de garder à l'esprit que le calendrier de l'évaluation ne doit pas interférer avec la révision de l'Appel éclair pour l'action humanitaire, les conférences des donateurs ou l'élaboration des stratégies pour le relèvement et la reconstruction. Les catastrophes sont un moment de stress intense, tant pour la population touchée que pour leurs homologues au gouvernement qui font face à des demandes sans précédent dans le cadre de leur travail, et il incombe par conséquent aux équipes chargées du PDNA de coordonner leurs efforts de façon à minimiser l'impact de leur activités sur leurs homologues officiels et la population touchée.

Il se peut que des membres du PDNA participent déjà à des évaluations réalisées pour guider l'action humanitaire. Il faudrait dans pareils cas que des dispositions aient été prises pour partager les résultats de ces évaluations. S'il est important que le PDNA n'interfère pas avec les opérations humanitaires et les processus de mobilisation des ressources, il importe tout autant de s'assurer que le PDNA n'est pas retardé de façon à ne pas entraver les possibilités de démarrer le processus de relèvement ou de mobiliser rapidement des ressources.

La durée d'un PDNA dépendra de l'intensité et de l'ampleur de la catastrophe et d'autres facteurs. Mener à bien l'évaluation dans les délais prévus devrait être un principe directeur de la réalisation du PDNA.

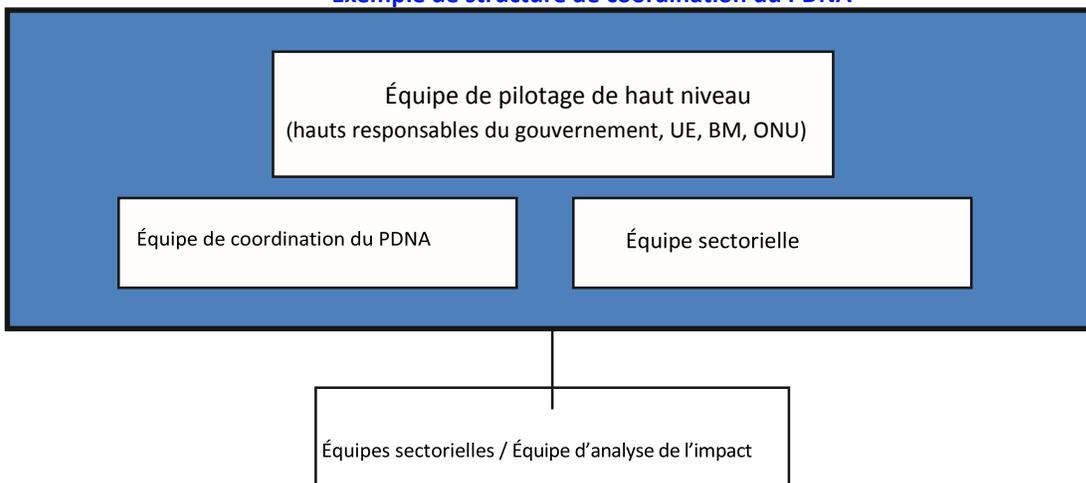
La structure de gestion du PDNA

La dimension, la composition et la structure organisationnelle de l'équipe d'évaluation dépendra du contexte local. Il est recommandé que le gouvernement soit représenté et assure le pilotage du PDNA. En règle générale, il est souhaitable que la taille de la structure de gestion soit aussi réduite que possible. Toutefois, dans le cas de catastrophes de grande ampleur et lorsque les capacités nationales ont été gravement touchées, il se peut qu'une équipe complète soit nécessaire, de même qu'un grand nombre d'experts pour prendre en charge les différents éléments du PDNA.

Lorsqu'il s'agit de déterminer la structure de gestion, l'équipe doit prendre en considération les mécanismes de coordination et de gestion avant et après une catastrophe qui existent déjà au niveau du pays et dans la communauté internationale de façon à pouvoir combler les lacunes en prenant des dispositions en matière de gestion et en incluant les coûts y afférents dans le budget du PDNA. Dans la mesure du possible, la structure de gestion devrait reposer sur les capacités nationales en place, en faisant le meilleur usage possible des fonctionnaires clés des administrations publiques et des experts nationaux expérimentés disponibles.

Une structure complète pour procéder à un PDNA devrait être composée des équipes suivantes en termes de fonctions. La structure mise en place pour le PDNA doit être aussi légère que possible, limiter autant que faire se peut l'expertise externe et reposer dans toute la mesure du possible sur les capacités internes des pouvoirs publics et la présence des partenaires tripartites sur le terrain.

Exemple de structure de coordination du PDNA



L'équipe de pilotage de haut niveau

L'équipe de pilotage de haut niveau est dirigée par un haut fonctionnaire de l'autorité chargée du relèvement et de la reconstruction. Elle est composée du chef de la délégation de l'Union européenne, du directeur de pays/gestionnaire de pays de la Banque mondiale et du coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire du système des Nations Unies. La participation d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement et de partenaires nationaux et internationaux serait à la discrétion du gouvernement. Le rôle primordial de cette équipe est de fournir des orientations stratégiques relatives au PDNA, de prendre des décisions essentielles en matière de gestion, et d'assurer les ressources nécessaires ainsi que l'accomplissement des objectifs du PDNA.

L'équipe de pilotage de haut niveau est mise en place au début du processus de PDNA et doit se réunir à intervalles réguliers tout au long du PDNA. Cette équipe tranche également les différends et prend les décisions finales en ce qui concerne les priorités et les actions de relèvement qui sont proposées pour la stratégie de relèvement.

L'équipe de coordination du PDNA

L'équipe de coordination du PDNA, qui est dirigée par un fonctionnaire du gouvernement désigné pour réaliser le PDNA, est composée de représentants des organisations tripartites. L'équipe mène ses travaux sous la supervision de l'équipe de pilotage de haut niveau. Un planificateur stratégique peut également faire partie de l'équipe de coordination pour fournir des orientations sur la planification du relèvement, le processus de consultation et l'intégration d'une perspective de développement humain. L'équipe est mise en place dès que le PDNA est confirmé par la mission de planification ou déclenché par les partenaires tripartites. Cette équipe reste pleinement opérationnelle tout au long du processus de PDNA et bénéficie d'un appui de la cellule d'appui technique et du Secrétariat du rapport, notamment un ou plusieurs spécialistes de l'établissement de rapports.

Les équipes sectorielles

Les équipes sectorielles comprennent des spécialistes de la question des ministères d'exécution compétents, de l'ONU, de l'UE, de la BM et d'autres organisations. Idéalement, le personnel et les experts du gouvernement du pays sinistré devraient composer la majorité de ces équipes. Elles comprennent également des spécialistes de la macroéconomie et du développement humain⁷ pour évaluer l'impact de la catastrophe sur les indicateurs macroéconomiques et les indicateurs de développement humain.

En plus de ces trois équipes, des fonctions cruciales sont nécessaires pour appuyer le PDNA. Ces fonctions sont décrites brièvement ci-après.

Fonctions d'appui technique

Le PDNA nécessite un appui pour certaines fonctions techniques cruciales, comme l'achat de moyens logistiques, les technologies de l'information et de la communication (TIC), la gestion de l'information, la cartographie et le système d'information géographique (SIG), la logistique, l'administration, les finances et l'interprétation/traduction. Le gouvernement et les partenaires tripartites peuvent affecter des membres du personnel pour fournir un appui technique à la conduite d'un PDNA.

Fonction d'établissement du rapport

Un des principaux produits du PDNA est un rapport comprenant une stratégie de relèvement et les rapports d'évaluation établis par secteur. L'établissement du rapport est souvent dirigé par le gouvernement, avec des experts des différents secteurs et des membres de l'équipe de coordination. La rédaction du rapport final sera dirigée par les membres responsables de l'équipe de coordination. La fonction principale des rédacteurs du rapport serait de :

- Compiler et corriger tous les chapitres concernant les secteurs ;
- Rédiger le rapport global sur l'évaluation ;
- Intégrer les commentaires et finaliser le rapport d'évaluation et la stratégie de relèvement ;
- Mettre au point une présentation Power Point résumant le rapport final.

Il est essentiel que l'intégralité du rapport d'évaluation et de la stratégie de relèvement soit rédigée dans le pays afin de s'assurer que le gouvernement participe pleinement au processus et en assume la prise en main. Il peut être fait appel aux services d'un rédacteur professionnel pour relire et corriger le rapport final.

⁷ Si une analyse du développement humain fait partie de l'évaluation.

Tableau récapitulatif des rôles et responsabilités

Acteurs

Rôle primordial et responsabilités

Équipe de pilotage de haut niveau

Fournir une orientation stratégique pour le PDNA, prendre les décisions essentielles en ce qui concerne la gestion, et obtenir les ressources nécessaires et atteindre les objectifs du PDNA ;

- Fournir une orientation stratégique d'ensemble pour le PDNA.
- Mobiliser les ressources nécessaires à l'appui du PDNA.
- Établir et assurer une supervision générale de l'équipe de coordination du PDNA.
- Assurer les structures d'appui opérationnel nécessaires pour le PDNA.
- Assurer la liaison et la coordination avec les homologues au niveau des sièges et avec les groupes de donateurs dans le pays.
- S'assurer qu'un rapport d'évaluation unique, cohérent, précis sur le plan technique et solide sur le plan stratégique est produit dans les délais prévus et avec la large participation des parties prenantes clés.
- Approuver le projet de rapport et le rapport final du PDNA ainsi que la stratégie de relèvement pour les soumettre au gouvernement et les faire valider par ce dernier.
- Diriger et faciliter la mobilisation des ressources à l'appui de la stratégie de relèvement, par exemple en incluant des ressources dans des appels révisés, en organisant des conférences de donateurs et en mettant au point des exercices de restructuration des programmes de développement.

Équipe de coordination du PDNA

Gérer la planification, la mise en œuvre et la coordination du PDNA et l'élaboration de la stratégie de relèvement :

- Effectuer tous les préparatifs à l'appui du PDNA (logistique, ressources humaines, etc.) ;
- Appuyer et faciliter des séances d'information sur le PDNA et un atelier de formation à l'arrivée de l'équipe d'évaluation ;
- Pendant l'atelier de formation, définir avec l'équipe d'évaluation les objectifs et les résultats escomptés, les principes directeurs, les zones géographiques et les secteurs à évaluer, la méthode utilisée et les instruments de collecte de données, l'organisation de l'équipe et des sous-équipes, la répartition des responsabilités et toutes les autres dispositions nécessaires, conformément aux orientations fournies dans le volume A du présent Guide ;
- Assurer une approche cohérente et coordonnée tout au long du processus de PDNA, notamment des visites de terrain ;
- S'assurer que tous les principes du PDNA sont approuvés et respectés ;
- Assurer un appui logistique et administratif adéquat pour toutes les équipes sectorielles ;
- Mettre en place et superviser la cellule d'appui technique et le Secrétariat du rapport ;
- Gérer le budget, les ressources, le plan de travail et le calendrier du PDNA ;

Tableau récapitulatif des rôles et de responsabilités (II)

Acteurs

Rôle primordial et responsabilités

- Mettre au point les processus de planification stratégique et de consultation en vue d'élaborer la stratégie de relèvement. Assurer la consultation et l'analyse nécessaires sur la base des thèmes/domaines transversaux en vue de fournir une base solide à la détermination des priorités des stratégies de relèvement dans tous les secteurs et zones géographiques ;
- Gérer et superviser la rédaction, la validation et la révision finale du rapport d'évaluation ;
- Organiser la conférence des donateurs ;
- Appuyer la mobilisation des ressources pour le relèvement ;
- Organiser des débriefings de fin de mission.

Équipes sectorielles

Les équipes sectorielles procèdent à l'évaluation qui consiste à :

- Collecter et intégrer des données sur les effets et l'impact de la catastrophe, en suivant le Guide PDNA ;
- Sélectionner les instruments de collecte des données, selon les besoins propres à chaque secteur ;
- Collecter les données de terrain primaires et les données secondaires nécessaires pour évaluer leurs secteurs respectifs ;
- Collecter les données de référence nécessaires ;
- Traiter et analyser les données et les résultats de l'évaluation ;
- Rédiger les rapports d'évaluation par secteur, notamment les besoins prioritaires proposés pour le relèvement ;
- Rédiger la stratégie de relèvement pour leurs secteurs respectifs.

Dispositions pour le PDNA

À partir du moment où la mission de planification confirme la nécessité de procéder à un PDNA, des mesures préparatoires devraient être entreprises aussi rapidement que possible, particulièrement en ce qui concerne :

- les ressources humaines
- la logistique
- la gestion de l'information
- le budget
- la formation

Les dispositions nécessaires pour chacune de ces étapes préparatoires sont expliquées ci-après.

Produits	Description
Dispositions concernant les ressources humaines pour le PDNA	<p>Effectif total nécessaire pour constituer l'ensemble des équipes ;</p> <p>Personnel du gouvernement et de la communauté internationale disponible dans le pays;</p> <p>Renforcement des capacités nécessaire ;</p> <p>Domaines de spécialisation nécessaires ;</p> <p>Mise à disposition de personnel des sièges, si nécessaire ;</p> <p>Mandat pour les équipes et les membres du personnel de première importance, notamment pour l'ensemble de l'équipe d'évaluation ;</p> <p>Examen des CV et entretiens menés avec les candidats à des fonctions d'évaluation, tant locaux qu'externes.</p>
Dispositions logistiques	<p>Espace de bureaux pour l'équipe de pilotage, les équipes sectorielles et les agents recenseurs ;</p> <p>Matériel de bureau et fournitures ;</p> <p>Dispositions en matière de transport (terrestre, aérien) ;</p> <p>Dispositions en matière de TIC (Internet, etc.) ;</p> <p>Hébergement ;</p> <p>Questions de sécurité</p>
Dispositions en matière de gestion de l'information et d'analyse	<p>Plateforme Web pour le partage d'informations entre les équipes d'évaluation (Programme international de relèvement) ;</p> <p>Plateforme contenant l'ensemble des rapports, des données et des cartes obtenus à partir de l'analyse de la situation (ci-dessus) ;</p> <p>Liens avec d'autres systèmes de gestion de l'information (par exemple, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les centres d'information humanitaire, l'enquête des enquêtes, etc.) ;</p> <p>Liens avec des bases de données sur le développement et les principaux documents d'analyse ;</p> <p>Liste de contacts (gouvernement, organismes de l'ONU, donateurs, IFI, ONG, etc.) ;</p> <p>Considérations relatives à la dotation en personnel et en matériel pour assurer la gestion et l'analyse de l'information.</p>
Budget du PDNA	Estimation des coûts du PDNA dans le pays.
Formation sur le PDNA	<p>Session d'information et formation de l'équipe d'évaluation dès son arrivée ;</p> <p>Appuyer l'organisation et la facilitation ;</p> <p>Préparer les présentations, les rapports et le matériel à utiliser.</p>

Dispositions en matière de ressources humaines

Sur la base des objectifs, du champ d'application et de la structure organisationnelle du PDNA préparés par la mission de planification, il serait nécessaire de recenser les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du PDNA ; le tableau ci-dessus énumère de façon détaillée les considérations à prendre en compte pour évaluer les besoins en personnel.

Les besoins en personnel doivent être déterminés pour les équipes sectorielles du PDNA, pour l'équipe de coordination du PDNA, pour ce qui est de l'appui technique et de l'établissement du rapport, et pour les ministères ou l'équipe de pilotage de haut niveau qui peuvent avoir besoin d'un appui aide supplémentaire. Il convient également de garder à l'esprit les besoins en appui administratif général et en chauffeurs.

Le PDNA aura besoin d'experts techniques dans divers domaines. Les organismes techniques et les responsables de secteurs peuvent recenser les ressources humaines nécessaires pour leurs équipes sectorielles respectives et recourir aux listes nationales et internationales qui ont été établies à cet effet. La méthode et le champ couvert par l'évaluation déterminent également les besoins en personnel – par exemple, le nombre d'agents recenseurs nécessaire pour effectuer des enquêtes auprès des ménages dans les zones sinistrées. En plus des besoins propres à chaque secteur, des effectifs peuvent également être nécessaires pour appuyer la coordination et le pilotage, comme indiqué plus haut.

Une fois déterminés les besoins en ressources humaines pour le PDNA, la prochaine étape est d'évaluer les ressources humaines disponibles dans le pays et de déterminer la nature de l'expertise étrangère nécessaire et le nombre d'experts concernés. Une équipe d'évaluation variée comprenant des femmes, des hommes, des minorités, des personnes handicapées, entre autres, devrait être envisagée.

Il faudra accorder l'attention voulue à la formation visant au renforcement des capacités qui pourraient être nécessaires pour appuyer le processus de PDNA en renforçant les capacités de coordination au sein des autorités nationales gouvernementales et l'équipe de pays du système des Nations Unies.

Dispositions logistiques

Les considérations logistiques ont notamment trait à l'infrastructure de bureaux ou à un espace fonctionnel pour le personnel du PDNA et l'équipe de pilotage, aux dispositions relatives au transport et aux déplacements pour procéder à un PDNA, en particulier en ce qui concerne les visites de terrain et les enquêtes auprès des ménages, aux achats, aux TIC et à d'autres dispositions semblables. L'ampleur de l'appui logistique nécessaire dépendra de la question de savoir si la catastrophe a touché la capitale et d'autres zones urbaines stratégiques, ainsi que du choix des méthodes à utiliser, de la superficie des zones sinistrées, de l'accès à ces zones, et de la distance entre ces zones et l'endroit où seront basées les équipes chargées du PDNA.

Étant donné le grand nombre d'équipes et de membres du personnel participant au PDNA, ainsi que de besoins fonctionnels du PDNA, il importe qu'un espace de bureaux approprié soit désigné pour accueillir le personnel et les responsables du PDNA. Ce lieu doit fournir un espace de travail suffisant pour tous les membres de l'équipe d'évaluation ainsi que pour tenir des réunions et des activités de formation et pour la finaliser les rapports sectoriels et la stratégie de relèvement. Cet espace de travail doit par conséquent être équipé de matériel de bureau, d'un accès à l'Internet suffisant, de postes de travail pour toutes les équipes et des installations de conférence nécessaires pour tenir des réunions et des activités de formation, entre autres.

L'expérience montre que les bureaux de pays des partenaires internationaux participant au PDNA ont rarement un espace suffisant à cet effet. Par ailleurs, les différents organismes partenaires qui ont des bureaux dans le pays utilisent leur espace de travail dans toute la mesure du possible. La nécessité de disposer d'un espace partagé important n'en demeure pas moins. Au vu d'expériences antérieures, un espace de bureaux fourni par le gouvernement est l'une des meilleures options, ou, si cette option n'est pas possible, un espace situé dans un hôtel, une université ou un centre de conférences pourrait être utilisé. Si des dommages matériels extrêmes ont été causés dans la capitale du pays, une structure temporaire, gonflable ou sous tente, ou tout autre type d'installation mobile pourrait être assemblée et équipée à cet effet. En principe, la quasi-totalité de l'appui logistique dont les équipes chargées du PDNA auront besoin devrait être en place avant leur arrivée afin que l'évaluation puisse commencer le plus rapidement possible.

Des dispositions logistiques doivent être prises ce qui concerne le transport dans le pays. Ces dispositions sont généralement prises en charge par le gouvernement ou des donateurs bilatéraux qui interviennent dans la phase d'urgence, par des projets en cours ou des bureaux locaux de l'ONU, et parfois par le secteur privé. Des dispositions spéciales peuvent être nécessaires lorsqu'il est pratiquement impossible d'acheminer l'aide humanitaire.

Les autres dispositions logistiques ont trait aux communications, au matériel de bureau et aux fournitures, à l'acquisition de données, à la traduction et à l'interprétation, à l'impression et à la diffusion, notamment la correction et la mise en forme. Ce Guide ne prétend pas fournir une liste exhaustive de toutes les dispositions logistiques susceptibles de s'appliquer, mais la liste ci-dessous pourrait servir de référence :

- Infrastructure de bureaux destinées à accueillir le personnel et les responsables du PDNA ;

- Matériel de bureau et matériel informatique ;
- TI et télécommunications (Internet, téléphones portables, etc.) ;
- Transport ;
- Déplacements ;
- Réunions de coordination, consultations, ateliers ;
- Besoins en matière de gestion de l'information (logiciel, personnel, matériel) ;
- Services d'appui à l'équipe de pilotage de haut niveau ;
- Dispositions logistiques spéciales (par exemple pour faciliter l'accès humanitaire) ;
- Dispositions concernant l'hébergement.

Dispositions concernant la gestion de l'information

Les évaluations après une catastrophe telles que le PDNA génèrent un volume important de données primaires et secondaires qui doivent être consolidées pour tous les secteurs et nécessitent par conséquent une analyse complexe. Un système de gestion de l'information qui appuie la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données est un service d'appui essentiel pour l'équipe d'évaluation.

Une plateforme commune en ligne pour l'échange d'informations entre les équipes chargées du PDNA peut être envisagée. Une telle plateforme peut servir d'espace de travail collaboratif pour le PDNA (voir l'annexe pour de plus amples détails). L'équipe de coordination peut lancer cette plateforme qui sera ensuite gérée par un spécialiste de la gestion de l'information tout au long du processus de PDNA. Les rapports, les cartes et les données de référence collectées précédemment par la mission de planification seraient consultables sur cette plateforme commune en ligne. La liste suivante indique à titre illustratif les informations qui devraient être collectées et diffusées sur la plateforme en ligne commune pour le PDNA.

Rapports et données à collecter

- * L'ensemble des rapports de situations, les rapports d'évaluation rapide et les données disponibles (globalement et par secteur) ;
- * Les cartes des zones et des populations touchées, des mouvements de populations, des camps de personnes déplacées, etc. ;
- * Les images transmises par satellite des zones sinistrées ;
- * Les cartes administratives du pays et des zones géographiques touchées ;
- * Les plans de secours disponibles pertinents pour la catastrophe (du gouvernement ; ou inter-institutions
- * Rapport sur le développement humain du pays, Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ; Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
- * Organigramme de l'ONU dans le pays et du gouvernement ;
- * Le guide de sécurité de l'ONU ;
- * Les cartes des aléas et l'historique des catastrophes qui ont déjà frappé le pays
- * Les données démographiques et socioéconomiques des zones touchées (données de référence) ;
- * La liste de contacts de tous les membres de l'équipe chargée du PDNA

Sources d'information potentielles

- * Les ministères sectoriels, la protection civile,
- * Les centres des opérations nationaux,
- * La Croix-Rouge nationale.
- * Les articles dans les médias.
- * Les autorités locales.
- * Les organismes de l'ONU.
- * Les IFI.
- * La FISCR.
- * Les ONG nationales et internationales.
- * [OCHA Reliefweb](#)
- * [Map Center in Reliefweb](#)
- * [Map Action](#)
- * [Map Catalogue, AlterNet](#)
- * [UNOSAT](#)
- * Le CCR
- * EM/DAT pour des données sur l'historique de la catastrophe.

Le système de gestion de l'information pour le PDNA devrait tirer parti des systèmes de gestion de l'information utilisés dans le pays et par les acteurs de l'humanitaire et du relèvement rapide et être lié aux systèmes de gestion de l'information existants (par exemple, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les centres d'information humanitaire, l'enquête des enquêtes, entre autres).

Le budget du PDNA et la mobilisation des ressources

L'estimation des ressources nécessaires pour le PDNA et la mobilisation des ressources nécessaires pour le réaliser constituent une tâche importante. Jusque-là, notamment au cours de la phase de la mission de planification du PDNA, les organisations devaient assumer leurs propres coûts de participation. Mais la phase suivante, c'est-à-dire le PDNA lui-même, nécessite une augmentation des ressources. Le budget devrait par conséquent être composé des principales lignes budgétaires suivantes accompagnées des coûts :

- Besoins en ressources humaines et en matière de gestion et de coordination ;
- Dispositions logistiques ;
- Dépenses en formation/ateliers ;
- Activités de consultation et de planification ;
- Ateliers, réunions, conférences ;
- Administration.

Les annexes fournissent un exemple plus détaillé d'un budget pour réaliser un PDNA.

Une estimation du budget pour le PDNA pourrait être nécessaire pour faciliter la mobilisation des ressources requises. Les partenaires tripartites peuvent apporter une assistance dans la mobilisation des ressources nécessaires pour réaliser le PDNA. Ces ressources peuvent prendre la forme de contributions d'organismes de l'ONU, d'IFI ou de donateurs qui prennent part à l'évaluation.

La formation au PDNA

Étant donné la diversité des participants au PDNA, il importe d'organiser une session d'information et une session de formation avec tous les membres des équipes pour s'entendre sur une approche et un plan de travail communs. La formation peut prendre la forme d'un atelier de deux à quatre jours organisé et facilité par l'équipe de coordination du PDNA. L'atelier servirait à présenter aux participants la méthode utilisée pour le PDNA. Le matériel de formation préétabli pour les approches DaLA et HRNA pourrait également être utilisé ou adapté au contexte de la crise et de la situation propre au pays. L'atelier fournirait également une vue d'ensemble de la catastrophe sur la base de l'analyse de la situation effectuée par la mission de planification. Il permettrait également de fournir des informations actualisées sur la réponse humanitaire, les acteurs clés et les considérations concernant la logistique et l'accès, entre autres.

Un dossier d'information devrait également être remis à tous les membres de l'équipe d'évaluation, comprenant notamment les rapports les plus pertinents, les cartes et la liste de contacts, qui auront pour la plupart été recueillis au cours de la phase de la mission de planification. Des informations seront également communiquées sur la stratégie de gestion de l'information pour le PDNA, ainsi que sur les données, les logiciels de gestion de données et les outils à utiliser au cours du PDNA.

Des sessions de formation supplémentaires pourraient être nécessaires pour des secteurs spécifiques et des questions transversales ou pour les méthodes de collecte de données et les instruments utilisés pour les enquêtes. En outre, les équipes sectorielles pourraient mettre au point et faciliter des sessions en petits groupes. L'atelier pourrait également servir à organiser tous les éléments du PDNA, notamment les questions suivantes, en fonction des besoins :

- Les secteurs et les zones géographiques à évaluer ;
- Une vue d'ensemble de la méthode utilisée et de l'approche suivie pour l'évaluation ;
- Les principes de base pour les activités de terrain ;
- La composition des équipes (par zone géographique et par secteur) ;
- Les données à collecter par secteur (ventilées par sexe et par âge) ;
- L'utilisation d'instruments pour la collecte de données ;
- Les liens intersectoriels et les questions transversales ;
- La répartition des responsabilités et des tâches ;

- Les dispositions en matière de pilotage et de coordination ;
- Les dispositions concernant la collection des données de référence nécessaires à toutes les équipes ;
- Les responsabilités pour la consolidation des données et des informations et l'établissement du rapport ;
- Le calendrier et le plan de travail ;
- Les dispositions logistiques (transport, hébergement, frais de déplacement, programme de réunions) ;
- Les mesures de sûreté et de sécurité.

3.6 - COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES

Étude documentaire

Pour entamer le processus de collecte des données, l'équipe d'évaluation devra collecter et analyser des données secondaires quantitatives afin d'évaluer l'étendue des dommages occasionnés dans des secteurs tels que l'éducation, l'agriculture, la santé et d'autres infrastructures. L'équipe recueille également des données sur les caractéristiques générales démographiques, sociales et économiques du pays et des zones géographiques sinistrées, ainsi que des données spécifiques à chaque secteur. Ces données aident à décrire la situation dans le pays avant la catastrophe et forment également la base quantitative pour une analyse comparative de la situation avant et après la catastrophe. Les membres de l'équipe devraient se voir assigner cette tâche dès le début du processus de PDNA afin de s'assurer que la collecte d'informations peut se dérouler en parallèle avec les visites de terrain effectuées par d'autres membres de l'équipe, et que le temps sera utilisé de façon optimale.

Dans bon nombre de pays, il sera difficile de collecter des données sur l'impact des catastrophes en raison de l'absence de collecte de données systématique par les organismes compétents ou de l'impossibilité de se rendre dans les zones sinistrées pour des raisons d'ordre logistique, administratif ou sécuritaire. Dans pareil cas, des données primaires pourraient être collectées en effectuant des enquêtes limitées conçues à cet effet appliquées à des échantillons statistiquement pertinents, selon le temps et les ressources disponibles. Les résultats de ces enquêtes réalisées à partir d'échantillons limités seraient alors extrapolés en vue d'obtenir une estimation d'une vision d'ensemble des dommages, des pertes et des besoins. Les évaluations déjà effectuées par les organisations humanitaires et les services de la protection civile du gouvernement devraient être utilisées pour élaborer une base de données approximative. Il est toujours préférable d'avoir une estimation extrapolée qui pourra être utilisée pour l'évaluation que de ne disposer d'aucune donnée ou de mettre au point une base de données qui nécessiterait beaucoup de temps et de ressources.

Entretiens avec les parties prenantes clés et évaluation sur le terrain

Outre la collecte de données secondaires, des visites de terrain sont organisées afin de collecter et de valider les données. Des entretiens avec les parties prenantes clés, dans le cadre de visites des zones sinistrées, sont cruciaux pour avoir une vision de première main des effets et de l'impact de la catastrophe. Les visites de terrain doivent être coordonnées avec soin avec l'équipe de coordination du PDNA afin d'éviter des visites répétées d'équipes d'évaluation et une « lassitude à l'égard des évaluations » parmi les sources d'information clés et les communautés touchées, et afin d'éviter de perturber les opérations humanitaires en cours. L'équipe de coordination du PDNA supervise le travail effectué par les équipes sectorielles et met au point des processus visant à s'assurer que les données nécessaires dans tous les secteurs ou bon nombre d'entre eux sont collectées de façon efficiente, ce qui permet d'éviter de demander plusieurs fois les mêmes informations.

Les consultations devraient être ouvertes à tous, notamment les hommes et les femmes, les personnes de tous âges, de différents groupes ethniques et religieux, les personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers, ainsi que d'autres groupes, afin de s'assurer que les besoins des différents groupes de population sont pris en compte. Ces entretiens avec des femmes et des hommes – individuels, ensemble ou par groupes – d'hommes, de femmes ou mixtes – et avec des personnes provenant de différents milieux et présentant des caractéristiques diverses, permettent de cerner les besoins particuliers et différents, ainsi que leurs priorités et leurs intérêts différents. Ces besoins et ces priorités exprimés peuvent être « triangulés » avec des organisations internationales et des autorités locales et avec des ONG reconnues pour leurs activités auprès des populations touchées.

Plusieurs méthodes de collecte d'informations peuvent être utilisées pour évaluer l'impact de catastrophes. En général, les méthodes de collecte de données peuvent inclure l'un des éléments suivants out toute combinaison de ces éléments :

- Discussions avec des groupes cibles ;
- Entretiens avec des groupes en ce qui concerne les moyens de subsistance ;
- Entretiens avec les sources d'information clés ;

- Visites et entretiens avec des ménages ;
- Observations des participants sur le terrain ;
- Enquêtes auprès des ménages ;
- Cartes et images transmises par satellite.

Si l'utilisation d'une méthode est déterminée par le contexte et le secteur évalué, les principes de base suivants devraient être suivis en ce qui concerne la collecte d'informations :

- Des consultations directes : la population touchée par la catastrophe, les autorités locales et la société civile devraient être consultées directement.
- Des informations représentatives : s'assurer que toutes les zones géographiques et que tous les groupes de population touchés sont consultés.
- Fiabilité : s'assurer de disposer d'informations fiables qui font la différence entre des « faits », des « opinions », et des « rumeurs ».

Étant donné qu'un point de vue est toujours subjectif, il est essentiel de reconfirmer ou de vérifier l'information auprès d'autres personnes en faisant preuve d'impartialité.

Genre : S'assurer que les effets sur les hommes et sur les femmes sont bien pris en compte et que leurs besoins particuliers sont intégrés dans la planification de relèvement.

Consolidation et analyse

Après avoir terminé les visites de terrain et l'étude documentaire, l'équipe d'évaluation a pour tâche de consolider, d'analyser et d'interpréter l'ensemble des données recueillies. Cette analyse est cruciale pour la réussite du PDNA en général, en ce sens qu'elle transforme les données en données probantes crédibles et incontestables qui servent à la prise de décision par les autorités nationales et la communauté internationale en ce qui concerne le relèvement du pays. La gestion de données provenant d'organisations très différentes et de sites différents est une tâche complexe et exigeante qui requiert une organisation et une planification efficaces.

Analyse des données au niveau sectoriel

La première étape consiste à consolider, traiter et analyser les données collectées dans chaque secteur. Ces données collectées par chaque équipe sectorielle peuvent provenir de multiples acteurs et sources, ce qui nécessite de contrevérifier et de « trianguler » les informations afin d'examiner les incohérences et de confirmer les résultats. Une fois que les enquêtes auprès des ménages ont été réalisées ou que d'autres données brutes ont été collectées par le biais d'autres instruments, les agents recenseurs et d'autres membres du personnel devront traiter un large volume de données pour les rendre utilisables. Enfin, les résultats de l'évaluation sont traduits par les équipes sectorielles en besoins et en priorités pour le relèvement, puis synthétisés dans un rapport sectoriel.

Analyse des données intersectorielles

Les équipes sectorielles devront également partager et contrevérifier les résultats entre les différents secteurs. L'analyse intersectorielle aide à repérer les liens et les questions concernant plusieurs secteurs. Contribuer à parvenir à une compréhension commune de l'effet global de la catastrophe, recenser les priorités communes à différents secteurs et zones géographiques, les groupes vulnérables et les questions transversales et établir une base commune pour les programmes de relèvement peut être une tâche de longue haleine.

Afin de mettre au point la stratégie de relèvement, les données quantitatives et qualitatives obtenues à partir des besoins recensés dans le cadre du PDNA doivent être traitées, faire l'objet de consultations dans les zones touchées, et être présentées de manière à fournir une image globale de tous les secteurs et de toutes les zones touchées. En même temps, les résultats de l'évaluation doivent être présentés par secteur et zone géographique pour faciliter l'analyse comparative et la définition des priorités.

Les informations recueillies par les différentes équipes sectorielles devraient être compilées dans une base de données fondée sur un tableau d'indicateurs convenu par tous. Cette base de données peut être mise à jour régulièrement avec des données provenant de diverses évaluations dans le secteur, et peut être utilisée pour appuyer une programmation plus détaillée et établir un suivi sectoriel. Les équipes sectorielles devraient être encouragées à utiliser l'espace de travail collaboratif en ligne du PDNA, qui pourrait servir de guichet unique pour partager et publier rapidement des données parmi les membres de l'équipe travaillant sur le terrain et le personnel d'appui travaillant loin du terrain.

3.7 – MISE AU POINT DE LA STRATÉGIE POUR LE RELÈVEMENT

La stratégie pour le relèvement fait partie du PDNA et constitue sa principale finalité. Cette section décrit brièvement le processus d'élaboration de la stratégie de relèvement, sachant que des orientations plus détaillées sur le contenu de la stratégie de relèvement sont fournies au chapitre 2 du présent volume. La mise au point de la stratégie pour le relèvement est facilitée par l'équipe de coordination du PDNA, sous le contrôle de l'équipe de pilotage de haut niveau.

Les étapes d'élaboration de la stratégie de relèvement sont les suivantes :

- Définir la vision pour le relèvement et la stratégie pour les actions de relèvement dans chaque secteur et région touchés ;
- Définir des objectifs et des actions clairs qui indiquent les résultats escomptés et aident à définir le calendrier ;
- Définir les coûts du processus de relèvement ;
- Organiser des consultations des parties prenantes avec les autorités nationales et régionales, les communautés touchées, les organisations de la société civile et les partenaires du secteur privé pour présenter la stratégie de relèvement et valider les priorités et les besoins définis dans la feuille de route pour le relèvement et la reconstruction.

Consultation avec les parties prenantes

Le processus consultatif, qui est utilisé tout au long du processus de PDNA, est particulièrement efficace lorsqu'il s'agit d'élaborer la stratégie pour le relèvement. Les parties prenantes clés parmi les autorités nationales et régionales, les institutions internationales et les communautés locales touchées par la catastrophe doivent être consultées dans le cadre de la définition de priorités des besoins de relèvement. Leur connaissance des conditions locales et des besoins et des capacités des populations peut fournir un éclairage utile qu'elles seules peuvent apporter. En outre, ceux qui ont acquis une expérience générale du relèvement après une catastrophe peuvent également fournir une aide précieuse en faisant part de bonnes pratiques mises en œuvre dans ce contexte. La mise en œuvre de mesures pour répondre aux besoins de relèvement requiert des ressources humaines, matérielles et financières. Il importe par conséquent de consulter les donateurs existants et potentiels dans le cadre de la détermination des priorités de relèvement.

Le processus consultatif organisé à la Grenade

Suite au passage de l'ouragan Ivan à la Grenade, en 2004, une consultation nationale a été organisée en vue de promouvoir un consensus commun et des activités conjointes autour du processus de relèvement parmi les parties prenantes clés. Dans chaque secteur, une consultation d'une journée a été organisée, suivie d'une demi-journée de discussions sous forme de table ronde.

L'objectif de la consultation était de parvenir à une compréhension commune des défis auxquelles la Grenade devait faire face et de dégager un consensus général au sujet du plan de relèvement, sa mise en œuvre et son suivi entre le gouvernement et les parties prenantes au niveau national, international et communautaire.

Environ 150 décideurs prenant part au processus de relèvement et de développement dans le pays ont participé à cette consultation nationale : des membres du Conseil consultatif national et de l'Autorité chargée de la reconstruction et du développement, des représentants des ministères d'exécution et des institutions nationales, des partis politiques et de la société civile, notamment les jeunes, les syndicats, le secteur privé, les organisations religieuses, la communauté universitaire et scientifique, les médias, les organisations communautaires et d'autres partenaires au développement.

En outre, le genre et d'autres questions pertinentes telles que les conflits en cours ou les conflits sous-jacents doivent être prises en compte afin de s'assurer que les consultations avec les communautés touchées sont inclusives et permettent aux femmes, aux hommes, aux groupes vulnérables et marginalisés d'exprimer leurs besoins et leurs priorités. Le soutien de toutes les parties prenantes concernées et leur participation active sont cruciaux pour assurer une mise en œuvre réussie du plan de relèvement. Ces parties prenantes peuvent être consultées par le biais des entretiens individuels, des discussions en petits groupes et de séminaires conjoints avec des représentants de la société civile (communautés, association de femmes, organisations du secteur privé, etc.), ou des ateliers nationaux.

Une fois les consultations terminées et la stratégie de relèvement formulée, il faudrait organiser une réunion ou un atelier avec les autorités nationales, les organismes de l'ONU, les donateurs, les IFI, les ONG, la société civile et d'autres parties prenantes clés pour valider les produits à livrer. L'objectif est de présenter la stratégie de relèvement, de recevoir des commentaires en retour et de la valider, et de s'assurer de la prise en main de la stratégie de relèvement et de ses résultats.

Le tableau ci-dessous récapitule les principaux éléments inclus dans une stratégie de relèvement. Ces éléments sont décrits de façon plus détaillée au chapitre 2.

Besoins de Relèvement	Vision et principes directeurs	Plan de relèvement	Modalités de la mise en œuvre
<p>Description succincte des besoins de relèvement sur la base des résultats du PDNA :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Reconstruire les actifs physiques et indemniser les pertes économiques * Restaurer la fourniture de services et l'accès aux biens et services * Restaurer la gouvernance et les processus sociaux * Réduire les risques 	<p>La vision définie, alignée sur les objectifs de développement national et les principes directeurs du processus de relèvement global</p>	<p>Description succincte du plan de relèvement axé sur les résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Besoins de relèvement prioritaires : * Mesures requises * Produits à livrer * Coûts du relèvement * Résultats escomptés 	<p>Description succincte des modalités pour une mise en œuvre réussie de la feuille de route pour le relèvement</p> <ul style="list-style-type: none"> * Partenariats, coordination et gestion * Thèmes transversaux * Liens avec le développement et Reconstruire en mieux * Mobilisation des ressources * Principales hypothèses et contraintes

Rédaction du rapport d'évaluation et de la stratégie de relèvement

À partir du moment où le PDNA a été réalisé et la stratégie de relèvement a été arrêtée, l'équipe de coordination a pour tâche de consolider l'ensemble des rapports d'évaluation sectoriels et des éléments de la stratégie de relèvement en un rapport unique, avec l'aide d'un ou de plusieurs rédacteurs et correcteurs. Le rapport devrait servir à présenter tous les résultats de l'évaluation et la stratégie de relèvement de manière cohérente et intégrée, en couvrant tous les secteurs et en liant les besoins de relèvement avec des objectifs de relèvement et des résultats clairs. Ce rapport devrait être de haute qualité et refléter les accords passés atteints par le gouvernement national, le système des Nations Unies, la BM et les donateurs. Ce rapport est crucial pour la mobilisation des ressources et pour toute conférence des donateurs qui pourrait être prévue dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources.

À partir du moment où le rapport d'évaluation et la stratégie de relèvement ont été rédigés, ils sont transmis au gouvernement à des fins de commentaires et de validation. Cette étape est nécessaire pour effectuer des vérifications croisées et pour la validation, mais aussi pour réaffirmer que le gouvernement mène le PDNA, le processus de la stratégie de relèvement et les résultats. Il est recommandé de suivre un processus de validation similaire avec les autres parties prenantes clés, notamment l'équipe de pilotage de haut niveau. Tous les commentaires formulés devraient être intégrés et le rapport validé final produit et imprimé. Le rapport devrait être finalisé in situ par l'équipe de coordination et approuvé par le gouvernement national. Une présentation Power Point devrait également être mise au point pour résumer les résultats du PDNA, la stratégie de relèvement, les recommandations et le budget. Cette présentation devra ensuite être présentée officiellement au gouvernement national et aux donateurs pour mobiliser les ressources nécessaires au processus de relèvement du pays.

3.8 – MOBILISATION DES RESSOURCES

La mobilisation des ressources pour le relèvement est un objectif important du PDNA et une étape de suivi naturelle de l'élaboration de la stratégie de relèvement. La mise au point d'une stratégie de mobilisation des ressources peut contribuer aux efforts visant à obtenir des fonds pour le relèvement. Les conférences internationales de donateurs sont devenues un mécanisme de première importance pour la mobilisation et la coordination de l'aide internationale au relèvement dans des pays frappés par une catastrophe. Les promesses de dons sont faites à partir du PDNA et de la stratégie de relèvement, sur base desquelles les différents donateurs prennent leurs engagements. Ce mécanisme permet d'améliorer la cohérence de l'aide fournie par les donateurs.

Les partenaires tripartites, à la demande du gouvernement national, peuvent aider à organiser une conférence ou une table ronde de donateurs à partir du moment où le PDNA est terminé et la stratégie de relèvement mise au point. Les objectifs et les buts de la conférence des donateurs et de la stratégie pour la mobilisation des ressources devraient être convenus sous la direction du gouvernement et de l'équipe de pilotage de haut niveau. Les donateurs déjà engagés dans le PDNA peuvent être invités à aider à l'organisation d'une conférence des donateurs. Mettre au point une stratégie de relèvement et organiser une conférence des donateurs présente plusieurs avantages :

- La validation et l'approbation de la stratégie de relèvement par les donateurs ;
- Justifier le financement ;
- Évaluer le financement disponible potentiel ;
- Identifier un financement prévisible et en temps utile.

Dans le but d'en faire un aspect régulier, d'atteindre et de mobiliser un plus vaste éventail de nouveaux donateurs, notamment du secteur privé :

- Renforcer la coordination avec les partenaires pertinents et élargir les partenariats ;
- Encourager les donateurs à passer d'une approche axée sur des projets à des partenariats stratégiques ;
- Obtenir un soutien pour mettre au point un système national de gestion de l'information pour le suivi des fonds versés et des dépenses, ceci afin d'accroître la responsabilité et la transparence.

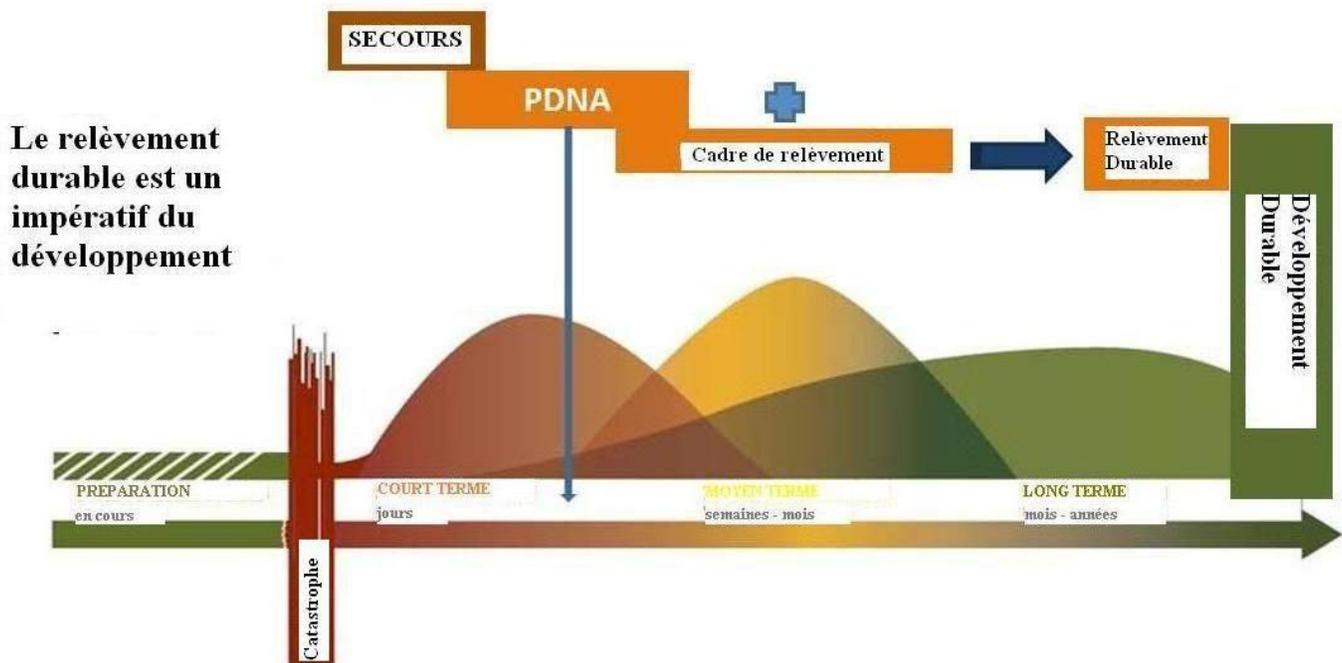
3.9 – LE CADRE DE RELÈVEMENT ET AUTRES MESURES DE SUIVI

Il est recommandé que le PDNA soit réalisé de manière aussi efficiente que possible afin de fournir des informations utiles pour le relèvement. La période d'évaluation relativement courte ne permet pas un exercice détaillé de planification du relèvement et la plupart des contraintes (comme le financement disponible) ne peuvent être déterminées qu'une fois les résultats de l'évaluation connus. Comme indiqué plus haut, la stratégie de relèvement élaborée durant l'exercice de PDNA sert de base pour une planification du relèvement plus exhaustive en mettant au point la stratégie pour le relèvement. Le cadre de relèvement fait fond sur la stratégie générale fournie dans le PDNA afin de poursuivre la mobilisation des parties prenantes et le processus de planification du relèvement bien au-delà du PDNA. Le cadre de relèvement resterait ainsi un plan d'action vivant, souple et en évolution constante axé sur l'approfondissement des aspects suivants de la planification du relèvement :

- La chronologie détaillée des activités, la définition des priorités, les dispositions institutionnelles, le financement et la mise en œuvre du relèvement. La définition des priorités et la détermination des activités auront lieu dans les secteurs et de façon intersectorielle, sur la base des fonds budgétaires alloués, des fonds qui pourraient être versés par des donateurs et des IFI - en utilisant les processus habituels du pays et les bonnes pratiques internationales en ce qui concerne les critères d'établissement des priorités ;
- Une analyse rigoureuse des capacités et des aptitudes pour le relèvement ainsi que des options institutionnelles pour le relèvement – et la détermination des besoins correspondants en matière de renforcement des capacités pour un relèvement efficace et efficient ;
- Synchroniser le relèvement du secteur public avec les programmes du secteur privé et de la société civile en mobilisant les parties prenantes au-delà de la phase du PDNA ;
- Faciliter la mise en place de principes directeurs et de normes nationales et sous-nationales pour le relèvement, et élaborer des cadres de suivi et d'évaluation (résultats) pour mesurer les résultats du relèvement ;
- Mettre au point des stratégies détaillées d'analyse et d'atténuation des risques pour mieux protéger les résultats de la mise en œuvre contre de tels risques ;

- Mettre au point des programmes de relèvement, en estimer les coûts et les financer, et fournir des orientations sur les prochaines étapes pour la mobilisation des ressources ;
- Par une mobilisation permanente tout au long de la période de mise en œuvre, aider à établir des modalités formalisées pour les fonds reportés et des liens entre les institutions qui mènent des opérations de relèvement et celles qui mènent des opérations de développement afin de s'assurer que les bonnes pratiques sont institutionnalisées dans des normes et des pratiques pour le relèvement solides et axées sur le long terme.

Un guide pratique pour l'élaboration de tels cadres de relèvement est actuellement mis au point conjointement par l'UE, l'ONU et la BM. Les gouvernements engagés dans la réponse post-catastrophe pourront adapter ce guide aux différents contextes dans le cadre de la planification et de la gestion du processus de relèvement. Le Cadre de relèvement après une catastrophe proposé contiendra des directives, des processus et des procédures applicables à l'échelon mondial pour une planification intégrée du relèvement et sa mise en œuvre par le biais du renforcement des institutions, des capacités et des mécanismes de coordination du relèvement. Ce guide assurera également que les recommandations du PDNA sont bien coordonnées, financées et mises en œuvre pour aboutir à un relèvement résilient et durable. Il aidera également à réaliser le potentiel du relèvement résilient comme moyen de renforcer la résilience en formalisant les liens stratégiques et de politiques dans le cadre du relèvement et des processus réguliers du développement.



À partir du moment où le PDNA est terminé et la stratégie de relèvement mise au point, l'équipe d'évaluation pourrait souhaiter entamer des discussions avec le gouvernement national au sujet des prochaines étapes en vue d'élaborer un cadre de reconstruction et de relèvement complet qui débouchera sur le plan de relèvement du pays. Cela peut se faire en identifiant une équipe principale de représentants des ministères d'exécution sous la direction du Ministère du plan, du Ministère des finances, ou de l'Autorité nationale de gestion des catastrophes (selon le pays), ce qui pourrait ancrer le processus d'élaboration du cadre de relèvement. Un appui supplémentaire des institutions internationales pour l'élaboration du cadre de relèvement pourrait également être examiné et décidé.

BOÎTE À OUTILS

Exemple de mandat :

Mission de planification d'un PDNA

Contexte

Brève description de la catastrophe et des principaux faits donnant lieu à la mission de planification.

Composition

L'ensemble des parties qui composent les partenaires tripartites et le gouvernement devraient faire partie de la mission de planification du PDNA. Les autres parties prenantes qui devraient faire partie de la mission de planification sont les ministères compétents, les autorités régionales, les représentants des organismes de l'ONU dans le pays, les ONG locales et internationales et les donateurs potentiels. En d'autres termes, la composition de l'équipe devrait être décidée en gardant à l'esprit les produits à livrer de la mission de planification, qui sont indiqués ci-après.

Responsabilités

La mission de planification appuie la consultation entre le gouvernement (du pays touché), l'équipe de pays du système des Nations Unies, la BM, l'UE et d'autres parties prenantes. L'objectif de la mission de planification est de définir les dispositions à prendre pour procéder à un PDNA. Elle est chargée en particulier des principaux produits et activités suivants :

1/ Analyse de la situation

Rédiger un rapport d'analyse de la situation en fournissant des données mises à jour sur la situation de la catastrophe, sur la base :

- De l'étude documentaire de l'ensemble des rapports d'évaluation rapide, des rapports de terrain, des données du gouvernement disponibles, des cartes et des images satellites, entre autres ;
- Des consultations avec les parties prenantes clés ;
- De la mission de reconnaissance, s'il y a lieu ;
- De la collecte des principales données de référence susceptibles d'être utiles pour tous les secteurs

2/ Le Plan du PDNA

Le champ d'application du PDNA :

- Les objectifs du PDNA.
- Les thèmes sectoriels et transversaux à évaluer par le PDNA et les critères de détermination.
- Les zones géographiques à évaluer.
- Le calendrier du PDNA.

Dispositions relatives à la gestion du PDNA

- La structure de gestion et sa composition : l'équipe de coordination du PDNA et l'équipe de pilotage de haut niveau ;
- La composition des équipes techniques : les équipes sectorielles, le personnel chargé de l'appui technique et de l'établissement du rapport ;
- L'élaboration d'un organigramme, indiquant les liens hiérarchiques ;
- Le calendrier des réunions, des ateliers et d'autres dispositions concernant la communication.

Dispositions concernant le personnel du PDNA

- Les besoins totaux en effectifs pour que toutes les équipes disposent du personnel nécessaire ;
- Le personnel disponible dans le pays, du gouvernement et de la communauté internationale ;
- Le renforcement des capacités nécessaire ;
- Les domaines de compétence nécessaires ;
- Les dispositions concernant le personnel au niveau des sièges, le cas échéant ;
- Les termes de référence pour les équipes et les membres du personnel clés, notamment l'ensemble de l'équipe d'évaluation ;
- Examiner les CV, mener des entretiens avec les candidats à des fonctions d'évaluation, tant locaux qu'externes.

Dispositions logistiques

- Un espace de bureaux pour la direction, les équipes sectorielles et les agents recenseurs ;
- Du matériel et des fournitures de bureau ;
- Les dispositions concernant le transport (terrien, aérien) ;
- Les dispositions concernant les TIC (Internet, etc.) ;
- L'hébergement ;
- Les aspects concernant la sécurité.

Dispositions concernant la gestion de l'information pour le PDNA

- Créer une plateforme Web pour l'échange d'informations entre les équipes chargées du PDNA ;
- Alimenter cette plateforme avec l'ensemble des rapports, des données et des cartes obtenus pour l'analyse de la situation (mentionnée ci-dessus) ;
- Les liens avec les autres systèmes de gestion de l'information existants (par exemple, Informations mises à jour publiées par le gouvernement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les Centres d'information humanitaire, l'enquête des enquêtes, entre autres) ;
- La liste de contacts (avec le gouvernement, les organismes de l'ONU, les donateurs, les IFI, les ONG, etc.) ;
- Les ressources humaines et le matériel nécessaire pour assurer la gestion de l'information.

3/ Le budget du PDNA

- Estimation des coûts de réalisation du PDNA pour le pays.

4/ La formation pour le PDNA

- Informer et former l'équipe d'évaluation dès son arrivée dans la zone touchée par la catastrophe ;
- Appuyer l'organisation et la facilitation ;
- Préparer des exposés, de rapports et des documents qui seront utilisés.

Principes de base de la mission de planification

La mission de planification devrait suivre les principes suivants :

- Suivre les lignes directrices énoncées dans les volumes A et B du Guide PDNA, en particulier la section portant sur la finalité et les produits de la mission de planification (volume A) ;
- Veiller à ce que les principes directeurs du PDNA et de la stratégie de relèvement soient respectés ;
- S'assurer que le processus est mené et piloté par le gouvernement, et que les représentants de l'ONU, de la BM, de l'UE ainsi que les autres partenaires stratégiques prenant part à la mission de planification et par la suite le PDNA lui-même sont pleinement consultés.

Reddition de comptes

La mission de planification rend compte à l'équipe de pilotage de haut niveau.

Exemple de termes de référence pour réaliser un PDNA

Ceci est un modèle de termes de référence pour réaliser un PDNA. Ces termes de référence doivent être élaborés conjointement avec le gouvernement et adoptés par consensus par le gouvernement, le système des Nations Unies, la BM, l'UE et les autres acteurs clés. Des termes de référence bien définis et adoptés par consentement mutuel sont cruciaux pour la réussite du PDNA.

Contexte

L'évènement constitutif d'une catastrophe et la caractérisation de son impact : une brève description des effets de la catastrophe et les chiffres préliminaires disponibles des conséquences. Cette description devrait inclure les zones géographiques et les secteurs touchés, les besoins urgents et les priorités, les groupes de population vulnérables, les aspects intersectoriels, les actions en cours et prévues par les pouvoirs publics et les partenaires internationaux – le Ministère chargé de la gestion des catastrophes et de l'évaluation et le rôle d'autres ministères clés. Cette description doit également inclure, si elle existe, une description de la typologie des risques de catastrophe de la zone touchée et tout autre renseignement au sujet de catastrophes passées/récentes.

Objectifs de l'évaluation

Selon le contexte, et sous réserve de l'accord passé avec le gouvernement, l'objectif primordial du PDNA est d'aider les autorités nationales (et locales) à évaluer l'impact de l'évènement et à définir une stratégie pour le relèvement, notamment ses coûts financiers : depuis la remise sur pied des services jusqu'à la remise en état et la reconstruction complètes des infrastructures, des moyens de subsistance et de l'économie, tout en assurant la résilience à de futures catastrophes.

Les objectifs spécifiques du PDNA pourraient être les suivants :

- Estimer l'impact global de l'évènement sur le développement socio-économique du pays au niveau national et au niveau des régions et des communautés touchées ;
- Évaluer les effets et l'impact de la catastrophe en vue de mettre au point une stratégie de relèvement précisant les besoins de relèvement et de reconstruction à court, à moyen et à long terme ainsi que les coûts et le calendrier dans un rapport unique ;
- S'assurer que les stratégies de relèvement intègrent la notion de réduction des risques de catastrophe et le principe de « Reconstruire en mieux », et prennent en compte les questions relatives à l'environnement et aux différences entre les hommes et les femmes ;
- Mettre au point une stratégie pour le relèvement qui soit représentative des besoins et des priorités des communautés touchées ;
- Recommander et définir une stratégie pour la gestion des risques de catastrophe dans le pays ;
- Recommander des mécanismes institutionnels et des mesures à prendre à l'appui du processus de relèvement et de reconstruction et à même de promouvoir la résilience aux catastrophes à long terme.

Produits à livrer du PDNA

- Un rapport unique sur les effets et les conséquences pour chaque secteur ;
- Une stratégie de relèvement avec les besoins chiffrés à court, à moyen et à long terme et le calendrier pour chaque secteur ;
- Une stratégie de gestion des risques de catastrophe ;

Coordination du PDNA

L'exercice de PDNA sera mené par le Gouvernement de ----- sous le contrôle du ministère compétent. Le point de contact désigné au sein du gouvernement (par exemple, l'Autorité nationale de gestion des situations d'urgence), avec l'appui de responsables des organismes de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de la Banque mondiale (BM) et de l'Union européenne (UE) fournira l'orientation générale pour procéder au PDNA. Il bénéficiera du soutien du Ministère de l'environnement, du Ministère des finances et la Commission du plan. Cette équipe de pilotage de haut niveau sera à son tour assistée par une équipe d'experts techniques représentant l'institution gouvernementale servant de point de contact et par les trois partenaires afin de fournir quotidiennement des orientations et d'assurer la supervision technique du processus de PDNA.

Méthode d'évaluation

La méthode intègre les méthodes de l'ONU et de l'UE/BM pour évaluer l'impact de la catastrophe sur les zones sinistrées, notamment une évaluation exhaustive des effets et de l'impact de la catastrophe, du niveau municipal au niveau national, combinant les aspects sociaux, économiques et financiers des effets des catastrophes. Cette évaluation tiendra compte des besoins de relèvement rapide ainsi que des besoins de remise en état et de reconstruction à long terme. Elle recense les mesures de gestion des risques de catastrophe destinées à réduire la survenue de futures catastrophes.

L'évaluation aura très largement recours à des données provenant des sources secondaires existantes obtenues auprès des sources disponibles au moment de l'évaluation, notamment les cartes, les relevés et les articles dans les médias. Si les besoins en information le justifient, des sources primaires sur les effets et les besoins seront générées à partir d'enquêtes, de discussions avec des groupes cibles et d'autres méthodes de collecte de données.

L'évaluation comprendra les phases suivantes :

- Phase de formation – 3 jours de formation intensive pour les fonctionnaires du gouvernement, les responsables de secteurs et les points de contact ;
- Phase préparatoire et d'étude documentaire – visant à évaluer les données de référence existantes, à déterminer le champ d'application des examens sectoriels respectifs, à recenser les lacunes en matière d'information et à préparer des modèles et formulaires de collecte de données. Des études documentaires seront effectuées pour analyser et compiler l'ensemble des données de référence disponibles pour les différents secteurs, à repérer les lacunes en ce qui concerne les données de référence et à recenser également les diverses sources pour la collecte à la fois de données de référence et de données sur les dommages et les pertes ;
- Visites de terrain : pour valider les données, collecter des données complémentaires auprès des communautés touchées et tenir des consultations avec les autorités nationales et locales, ainsi qu'avec des représentants de la société civile et des communautés.
- Analyse des données et élaboration de rapports sectoriels – les visites de terrain seront suivies par un examen et une analyse des données par les équipes sectorielles/ de base pour préparer les projets de rapports sectoriels, notamment sur l'impact, les dommages, les pertes et les besoins. L'équipe d'experts en macroéconomie et en développement humain regroupera ensuite les résultats des différents secteurs pour effectuer une analyse macroéconomique et évaluer les conséquences sur le développement humain et élaborera le rapport.
- Consultations finales et rédaction du rapport – les équipes sectorielles entreprendront des consultations inter-équipes et avec les parties prenantes clés en vue de déterminer les priorités des stratégies de relèvement et des coûts en vue de finaliser le rapport.

Secteurs et zones géographiques à évaluer

La décision quant aux secteurs et aux zones géographiques à évaluer est prise par le gouvernement national. Les équipes sectorielles sont pilotées par les fonctionnaires du gouvernement des ministères d'exécution et appuyées par les représentants de la Banque mondiale et de l'ONU.

Exemple de secteurs généralement évalués dans le cadre d'un PDNA

Secteur	Sous-secteurs
Social	Santé Éducation Logement, terres, établissements humains Culture
Productif	Agriculture, élevage et pêche Emploi et moyens de subsistance Commerce et échanges Industries
Infrastructures	Énergie Eau et assainissement Transport Télécommunications Gouvernance et infrastructures publiques
Questions transversales	Analyse de la pauvreté et macroéconomique Impacts sociaux et impact sur le développement humain et les OMD Environnement Réduction des risques de catastrophe Genre

Calendrier de l'évaluation

Activité	Dates
Mobiliser les équipes sectorielles	
Formation pour présenter la méthode d'évaluation utilisée	
Collecte de données et visites de terrain	
Analyse des données et constats initiaux	
Évaluation des besoins et définition des priorités	
Soumission des projets de rapports sectoriels	
Réunion consultative avec les États pour finaliser les chiffres relatifs aux dommages et aux besoins, les données, les recommandations, etc.	
Présentation des résultats sectoriels aux autorités nationales	
Finalisation des annexes sectorielles et du rapport complet	
Présentation du rapport complet aux autorités nationales	
Impression et diffusion du rapport complet	

Modèle :**Estimation des coûts du PDNA pour le pays**

Poste budgétaire	Contribution de l'ONU, de l'UE, de la BM	Contribution du pays	TOTAL
Personnel (dans le pays)			
Spécialistes sectoriels :			
- Pour tous les secteurs			
- Pour les thèmes transversaux			
Cellule d'appui technique :			
- Technologies de l'information et de la communication (TIC)			
- Gestion de l'information			
- Spécialistes en cartographie SIG			
- Logisticiens			
- Interprétation/traduction			
Secrétariat du rapport :			
- Rédacteurs			
- Correcteurs			
Équipe de coordination :			
- Gestionnaires du PDNA			
- Spécialistes des PDNA			
Personnel au niveau des sièges			
Coordination			
Expertise technique			
Temps de travail du personnel alloué (visites de terrain comprises)			

Logistique			
Dispositions concernant le transport (terrestre, aérien)			
Espace de bureaux pour recevoir le personnel et la direction du PDNA			
Fournitures de bureau et matériel informatique			
TI et télécommunications (Internet, téléphones portables, etc.)			
Besoins en matière de gestion de l'information (logiciel, données, cartes, matériel)			
Dispositions logistiques spéciales (ex. : faciliter l'accès humanitaire)			
Déplacement du personnel (dans le pays et depuis les sièges)			
Dispositions concernant l'hébergement			
Services d'appui au coordonnateur de l'action humanitaire et à l'équipe de pilotage de haut niveau			
Coordination et renforcement des capacités			
Formation de l'équipe d'évaluation (lieu, facilitateurs, matériel)			
Réunions et ateliers de coordination			
Conférence des donateurs (lieu, facilitateurs, matériel)			
Gestion et administration du bureau			
Impression			
Services d'énergie (électricité, etc.)			
Appui administratif			
Divers et fonds de réserve			
TOTAL			

Exemple de termes de référence : Équipe de pilotage de haut niveau

Composition

L'équipe de pilotage de haut niveau devrait être dirigée par un représentant de haut niveau de l'autorité publique chargée du relèvement et de la reconstruction. Cette équipe devrait comprendre le coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire du système des Nations Unies, le directeur de pays de la Banque mondiale, le représentant de l'Union européenne dans le pays et les représentants des organismes de l'ONU. D'autres membres pourront être ajoutés à la discrétion du gouvernement, en consultation avec les autres membres.

Responsabilités

Le rôle principal de l'équipe de pilotage de haut niveau est de :

- Fournir une orientation stratégique en ce qui concerne le PDNA ;
- Prendre les décisions essentielles en matière de gestion ;
- Obtenir les ressources nécessaires et atteindre les objectifs du PDNA.

L'équipe doit se réunir régulièrement tout au long du processus de PDNA. Elle a également pour mission de trancher les différends. Le gouvernement fournirait des conseils et des orientations, qui devraient être acceptés. L'équipe est chargée d'assurer la collaboration étroite entre les institutions internationales qui participent au processus et les autres institutions et experts indépendants qui interviennent à l'appui des efforts, des stratégies et des priorités du gouvernement pour le relèvement après une catastrophe. L'équipe devrait :

- Fournir l'orientation stratégique générale en ce qui concerne le PDNA ;
- Mobiliser les ressources nécessaires à l'appui du PDNA ;
- Établir et assurer une supervision générale de l'équipe de coordination du PDNA ;
- Assurer les structures d'appui opérationnel nécessaires pour le PDNA, telles que la mission du PDNA, son mandat et les dispositions relatives à la répartition des tâches, entre autres ;
- Assurer la liaison et la coordination avec les homologues au niveau des sièges et avec le groupe de donateurs dans le pays ;
- S'assurer que le PDNA est un processus dont la prise en main et le pilotage sont assurés par le gouvernement ;
- S'assurer qu'un rapport d'évaluation unique, cohérent, précis sur le plan technique et solide sur le plan stratégique est produit dans les délais prévus et avec la large participation des parties prenantes clés ;
- Superviser l'élaboration réussie de la stratégie de relèvement ;
- Approuver le projet de rapport et le rapport final du PDNA et de la stratégie de relèvement pour soumission et validation par le gouvernement ;
- Diriger et faciliter la mobilisation des ressources à l'appui de la stratégie de relèvement, par ex., inclure un volet « relèvement » dans les appels révisés, organiser une conférence des donateurs et procéder à des exercices de restructuration des programmes de développement ;
- Trancher les différends et arbitrer les décisions finales ayant trait à l'équipe et à la mission d'évaluation.

Appui

L'équipe de pilotage de haut niveau sera soutenue par l'équipe de coordination du PDNA, qui servira également de secrétariat pour l'équipe de pilotage de haut niveau.

Arbitrage

Le gouvernement tranchera toutes les questions relatives à la réalisation et au contenu du PDNA.

Exemple de termes de référence : Équipe de coordination du PDNA

Composition

L'équipe de coordination du PDNA devrait comprendre le responsable de l'équipe d'évaluation nommé par le gouvernement ainsi que les chefs d'équipe respectifs des principaux organismes de l'ONU, de la BM, et de l'UE. Le responsable de l'équipe d'évaluation nommé par le gouvernement est le responsable de l'équipe de coordination. D'autres membres peuvent être ajoutés à la discrétion du gouvernement, en consultation avec les partenaires.

Responsabilités

L'équipe de coordination du PDNA est chargée de superviser et de gérer le processus de PDNA et de s'assurer que l'évaluation est menée à bien. L'équipe gère la planification, la mise en œuvre et la coordination au jour le jour de l'évaluation ainsi que de l'élaboration de la stratégie de relèvement. L'équipe est chargée d'assurer la cohérence des différentes approches institutionnelles et sectorielles. Elle a également pour tâche de s'assurer qu'une attention suffisante est accordée aux thèmes intersectoriels et transversaux.

Constituée dès le lancement du PDNA, cette équipe sera pleinement opérationnelle tout au long du processus de PDNA. Il est important que cette équipe s'assure que les processus de coordination sont transparents, participatifs, impartiaux et utiles. L'équipe assume également les fonctions de secrétariat de l'équipe de pilotage de haut niveau. De manière plus précise, elle aurait pour missions :

- Appuyer et faciliter les ateliers de présentation du PDNA et de formation au PDNA dès l'arrivée de l'équipe d'évaluation, en coordination avec la mission de planification ;
- Pendant les ateliers de formation et en collaboration avec l'équipe d'évaluation, définir les objectifs et les résultats escomptés du PDNA, les principes directeurs, les zones géographiques et les secteurs à évaluer, la méthode appliquée et les instruments de collecte des données, l'organisation des équipes sectorielles et sous-sectorielles, la répartition des tâches et toutes les autres dispositions nécessaires conformément au volume A du présent Guide PDNA ;
- Assurer une approche coordonnée et cohérente tout au long du processus de PDNA, notamment des visites de terrain ;
- S'assurer que tous les principes du PDNA sont convenus et respectés ;
- Assurer un appui logistique et administratif suffisant pour les équipes sectorielles ;
- Établir et superviser la cellule d'appui technique et le Secrétariat du rapport ;
- Gérer le budget, les ressources, le plan de travail et le calendrier du PDNA ;
- S'assurer que les thèmes transversaux sont analysés en vue de fournir une base solide pour définir les priorités des fonds destinés au relèvement des différents secteurs ;
- Coordonner et faciliter des ateliers pour mettre au point la stratégie de relèvement ;
- Gérer et superviser la rédaction, la validation et la révision finale du rapport d'évaluation et de la stratégie de relèvement ;
- Organiser une conférence des donateurs ;
- Appuyer la mobilisation de ressources pour le relèvement ;
- Effectuer un débriefing de fin de mission.

Reddition de comptes

L'équipe de coordination travaillerait sous la direction du gouvernement et sous la supervision générale de l'équipe de pilotage de haut niveau.

Appui

L'équipe de coordination du PDNA bénéficierait d'un appui technique (notamment un spécialiste en gestion de l'information, des traducteurs et d'autres spécialistes) ainsi que du personnel pour la rédaction du rapport.

Exemple de termes de référence : Fonctions d'appui technique

Composition

Les fonctions d'appui technique devraient inclure des spécialistes dans le domaine des achats, des TIC, de l'administration, des finances, de la sécurité, de la gestion de l'information, de la logistique et des opérations. Les domaines de compétences et les effectifs dépendront du contexte de catastrophe.

Responsabilités

Le personnel d'appui technique est chargé de fournir un appui à l'équipe de coordination sur toutes les questions liées à la logistique et aux opérations. Le personnel fournit l'appui technique, logistique et administratif au jour le jour nécessaire aux équipes sectorielles/thématiques, à l'équipe de coordination ainsi qu'à l'équipe de pilotage de haut niveau. Leurs fonctions concernées sont notamment :

- Les achats : acheter du matériel et des fournitures de bureau, tels que des ordinateurs, des imprimantes, des photocopieurs, des clés USB, de téléphones, des cartes SIM, du temps de connexion et des produits similaires qui peuvent être nécessaires pour appuyer l'équipe d'évaluation ;
- Les services d'appui informatique : assurer un niveau élevé de connectivité permettant de gérer le transfert de volumes importants de données électroniques et de fichiers audio ainsi qu'une connexion vidéo et fournir une assistance aux équipes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour résoudre les problèmes de connectivité ;
- La logistique : assurer des dispositions logistiques adéquates pour appuyer l'équipe d'évaluation, notamment en matière de transport (en moyenne, un véhicule pour trois membres de l'équipe d'évaluation) et un chauffeur local qualifié et attentif à la sécurité pour chaque véhicule ; mettre des espaces de bureaux à disposition de l'ensemble du personnel, ainsi qu'un hébergement ; gérer les déplacements ; organiser des ateliers et des réunions et gérer toute autre disposition spéciale visant à faciliter l'accès humanitaire ;
- L'administration : assurer des services d'appui pour gérer le personnel local existant (par exemple, chauffeurs, secrétaires, gardiens et coursiers) et/ou les recruter ;
- Les finances : fournir des services financiers pour appuyer le paiement du personnel local, des consultants recrutés dans le pays et des indemnités journalières versées par l'État, au besoin ;
- La sécurité : prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité du personnel, surveiller les bureaux et les sites du PDNA, en particulier les locaux contenant du matériel ;
- L'appui à la gestion de l'information : mettre à la disposition des équipes des services de gestion de l'information ; gérer l'espace de travail en ligne et la liste de diffusion du PDNA ; faciliter la collecte et le traitement des données pour le PDNA ; rédiger et diffuser à intervalles réguliers des notes actualisées sur le PDNA dans le pays et sur d'autres réseaux mondiaux ; et appuyer la rédaction du rapport d'évaluation (voir les termes de référence présenté à la page suivante).

Reddition de comptes

Le personnel d'appui technique travaille avec l'équipe de coordination du PDNA.

Exemple de termes de référence : Établissement du rapport

Composition

Le personnel requis pour établir le rapport peut inclure des rédacteurs et des correcteurs, si nécessaire.

Responsabilités

À un stade précoce du processus, l'équipe de coordination nomme une petite équipe de rédacteurs et de correcteurs pour superviser la production du rapport consolidé de PDNA et la mise au point de la stratégie de relèvement. Les rapports sectoriels, compilés par chaque équipe sectorielle seront mis à disposition pour le processus de consolidation. Les rédacteurs et les correcteurs seront chargés des fonctions suivantes :

- Servir de point de contact pour la coordination du rapport d'évaluation consolidé et de la stratégie de relèvement, notamment le processus de rédaction, de correction, de traduction et d'impression ;
- En collaboration avec l'équipe de coordination du PDNA, coordonner les points de contact sectoriels et s'assurer que le processus de rédaction du rapport est systématique et respecte les délais prévus, rédiger, corriger et négocier le texte du rapport d'évaluation ;
- Assurer la diffusion des projets de rapport d'évaluation ;
- Tenir à jour l'espace de travail collaboratif pour le PDNA ;
- Participer aux ateliers de formation sur les PDNA et diriger les activités de formation concernant les processus d'établissement du rapport ;
- Diffuser à grande échelle le rapport d'évaluation final ainsi que dans l'espace de travail collaboratif du pays, en plus des sites Web nationaux, inter-institutions/thématiques et mondiaux.

Les fonctions désignées en matière d'établissement de rapports, qui font partie du Secrétariat, sont les suivantes :

- Rédacteur principal : serait chargé du processus global d'établissement du rapport d'évaluation et de la stratégie de relèvement et de la supervision du travail des rédacteurs et du réviseur. Le rédacteur principal serait également chargé de s'assurer qu'un format et un modèle appropriés sont utilisés pour ce rapport, conformément au volume B du Guide PDNA ;
- Rédacteur principal sectoriel : un rédacteur en chef serait nommé pour chaque équipe sectorielle afin d'assurer l'intégration des rapports des équipes sectorielles et les perspectives de toutes les parties concernées ;
- Traducteurs (si nécessaire) : pour traduire au besoin le rapport dans la langue requise et s'assurer que les contributions soumises dans des langues autres que la langue principale sont prises en compte ;
- Correcteur : s'assurer que le texte du rapport d'évaluation/de la stratégie de relèvement est clair, cohérent et grammaticalement correct ;
- Gestionnaire de données : produire des données sous forme graphique pour le rapport/la stratégie de relèvement à la fois précises et compréhensibles, même pour des lecteurs non spécialisés.

Reddition de comptes

Les rédacteurs du rapport travaillent avec l'équipe de coordination du PDNA.

Exemple de termes de référence : Spécialiste en gestion de l'information

Responsabilités

Le spécialiste en gestion de l'information serait membre de la mission de planification du PDNA et de l'équipe de coordination du PDNA, et serait chargé de la conception, de la mise au point et de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de l'information pour le PDNA en vue d'appuyer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de l'information tout au long du processus de PDNA. Plus précisément, le spécialiste en gestion de l'information serait chargé des fonctions suivantes :

Concevoir la stratégie de gestion de l'information pour le PDNA

- Évaluer les conditions techniques nécessaires à la mise en place du système de gestion de l'information pour le PDNA, notamment les bases de données, les plateformes d'échange d'information, les sites Web et les espaces Intranet, les ensembles de données et les protocoles opérationnels communs, les données nationales et les normes relatives aux SIG, entre autres ;
- Identifier l'infrastructure nécessaire pour le système de gestion de l'information, comme le matériel, les logiciels et l'acquisition de données et de cartes ;
- Déterminer les besoins en personnel pour appuyer le système de gestion de l'information, tels que la saisie des données, les SIG et la cartographie, ainsi que le personnel nécessaire pour appuyer la collecte, le traitement et la consolidation de données primaires et secondaires.

Coordination et gestion

- Établir et gérer tous les systèmes de gestion de l'information nécessaires, notamment les plateformes d'échange d'information, les bases de données, les plateformes SIG, les listes de diffusion et les fichiers d'adresses. Faciliter l'échange d'informations en gérant l'espace de travail collaboratif pour le PDNA dans le pays, les listes de diffusion et les fichiers d'adresses, les sites Web et les espaces Intranet, en diffusant en temps utile les informations sur l'ensemble des plateformes pertinentes dans le pays et à l'étranger ;
- Établir des partenariats et assurer la coordination avec les parties prenantes clés, identifier les systèmes de gestion de l'information et collecter des données pertinentes pour le PDNA auprès de fonctionnaires des autorités nationales et locales, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les partenaires humanitaires et du relèvement rapide ;
- Assurer la coordination avec les équipes sectorielles selon que de besoin de façon à assurer l'application de procédures communes qui facilitent la collecte et le traitement des données ;
- Examiner des CV, mener des entretiens et recruter du personnel pour appuyer la gestion de l'information, préparer les termes de références et assurer la supervision générale de l'équipe chargée de la gestion de l'information ;
- Participer aux réunions de l'équipe de coordination du PDNA.

Tâches quotidiennes

- En collaboration avec les partenaires, compiler des informations sur les enquêtes et évaluations récentes ;
- Fournir au besoin un appui au PDNA par la cartographie SIG ;
- Coordonner la préparation de documents pour les réunions (documents de référence, cartes, données, etc.)

- Mettre à jour les listes de contact et faciliter l'échange de données et d'informations avec :
 - l'équipe de pilotage de haut niveau ;
 - l'équipe de coordination ;
 - les équipes sectorielles ;
 - la Secrétariat du rapport ;
 - les points de contact pour le PDNA aux niveaux régional et mondial ;
 - les partenaires du PDNA au niveau des sièges.
- Servir de point de contact pour les relations avec les médias et la communication avec les communautés touchées, en travaillant en étroite collaboration avec les homologues chargés de l'information publique des partenaires du PDNA afin d'élaborer et de transmettre les messages clés ;
- Établir des rapports actualisés sur l'état d'avancement du processus de PDNA et fournir des informations utiles pour les produits d'information inter-institutions (par exemple, les rapports de situation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les notes actualisées sur le relèvement rapide, etc.) ;
- Participer aux ateliers de formation pour le PDNA et diriger les volets de la formation concernant la gestion de l'information, comme l'utilisation de l'espace de travail collaboratif pour le PDNA dans le pays ainsi que les SIG, au besoin. Assurer des mises à jour régulières et publiées en temps utile des données et des rapports pertinents dans l'espace de travail collaboratif et d'autres plateformes, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres collègues travaillant sur les données nationales ou sur les données relatives à l'action humanitaire et au relèvement rapide, ou sur les SIG ; obtenir des fichiers de données opérationnels communs et adopter les normes relatives aux données nationales et aux SIG, notamment les codes géographiques ;
- Appuyer/superviser la collecte et la saisie de données sur la catastrophe, ventilées par sexe et par âge, et provenant d'un éventail de sources d'information (par exemple à l'aide d'un logiciel de gestion de données tel que Desinventar) afin de cerner les tendances de la catastrophe et de procéder à une analyse des risques.

Reddition de comptes

Le spécialiste en gestion de l'information rend compte au responsable de la cellule d'appui technique.

Modèle d'espace de travail en ligne pour un PDNA

Un espace de travail collaboratif en ligne pour le PDNA est un outil important pour faciliter la communication et la coordination entre les partenaires sur le terrain, dans la capitale depuis laquelle le PDNA est coordonné, dans les bureaux régionaux et au niveau des sièges. Cet espace servirait également de plateforme pour partager et publier facilement des données et des informations tout au long du processus de PDNA et ultérieurement.

La mise en place d'un espace de travail collaboratif dans le pays nécessite de bien réfléchir à la question de l'accès. En tant que processus inter-institutions, un espace de travail collaboratif pour le PDNA nécessite d'accorder un accès à un grand nombre de partenaires. Notamment l'équipe chargée du PDNA (l'équipe de pilotage de haut niveau, l'équipe de coordination, les équipes sectorielles, l'équipe d'appui technique et le Secrétariat du rapport), l'équipe de pays du système des Nations Unies, les collègues des bureaux de pays du PNUD, de la BM et de l'UE, les responsables de groupe ou de secteur et les fonctionnaires du gouvernement.

Une fois que la décision a été prise par les partenaires de lancer un PDNA et qu'une équipe d'évaluation est en cours de constitution, le Programme international de relèvement peut être contacté à l'adresse :

info@recoveryplatform.org

L'espace de travail spécifique dans lequel on trouvera des modèles de pages serait mis en place par le Programme international de relèvement. Il s'agirait de pages brutes sans contenu, mais faciles à alimenter. Les pages seraient remplies par l'équipe d'évaluation dès que le processus serait mis en route. L'avantage de cet espace de travail est que l'on peut y placer des modèles en quelques secondes prêts à être utilisés et conviviaux.

Le responsable de l'équipe d'évaluation devrait nommer un administrateur de l'espace de travail. Le spécialiste de la gestion de l'information de l'équipe d'évaluation serait une personne appropriée pour s'acquitter de cette tâche, bien que ce travail ne nécessite pas de connaissances des TI et puisse être assigné à toute personne.

Les trois niveaux d'accès à l'espace de travail seraient les suivants :

1. Administrateur : Peut inviter/attribuer un accès « utilisateur » aux utilisateurs de l'espace de travail. L'administrateur contrôle l'accès à l'espace de travail et devrait être informé des personnes à qui l'accès est accordé et de celles à qui il est refusé. Cela nécessite une interaction étroite avec l'équipe d'évaluation et le responsable de l'équipe.
2. Modérateur : Chargé de tenir à jour l'espace de travail du pays. Peut créer/supprimer/modifier /lire du contenu dans l'espace de travail du pays.
3. Lecteur : Les membres de l'équipe d'évaluation (sur le terrain) et les parties prenantes régionales /mondiales du PDNA qui sont autorisées à modifier/lire, accéder aux commentaires/contribuer au forum de discussion et télécharger les documents.

À noter que les administrateurs et les modérateurs n'ont pas besoin d'un accès « lecteur » puisqu'ils ont déjà les droits d'accès d'un lecteur. Un double emploi des droits d'accès pourrait perturber le logiciel et refuser tout accès. Il faudra veiller à ce que le même nom ne soit pas utilisé plusieurs fois à différents niveaux d'accès.

Les fonctions de l'espace de travail sont conviviales et se passent d'explications. Un manuel d'utilisateur est disponible à l'adresse : http://www.recoveryplatform.org/pdna/user_manual_for_workspace

Modèle 1 : Rapport d'évaluation et stratégie de relèvement

PARTIE 1 : RAPPORT D'ÉVALUATION

NOTE : se référer au guide succinct sur la finalisation du rapport d'évaluation et du rapport relatif à la stratégie de relèvement, qui figure à la fin de ce modèle.

Participants au PDNA :	
Organismes participants :	
Date :	

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

INTRODUCTION

Énoncé des résultats du relèvement à long terme souhaités dans le secteur (vision)

Stratégies de relèvement pouvant découler des résultats du relèvement, notamment les mesures de réduction de risques futurs

Modalités de la mise en œuvre pour le processus de relèvement

[Barre grise]

[Barre grise]

ÉVALUATION DES EFFETS DE LA CATASTROPHE

ÉVALUATION DE L'EFFET DE LA CATASTROPHE

Description générale de la catastrophe, sa portée géographique, la population touchée, etc.

[Barre grise]

[Barre grise]

Effets sur les infrastructures et les actifs physiques

[Barre grise]

[Barre grise]

Effets sur la production et la fourniture de biens et de services et sur l'accès aux services et aux biens

[Barre grise]

[Barre grise]

Effets sur la gouvernance et la prise de décision

[Barre grise]

[Barre grise]

Effets sur les risques et les vulnérabilités

[Barre grise]

[Barre grise]

VALEUR TOTALE DES EFFETS DE LA CATASTROPHE

Valeur économique

Valeur de la destruction totale/partielle des infrastructures et des actifs

Valeur des changements en ce qui concerne la production de biens et de services, la fourniture de services et l'accès aux biens et aux services

Valeur des changements en ce qui concerne la gouvernance

Valeur des changements en ce qui concerne les risques

ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA CATASTROPHE

UN LIEN ENTRE LA CATASTROPHE ET...

Cette section récapitule également en termes qualitatifs l'impact de la catastrophe sur la base de l'évaluation des effets de la catastrophe, des plans de développement sectoriel, des enseignements tirés de l'expérience et des nouvelles préoccupations découlant des événements.

Impact macroéconomique

[Barre grise]

[Barre grise]

Impact sur le développement humain

[Barre grise]

[Barre grise]

LIENS INTERSECTORIELS

[Barre grise]

[Barre grise]

[Barre grise]

[Barre grise]

[Barre grise]

PARTIE 2 : STRATÉGIE POUR LE RELÈVEMENT

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

VISION POUR LE RELÈVEMENT ET PRINCIPES DE BASE

Vision

Placeholder for Vision content, consisting of two horizontal bars.

Principes directeurs

Placeholder for Principles content, consisting of two horizontal bars.

BESOINS POUR LE RELÈVEMENT ET LA RECONSTRUCTION, NOTAMMENT RECONSTRUIRE EN MIEUX

NOTE : voir le formulaire qui peut être utilisé sur cette question pour tous les secteurs.

NB : les questions transversales, comme a situation particulière en fonction du sexe ou de l'âge, etc., doivent être prises en compte pour chaque rubrique, s'il y a lieu.

	Besoins à court terme	Besoins à moyen terme	Besoins à long terme
Par région	Réparer/reconstruire les infrastructures et les actifs physiques endommagés : Retrouver les niveaux d'avant la catastrophe Reconstruire en mieux pour la reconstruction des infrastructures et des actifs physiques		
	Fourniture de services et production, et accès aux services et biens Rétablir la fourniture de services et la capacité productive, et assurer l'accès aux services et aux biens Besoins « Reconstruire en mieux » pour la fourniture de services et la production de biens et pour l'accès aux services et aux biens		

	<p>Gouvernance :</p> <p>Besoins « Reconstruire en mieux » pour la gouvernance et la gestion des risques de catastrophe</p>		
	<p>Risques :</p> <p>Atténuer les risques et les vulnérabilités face à de futures catastrophes</p>		

LE PLAN DE RELÈVEMENT

Besoins de relèvement prioritaires par secteur		Réponse	Coûts du relèvement			Produits à livrer	Résultats escomptés
			À court terme	À moyen terme	À long terme		
Secteurs sociaux							
1							
2							
Secteurs productifs							
3							
4							
Secteurs des infrastructures							
5							
6							
Secteurs transversaux							
7							

MODALITÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Mécanismes de partenariat, de coordination et de pilotage pour mettre en œuvre le relèvement

Suivi et évaluation

Mécanismes de mobilisation des ressources

Principales hypothèses et contraintes pour le relèvement

MÉTHODES D'ÉVALUATION

PETIT GUIDE POUR UTILISER LE MODÈLE D'UN PDNA ET LA STRATÉGIE POUR LE RELÈVEMENT

1 – INTRODUCTION

Veillez préciser l'objectif sectoriel du PDNA.

L'objectif devrait comprendre :

- 1.1 Un énoncé des résultats du relèvement à long terme souhaités dans le secteur (vision) ;
- 1.2 Les stratégies de relèvement qui pourraient découler de l'énoncé des résultats du relèvement, notamment les mesures visant à réduire de futurs risques.

2 – INFORMATIONS DE RÉFÉRENCE D'AVANT LA CATASTROPHE / APERÇU PAR SECTEUR

Cette section donne les grandes lignes par secteur des données de référence préalables à la catastrophe pour le secteur. Elle comporte également des informations sur les sources et les documents clés utilisés pour déterminer la situation qui prévalait avant la catastrophe. Elle devrait inclure des informations sur :

- 2.1 La situation en ce qui concerne le capital humain, naturel, culturel, financier, social et physique dans le secteur ;
- 2.2 La description des infrastructures et des actifs physiques ;
- 2.3 La description de la production et de la fourniture de biens et de services, et de l'accès aux biens et aux services ;
- 2.4 La description de la gouvernance et de la prise de décision, notamment la capacité des personnes à exercer pleinement leur citoyenneté, et les objectifs prioritaires en matière de politiques de développement, etc. ;
- 2.5 Les risques et les vulnérabilités, notamment les plans de préparation existants.

3 – ÉVALUATION DES EFFETS DE LA CATASTROPHE

Cette section définit et décrit les effets de la catastrophe (les effets de la catastrophe sont définis par : 1. la destruction des infrastructures et des actifs, 2. la désorganisation de la fourniture de services et de la production, 3. la désorganisation de la gouvernance, et 4. les influences sur les risques/vulnérabilités antérieurs et émergents) ainsi que les mesures directes visant à atténuer ces effets.

NB : les effets peuvent être décrits en tant qu'effets tangibles et intangibles.

Ces effets peuvent être présentés selon les divisions géographiques du pays telles qu'elles figurent dans le recensement et selon d'autres caractéristiques sociologiques clés si cela est pertinent (sexe, âge, origine ethnique, religion, capacité ou incapacité de la population). Les effets peuvent être exprimés en termes quantitatifs ou qualitatifs.

- 3.1 Introduction : description générale de l'évènement constitutif d'une catastrophe, de sa portée géographique, de la population touchée et de l'évolution de la situation à ce jour, etc. ;
- 3.2 Effets sur les infrastructures et les actifs physiques ;
- 3.3 Effets sur la production et la fourniture de biens et de services et sur l'accès aux services et aux biens ;
- 3.4 Effets sur la gouvernance et la prise de décision ;
- 3.5 Effets sur les risques et les vulnérabilités ;

Cette section porte également sur des questions transversales telles que le genre, l'environnement et la réduction des risques, que ce soit dans la description des effets ou dans un paragraphe distinct.

4 – CALCUL DE LA VALEUR DES EFFETS DE LA CATASTROPHE

Cette section devrait donner une estimation de la valeur des dommages et des pertes, à partir de la section sur les effets pour les éléments qui ont des incidences financières, que ce soit en termes de dommages causés aux infrastructures ou aux biens ou en termes de pertes dues aux variations des flux financiers qui sont liées aux services, à la production, à la gouvernance et aux risques. Cette section porte sur la valeur économique de l'évènement.

Dommages :

- Valeur de la destruction totale/partielle des infrastructures et des biens

Pertes :

- Valeur des changements concernant la production de biens et de services, la fourniture de services et l'accès aux biens et aux services
- Valeur des changements concernant la gouvernance
- Valeur des changements concernant les risques

5 – ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA CATASTROPHE

Cette section présente l'impact cumulé sur le développement humain et économique.

Elle fournit également une analyse de la tendance attendue pour le secteur après la catastrophe et ce qui pourrait être le pire scénario si des mesures politiques et de programmation ne sont pas envisagées. Elle recense également les principales difficultés pour le secteur. Cette analyse de l'impact se fonde sur l'évaluation des effets de la catastrophe, les plans de développement sectoriel, les enseignements tirés des expériences passées et les nouvelles préoccupations induites par les événements. L'analyse de l'impact de la catastrophe fournit une projection à moyen et à long terme des effets sur le secteur. L'impact de l'analyse forme la base de la stratégie de relèvement.

6 – LIENS TRANSVERSAUX, NOTAMMENT LES QUESTIONS TRANSVERSALES

Cette section porte sur les liens intersectoriels inhérents au fonctionnement de la société et les liens entre les différents secteurs.

7 – LA STRATÉGIE DE RELÈVEMENT SECTORIEL

7.1 La vision et la raison d'être du relèvement sectoriel pour le secteur

Cette section présente la vision du relèvement et les résultats escomptés pour le secteur.

Elle devrait se fonder sur les plans de développement sectoriel existants pour le pays, en veillant, dans la mesure du possible, à ce que les objectifs de relèvement soient alignés sur les plans et les stratégies de développement national existants.

7.2 Consultation avec les parties prenantes

Cette section porte sur les parties prenantes consultées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de relèvement et de la définition des besoins et des priorités de relèvement.

7.3 Besoins de reconstruction et de relèvement, notamment Reconstruire en mieux

Cette section définit les besoins de reconstruction et de relèvement, en distinguant les besoins de restaurer et de retrouver les niveaux antérieurs à la catastrophe des besoins qui amélioreront l'accès aux services et aux biens, dynamiseront l'économie, créeront des moyens de subsistance, renforceront la gestion des risques de catastrophe par le gouvernement et les administrations, et réduira les risques et les vulnérabilités face à de futures catastrophes.

Toutes les mesures prises en vue de « Reconstruire en mieux » relatives à ces 4 rubriques contribuent à la résilience du gouvernement, des systèmes et des communautés.

NB : les besoins pour « Reconstruire en mieux » relatifs à ces 4 rubriques devraient être alignés sur la stratégie de développement national et sur la stratégie pour la réduction de la pauvreté existantes ou sur les stratégies en matière de développement.

7.4 La stratégie de relèvement sectoriel

7.4.1 Classement par ordre de priorité :

Cette section présente les besoins de reconstruction et de relèvement classés par ordre de priorité à court, à moyen et à long terme. Elle recense les mesures prises, les produits et les résultats clés, et établit une distinction entre les mesures liées à la restauration et à la reprise des activités et celles liées à « Reconstruire en mieux ».

7.5 Modalités de la mise en œuvre

- 7.5.1 Cette section décrit et explique les dispositions en ce qui concerne les partenariats, la coordination et le pilotage pour mettre en œuvre le relèvement ;
- 7.5.2 Cette section propose des mécanismes de suivi et d'évaluation. Elle porte également sur les mécanismes de coordination existants pour l'action humanitaire et l'aide au développement. Elle présente également les grandes lignes d'éventuels mécanismes de mobilisation des ressources.
- 7.5.3 Cette section décrit succinctement les difficultés auxquelles on peut s'attendre dans le cadre du processus de relèvement pour le secteur, ainsi que les principales hypothèses et contraintes.

8 – MÉTHODES D'ÉVALUATION

Cette section décrit brièvement les méthodes et les sources utilisées (collecte de données primaires et secondaires) et la méthode d'analyse. Elle explique également la base et les hypothèses utilisées pour estimer les besoins de reconstruction et de relèvement.

Modèle 2 :

Tableau pour présenter les besoins de relèvement

BESOINS DE RELÈVEMENT				
Secteur		Court terme	Moyen terme	Long terme
Reconstruction des infrastructures et des actifs physiques et Reconstruire en mieux				
Secteurs Sociaux	Logement, terres et établissements humains			
	Éducation			
	Santé			
	Culture			
	Nutrition			
Secteurs Productifs	Emploi et moyens de subsistance			
	Agriculture			
	Commerce et échanges			
	Industrie			
	Tourisme			

BESOINS DE RELÈVEMENT				
	Secteur	Court terme	Moyen terme	Long terme
Secteur des infrastructures	Infrastructures communautaires			
	Eau, assainissement et hygiène			
	Transport et télécommunications			
	Énergie et électricité			
Secteurs transversaux	Réduction des risques de catastrophe			
	Environnement			
	Genre			
	Gouvernance			
Rétablir la fourniture de services et l'accès aux biens et aux services et Reconstruire en mieux				
Secteurs sociaux	Logement, terres, et établissements humains			
	Éducation			
	Santé			
	Culture			
	Nutrition			

BESOINS DE RELÈVEMENT				
	Secteur	Court terme	Moyen terme	Long terme
Secteurs productifs	Emploi et moyens de subsistance			
	Agriculture			
	Commerce et échanges			
	Industrie			
	Tourisme			
Secteurs des infrastructures	Infrastructures communautaires			
	Eau, assainissement et hygiène			
	Transport et télécommunications			
	Énergie et électricité			
Secteurs transversaux	Réduction des risques de catastrophe			
	Environnement			
	Genre			
	Gouvernance			

BESOINS DE RELÈVEMENT				
Secteur		Court terme	Moyen terme	Long terme
Rétablir la gouvernance et les processus sociaux et Reconstruire en mieux				
Secteurs sociaux	Logement, terres et établissements humains			
	Éducation			
	Santé			
	Culture			
	Nutrition			
Secteurs productifs	Emploi et moyens de subsistance			
	Agriculture			
	Commerce et échanges			
	Industrie			
	Tourisme			

BESOINS DE RELÈVEMENT				
	Secteur	Court terme	Moyen terme	Long terme
Secteurs des infrastructures	Infrastructures communautaires			
	Eau, assainissement et hygiène			
	Transport et télécommunications			
	Énergie et électricité			
Secteurs transversaux	Réduction des risques de catastrophe			
	Environnement			
	Genre			
	Gouvernance			
Réduire les risques et les vulnérabilités liés à la catastrophe				
Secteurs sociaux	Logement, terres et établissements humains			
	Éducation			
	Santé			
	Culture			

BESOINS DE RELÈVEMENT				
	Secteur	Court terme	Moyen terme	Long terme
	Nutrition			
Secteurs productifs	Emploi et moyens de subsistance			
	Agriculture			
	Commerce et échanges			
	Industrie			
	Tourisme			
Secteurs des infrastructures	Infrastructures communautaires			
	Eau, assainissement et hygiène			
	Transport et télécommunications			
	Énergie et électricité			

BESOINS DE RELÈVEMENT				
	Secteur	Court terme	Moyen terme	Long terme
Secteurs transversaux	Réduction des risques de catastrophe			
	Environnement			
	Genre			
	Gouvernance			
Secteurs sociaux	Logement, terres et établissements humains			
	Éducation			
	Santé			
	Culture			
	Nutrition			

BESOINS DE RELÈVEMENT				
	Secteur	Court terme	Moyen terme	Long terme
Secteurs productifs	Emploi et moyens de subsistance			
	Agriculture			
	Commerce et échanges			
	Industrie			
	Tourisme			
Secteurs des infrastructures	Infrastructures communautaires			
	Eau, assainissement et hygiène			
	Transport et télécommunications			
	Énergie et électricité			
Secteurs transversaux	Réduction des risques de catastrophe			
	Environnement			
	Genre			
	Gouvernance			

ANNEXES

Annexe 1.

Déclaration conjointe relative aux évaluations et à la planification du relèvement dans des situations d'après-crise

La Commission européenne, le Groupe des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale nous employons à mobiliser nos institutions et nos ressources en vue d'harmoniser et de coordonner des cadres de réponse d'après-crise dans le but de renforcer la résilience des pays face aux crises, en répondant aux besoins de relèvement des populations vulnérables et en renforçant les capacités des institutions nationales à assurer une prévention, une réponse et un relèvement efficaces. Nous sommes convaincus qu'une plateforme commune de partenariat et d'action est essentielle si nous voulons apporter une réponse internationale efficace et durable au lendemain de crises liées à une catastrophe ou à un conflit. Nous sommes engagés dans des travaux importants de révision des processus utilisés par nos partenaires nationaux et internationaux en vue d'évaluer, de planifier et de mobiliser un appui au relèvement de pays et de populations touchés par des catastrophes naturelles ou des conflits violents.

Une plateforme d'action commune

Conscients qu'un dialogue et un engagement stratégiques rapides forment une base essentielle qui pourra être mise à profit lorsque les efforts de gestion et de relèvement d'une crise passeront de la planification à la mise en œuvre, nous décidons de :

- Communiquer stratégiquement, tant au niveau des sièges que sur le terrain, lorsque nous assurons le suivi de situations de fragilité et de conflit ainsi que de catastrophes naturelles imminentes ou qui se sont déjà produites, et que nous identifions des possibilités d'initiatives conjointes dans le cadre desquelles nos efforts conjugués peuvent offrir des avantages ;
- Participer aux processus de planification pertinents menés au niveau des pays et d'appuyer l'élaboration et l'utilisation de cadres de références/résultats communs et de processus de suivi et d'examen conjoints ;
- Appuyer l'élaboration et l'utilisation de méthodes communes pour procéder à des évaluations des besoins après un conflit, ainsi qu'une approche commune des évaluations des besoins et de la planification du relèvement après une catastrophe ;
- Investir dans la mise au point d'une panoplie d'outils et la formation du personnel en vue de renforcer nos capacités collectives et institutionnelles dans le cadre de ces processus ; et
- Suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la plateforme commune en instituant une réunion annuelle des hauts responsables.

Évaluer les besoins, déterminer les priorités et planifier le relèvement : éléments communs et différences entre les situations de catastrophe et de conflit

Après une catastrophe naturelle, la tâche primordiale est d'évaluer les conséquences d'un événement particulier – le cyclone, le tremblement de terre – et de comparer la situation préalable à la catastrophe avec la réalité après la catastrophe. Le processus d'évaluation s'emploie à cerner les besoins des populations, les dommages occasionnés aux infrastructures et aux actifs physiques du fait de cet événement, et les pertes économiques ultérieures causées par l'événement, ainsi qu'à identifier les dimensions au niveau social et des communautés et les aspects sectoriels des besoins de relèvement. Le champ d'application et l'approche du programme de relèvement ne dépendront pas seulement des pertes, des dommages et des besoins quantifiés, mais également des ressources mobilisées et des priorités définies au niveau national, qui peuvent inclure une décision explicite de « Reconstruire en mieux ».

À l'inverse, dans une situation de conflit et de fragilité, il n'existe pas d'« évènement » unique sur la base duquel établir clairement une ligne de division comme pour le type d'analyse effectuée lors d'une évaluation après une catastrophe ; il n'existe pas d'équivalent à l'utilisation de données/prévisions préalables à l'ouragan et de calculs de l'impact physique de la tempête pour quantifier les dommages et les pertes et classer ensuite les besoins par ordre de priorité et les financer. En effet, il n'existe aucun « point d'entrée » pour planifier le relèvement dans ces circonstances ; la décision dépend de chaque situation de conflit, sur la base de critères qui peuvent inclure des éléments de transition (cessez-le-feu ou accords de paix), un engagement de plus en plus actif de la part des partenaires internationaux, un besoin d'analyse commune et la volonté du pays de s'engager dans un processus commun.

La planification du relèvement dans des situations de conflit doit établir les liens cruciaux entre les opérations à mener et les acteurs dans les domaines des politiques publiques, de la sécurité et du développement — or le large éventail de préoccupations émergentes, en particulier quand le conflit dure depuis longtemps, génère généralement une longue liste sans priorités établies. Pour définir les besoins stratégiques pour la reconstruction des actifs physique et le relèvement économique, l'ordre de priorité des actions proposées est établi à l'aide de critères préalablement définis, axés sur la stabilisation de la paix fragile et la réduction du risque de reprise du conflit. Le processus de stratégie de définition des priorités est essentiel pour fournir un cadre d'actions prioritaires à l'égard duquel les partenaires internationaux et les autorités nationales s'engageront, et sur lequel ils aligneront leurs programmes et engageront leurs fonds.

Les capacités sont un aspect important de toute planification du relèvement. Les catastrophes naturelles frappent sans discernement les États disposant de solides capacités de réponse et de reconstruction comme les États en situation de fragilité où il sera extrêmement difficile de sauver des vies humaines et de reconstruire ; à l'inverse, les situations de fragilité et de conflit violent sont presque toujours caractérisées par de faibles capacités, notamment au niveau des institutions de l'État. Dans les deux cas, évaluer les besoins et planifier le relèvement peut aider à combler les lacunes en matière de capacités : l'évaluation après une catastrophe peut avoir un effet catalyseur sur le renforcement des institutions nationales et des capacités techniques et institutionnelles dans le pays en matière de prévention, alors que la planification du relèvement après une catastrophe peut contribuer à une compréhension commune parmi les parties au conflit et servir de base pour transformer les institutions et leur permettre d'accroître leurs capacités à répondre aux besoins de la population.

Soutenir un cadre commun pour la planification du relèvement dans des situations de conflit et de fragilité

Le relèvement efficace de pays sortant d'un conflit ou d'une situation de fragilité qui dure depuis longtemps dépend de la réponse fournie par les institutions nationales et locales, mais aussi par les donateurs et d'autres acteurs clés tels que l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes et missions de consolidation de la paix, qui apportent des capacités et des ressources. Un plan établi par le pays est nécessaire pour résumer les priorités stratégiques pour le relèvement, mais il ne faut pas s'attendre à un plan national mis en œuvre par le gouvernement tel qu'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Étant donné la nécessité d'un processus de planification dirigé par le pays pouvant déboucher sur un pacte national/international, ainsi que les capacités limitées des autorités nationales au lendemain d'une catastrophe, il est nécessaire que les acteurs internationaux apportent un appui aux autorités nationales pour définir les priorités. C'est cette articulation de la responsabilité commune qui définit le cadre dans lequel les partenaires internationaux aligneront leur assistance et par le biais de laquelle le gouvernement et les partenaires nationaux et internationaux pourront assurer le suivi du processus d'évaluation.

L'Évaluation des besoins en situations d'après-conflit (PCNA) dresse la carte des principaux besoins du pays ; les équipes responsables de chaque domaine, composées d'experts techniques nationaux et internationaux, entreprennent des évaluations sur dossier et sur le terrain visant à l'exhaustivité, mais reconnaissent qu'en raison du contexte post-catastrophe, les données seront incomplètes ou rudimentaires et que l'accès aux parties prenantes et aux communautés peut être entravé par des problèmes d'ordre logistique ou relatifs aux conditions de sécurité. En utilisant ces informations, la Matrice des résultats pour la transition (TRM) est élaborée, dans laquelle sont énoncées les principales étapes sur le terrain dont la carte a été dressée par le PCNA. Les actions prévues dans la Matrice des résultats pour la transition représentent les dimensions stratégiques de la consolidation de la paix et de l'atténuation du conflit en se référant à des actions spécifiques tenant compte du sexe, de l'origine ethnique, de l'âge ou du secteur géographique.

Le Matrice des résultats pour la transition présente ainsi une sélection d'actions prioritaires et de résultats avec leurs incidences financières, et permet aux parties prenantes nationales et internationales d'aligner leurs efforts pour assurer la réussite de la transition, réduire le risque de retomber dans un conflit violent et prendre les mesures rapides qui sont nécessaires pour édifier un état responsable, efficace et à même de répondre à la situation..

Historiquement, les évaluations des besoins ont pratiquement toujours été liées à des accords de paix officiels ; mais la révision, en 2007, de la méthode PCNA-TRM prévoit expressément toute une gamme de circonstances dans le cadre desquelles la planification du relèvement peut être pertinente ; lorsqu'un i) il y a eu des avancées soudaines dans un processus de paix ou de transition politique, nécessitant un budget et un plan clairement établis pour appuyer le processus ; ii) un processus de paix ou de transition politique se trouve dans une phase dans laquelle les médiateurs estiment qu'il est utile pour les parties prenantes de se concentrer sur la planification de la transition dans la pratique ; iii) une transition postérieure — par exemple, d'un gouvernement de transition à un gouvernement élu — requiert un nouveau processus pour confirmer les priorités nationales ; iv) une crise politique, sécuritaire, économique ou sociale requiert une réévaluation des priorités et des plans de relèvement.

La Matrice des résultats pour la transition fait partie intégrante des **Principes d'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires** de l'OCDE/CAD et de la **Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement**. Le PCNA-TRM a été approuvé pour servir de point d'entrée pour la planification du relèvement après une catastrophe par le Groupe de travail conjoint GNUD/CEAH sur les problèmes de transition (avril 2007) et par les dirigeants des banques multilatérales de développement (octobre 2007), et a été mise en exergue par les membres de la réunion thématique des experts de l'OCDE/CAD sur la planification intégrée comme plateforme commune (février 2008).

Vers un cadre commun pour un processus multipartite de PDNA et de planification du relèvement

L'efficacité du relèvement et du passage de la phase des secours à celle du développement après une catastrophe nécessite de procéder à une évaluation des besoins et à un processus de planification du relèvement dirigés par le pays, souvent avec un appui international, pour déterminer les dommages, les pertes et les besoins de relèvement et, très souvent, élaborer une stratégie de relèvement, dans le cadre d'un processus inclusif multipartite, qui servirait d'outil pour la planification, la coordination et la gestion des efforts de relèvement. Cela tient en grande partie à la nécessité d'évaluer les besoins et de planifier le relèvement de façon efficace, mais aussi à la manière de lier les plans nationaux à des dispositifs efficaces de mise en œuvre des programmes de relèvement au niveau local.

L'environnement consécutif à une catastrophe est souvent caractérisé par un large éventail de parties prenantes qui sont mobilisées pour appuyer le relèvement et le passage de la phase des secours à celle du développement. Leur réponse est généralement guidée par une évaluation des besoins et des exercices de planification entrepris par des particuliers ou des groupes d'organismes en parallèle. Le champ d'application et la rigueur de telles évaluations sont variables, et elles sont entreprises à différents moments au cours de la phase de réponse. Les premières évaluations des besoins sont réalisées par les acteurs humanitaires au cours des premiers jours de la phase d'urgence. Ces pratiques variables génèrent des compréhensions contradictoires des besoins et des possibilités de relèvement, posent des problèmes de coordination et utilisent les ressources inutilement, ce qui se traduit par des actions de relèvement sous-optimales, comme le fait de reconstruire sans tenir compte des risques ou de ne pas soutenir l'accomplissement des objectifs de développement à long terme.

C'est la raison pour laquelle des travaux intensifs sont en cours visant à améliorer la coordination entre les acteurs nationaux et internationaux qui appuient la planification et la mise en œuvre du relèvement dans des pays à haut risque et l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales et les principaux bailleurs de fonds, tels que l'Union européenne. La répartition des tâches entre les parties prenantes, en fonction de leurs avantages comparatifs dans une situation donnée, peut accroître encore l'efficacité de l'aide.

Des discussions sont ancrées dans le cadre d'un partenariat entre les organismes des Nations Unies – pilotés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en sa qualité de président du Groupe de travail thématique du Comité permanent inter-organisations sur le relèvement accéléré, la Banque mondiale et la Commission européenne. Ce partenariat est mené en étroite collaboration avec un groupe de pays à risque, les membres du Comité permanent inter-organisations, le Groupe de travail thématique du Comité permanent inter-organisations sur le relèvement accéléré, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et les bailleurs de fonds intéressés et en synergie avec les travaux sur la mise au point de méthodes améliorées d'évaluation des besoins humanitaires qui sont menés dans le cadre de la réforme de l'action humanitaire.

Un guide pour l'évaluation des besoins et la mise au point d'une stratégie pour le relèvement multipartite est en cours d'élaboration. Ce guide, qui fournira une référence facile à utiliser et axée sur l'action pour les décideurs, pourra être utilisé au cours des premières phases de la planification du relèvement après une catastrophe. Le guide sera accompagné de protocoles de coopération visant à assurer une coordination efficace entre l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Union européenne à l'appui des processus d'évaluation des besoins et de planification du relèvement menés par le pays. Le fait que des pays à haut risque aient participé à l'élaboration et à l'application du guide et des procédures opérationnelles assure que ce

processus correspond à la réalité et répond aux besoins du point de vue des pays. Il sert également à renforcer les capacités nationales dans les pays à haut risque avant et après une catastrophe afin de mieux gérer les processus de relèvement.

Les deux principaux axes de l'évaluation du relèvement sont traités dans ce guide, à savoir la détermination des besoins de relèvement humain et l'estimation de la valeur des dommages et des pertes. Ce guide fait fond sur l'expérience acquise avec les différents outils et méthodes disponibles pour évaluer l'impact des catastrophes. Ces outils sont notamment les outils sectoriels élaborés et utilisés par les organismes chefs de file sectoriels ou thématiques du système des Nations Unies, le CE/CCR, ainsi que la méthode DaLA élaborée par la CEPALC de l'ONU, qui est régulièrement employée par la Banque mondiale. Ce projet soutient les objectifs du Programme international de relèvement et, de manière plus générale, la réalisation du Cadre d'action de Hyōgo.

Annexe 2.

Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise et d'après-crise

Préambule

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le président de la Banque mondiale, conscients des rôles cruciaux et complémentaires que jouent nos organisations respectives dans l'appui à un relèvement rapide et durable pendant et après des crises, sont déterminés à renforcer le partenariat entre nos organisations afin de faire en sorte que la réponse internationale soit plus efficace et durable.

Afin d'atteindre les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pousse la communauté internationale à intervenir dans des situations de crise et d'après-crise et mène un large éventail d'activités, notamment la fourniture et la coordination de l'action humanitaire, l'appui à la réconciliation nationale, le rétablissement et le maintien de la paix et de la sécurité, les processus politiques de transition, la gouvernance démocratique, le relèvement et le développement. Conformément à son mandat pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale finance l'essentiel des activités de soutien au renforcement des institutions nationales, à la résilience et au relèvement sur le plan économique et social dans les pays vulnérables à des catastrophes naturelles et à des conflits. Nous reconnaissons l'interdépendance de telles activités et l'importance de cadre intégrés en matière de politiques, de sécurité et de développement, afin de réaliser un relèvement durable et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'évolution de la situation au sein de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations Unies a ouvert de nouvelles perspectives pour notre partenariat productif. L'ONU a mis en place des structures et des processus visant à assurer une approche plus intégrée à l'échelle de l'ONU et une réponse efficace dans des contextes de crise et d'après-crise, notamment les efforts visant à appliquer le concept d'unité dans l'action, des processus de planification intégrés, et une architecture qui évolue pour la consolidation de la paix et la réforme de l'action humanitaire. La Banque mondiale a également élaboré de nouvelles politiques et de nouveaux instruments visant à renforcer la rapidité et l'efficacité de la réponse dans des situations de crise et d'après-crise.

Faisant fond sur ces mesures, nous nous félicitons des progrès déjà en cours visant à renforcer la coopération entre la Banque mondiale et les organismes des Nations Unies. D'importantes synergies pratiques ont été réalisées en coopération avec les autorités nationales dans des situations telles que la République démocratique du Congo, Haïti et le Liberia et des régions d'Indonésie qui ont été frappées par une catastrophe. La collaboration dans le pays est appuyée par un resserrement de la coordination stratégique et l'élaboration de politiques collaboratives au niveau des sièges, notamment l'établissement d'approches conjointes des évaluations et de la planification du relèvement après une catastrophe, et la participation de la Banque mondiale à la Commission de consolidation de la paix. La Banque mondiale et l'ONU ont également collaboré en fournissant une expertise et des conseils sur les aspects économiques et relatifs au développement de l'établissement de la paix et de la gouvernance économique après une crise.

Notre partenariat dépendra des particularités du contexte particulier, de l'évolution des situations de crise et des différents partenaires nationaux et internationaux prenant part au processus. Une approche souple restera la caractéristique principale d'une réponse efficace. Notre partenariat peut encore être resserré en clarifiant les principes de base pour notre collaboration et en renforçant les mécanismes de coordination et de coopération stratégiques et opérationnelles. Ces mécanismes sont notamment une communication régulière, une planification opérationnelle et stratégique, une interopérabilité financière et l'approfondissement de la culture de collaboration.

1. Principes directeurs

L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale souscrivent aux principes suivants dans le cadre de notre engagement respectif dans des contextes de crise :

- Nos rôles et nos mandats diffèrent, mais nos efforts sont interdépendants et doivent se renforcer mutuellement.
- Des efforts intégrés sont particulièrement importants dans le cadre des activités menées avec les autorités et les partenaires nationaux si l'on veut renforcer les capacités nationales nécessaires pour une prévention et une réponse efficaces et soutenir la mise en œuvre du relèvement du pays et des stratégies de développement comportant un volet politique, économique, social et relatif à la sécurité et aux droits de l'homme dans le cadre de l'État de droit et de la bonne gouvernance.
- Nous devons faire preuve de souplesse pour répondre aux différents besoins d'un pays, en prenant en compte la situation dans le pays, les priorités du pays, les tâches mandatées par l'Organisation des Nations Unies, une répartition adéquate des responsabilités et du rôle des autres partenaires régionaux et internationaux.
- En ce qui concerne l'action humanitaire menée par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, les principes humanitaires reconnus de neutralité, d'impartialité et d'indépendance seront respectés.

2. Renforcer notre collaboration en situation d'après-crise

Un partenariat stratégique et opérationnel efficace sera facilité, entre autres, en accomplissant dans un premier temps des progrès dans les quatre domaines suivants :

2.1 Communications. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale renforceront les mécanismes destinés à assurer des contacts institutionnels efficaces et cohérents dans des situations de crise et d'après-crise, notamment en appliquant le protocole de communications suivant :

Si une crise survient ou que la situation dans le pays connaît un net changement, des contacts immédiats sont établis entre les hauts responsables de la Banque mondiale et du système des Nations Unies dans le pays (normalement le directeur de pays ou le gestionnaire de pays pour la Banque mondiale et le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) et le coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire pour le système des Nations Unies.

Au niveau des sièges, les points de contact institutionnels convenus et la liaison entre les bureaux de pays appropriés appuient la communication au niveau du pays.

Les points de contact institutionnels sont chargés d'assurer un partage et une coordination efficaces des informations entre les sièges et les bureaux extérieurs, et notamment de prendre en charge les problèmes qui peuvent être réglés au niveau du pays, ainsi que la communication permanente.

Une communication régulière au niveau du pays entre la Banque mondiale et les fonctionnaires du système des Nations Unies est maintenue par le biais des mécanismes de coordination en place, tels que l'équipe de pays des Nations Unies.

2.2 Évaluation, planification et cadres opérationnels. Bon nombre de processus de planification pour déterminer l'appui du système des Nations Unies et/ou de la Banque mondiale à des pays confrontés à des situations de crise ou d'après-crise sont en cours de révision. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale reconnaissent que le dialogue et l'engagement stratégiques à un stade précoce constituent une base essentielle qui peut être mise à profit lorsque la gestion de la crise et les efforts de relèvement passent de la planification à la mise en œuvre, et conviennent :

Dans les cadres existants, de soutenir la prise en main par le pays, dans le respect des principes humanitaires, de faire en sorte que les processus d'évaluation et de planification stratégique soient menés dans le cadre d'une coordination plus étroite en ce qui concerne les questions humanitaires, politiques, de sécurité et de développement, notamment la participation aux processus de planification respectifs et l'élaboration de cadres de références/résultats communs et de processus conjoints de suivi et d'examen.

Dans le cadre de ces efforts, d'utiliser une méthode commune pour procéder à des évaluations des besoins après un conflit ou une catastrophe et d'appliquer une approche concertée de la planification et du relèvement.

De collaborer dans le cadre de l'analyse et de la présentation des besoins de financement externe, notamment les liens entre les différentes composantes à financer.

2.3. Politiques et procédures de financement

L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale reconnaissent que les efforts visant à renforcer la collaboration en ce qui concerne les mécanismes de financement sont cruciaux pour accroître les possibilités de collaboration. L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale sont résolues à faire le nécessaire pour créer les arrangements appropriés à cet égard.

2.4. Une culture de collaboration

Afin de renforcer la culture de collaboration et de promouvoir un enrichissement mutuel entre les deux institutions, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale :

- Participeront aux programmes de formation respectifs pertinents organisés à l'intention du personnel sur le terrain et au niveau des sièges, et élaboreront, selon que de besoin, des programmes de formation conjoints visant à renforcer la compréhension des approches communes par le personnel et des instruments et des approches appliqués selon les différents mandats et champs d'action de chaque organisation ;
- Organiseront des réunions conjointes et des séances d'information régulières sur les approches à appliquer dans des situations de crise et d'après-crise ; et
- Organiseront des exercices conjoints d'enseignements tirés, des missions conjointes s'il y a lieu, et des études et des évaluations conjointes ;
- L'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale conviennent de réexaminer le partenariat à intervalles réguliers – à la fois de manière générale et dans le contexte d'expériences dans les pays – afin d'ajuster les arrangements institutionnels et de présenter des informations sur les bonnes pratiques, de recenser les possibilités et les difficultés et de s'assurer que l'impact de notre collaboration sur l'efficacité de la réponse dans des situations de crise et d'après-crise fait l'objet d'une attention continue.

Annexe 3.

Annexe opérationnelle au partenariat GNUD-BM pour les situations d'après-crise

Préambule

Dans le cadre de la déclaration ONU-BM sur les situations de crise et d'après-crise, l'objectif de cette note de partenariat est d'ancrer une plateforme opérationnelle commune pour une réponse coordonnée entre la Banque mondiale et les organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) dans des situations d'après-crise, en :

1. Établissant un ensemble de principes convenus pour orienter et appuyer la collaboration entre le GNUD et la BM dans des situations de crise et d'après-crise,
2. Définissant les voies de communication, les processus d'évaluation et de planification pour déterminer la collaboration au niveau du pays et établir clairement les rôles et les responsabilités, en particulier en ce qui concerne les domaines d'intervention et de coordination thématiques qui se chevauchent, que le GNUD et la BM s'engagent à suivre dans des situations de crise et d'après-crise.
3. Définissant les grandes lignes des mesures à prendre pour renforcer l'interopérabilité des membres du GNUD et des procédures de la BM, notamment les dispositions juridiques et fiduciaires.

1. Principes directeurs

Le GNUD et la Banque mondiale conviennent que :

- i) L'objectif de leur collaboration est de renforcer la résilience des pays face à des crises en répondant aux besoins immédiats et en assurant les moyens de subsistance des populations vulnérables, en appuyant une consolidation de la paix durable et en renforçant les capacités des institutions locales et nationales pour qu'elles puissent mener des activités de prévention, des actions et un relèvement efficaces débouchant sur le développement à long terme.
- ii) Une collaboration renforcée entre le GNUD et la BM est cruciale pour améliorer à la fois la rapidité et l'efficacité de l'exécution et de la mise en œuvre de la réponse destinée à répondre aux besoins prioritaires dans des situations de crise et d'après-crise.
- iii) Les décisions relatives à la collaboration entre le GNUD et la BM et à la répartition des responsabilités doivent être guidées par la situation dans le pays, en tenant compte de la diversité des besoins et des capacités des institutions nationales et locales, ainsi qu'une diversité des bailleurs de fonds internationaux et des institutions partenaires, et par l'objectif d'améliorer les résultats en matière de développement dans chaque pays déterminé.

Le GNUD et la BM possèdent des forces très complémentaires, sur la base de leurs mandats et de leurs capacités respectifs, pour appuyer les autorités nationales et leurs populations dans des situations d'après-conflit et de catastrophes naturelles. En particulier, les organismes, fonds et programmes du GNUD fournissent un élément essentiel de la réponse globale de l'ONU à une situation de crise et d'après-crise, lorsque les efforts en matière sécuritaire, politique, humanitaire et de développement sont conjugués en vue d'assurer un appui cohérent aux besoins de consolidation de la paix d'un pays. La Banque mondiale est un organisme de financement essentiel du relèvement après une crise et entretient des relations et un dialogue soutenus avec les gouvernements de pays en développement en ce qui concerne les stratégies pour la réduction de la pauvreté, la planification et la budgétisation, notamment en matière de prévention, d'atténuation et de relèvement après un conflit. À ce titre, une coordination améliorée entre les membres du GNUD et la Banque mondiale peut contribuer nettement à un passage efficace, dirigé par le gouvernement, de la phase des secours à celle du développement.

Au cours des dernières années, un partenariat très productif a été établi entre le GNUD et la BM et a amélioré la collaboration dans des situations de crise et d'après-crise. Ce partenariat de collaboration a notamment consisté : i) à mettre en place une approche commune pour les évaluations des besoins après un conflit et les matrices de résultats axés sur la transition (PCNA/TRM) et leur coordination avec les processus de planification des opérations humanitaires et de maintien de la paix ; ii) à

recourir à plusieurs mécanismes de fonds d'affectation spéciale multidonateurs (à deux guichets et à guichet unique) et à d'autres modèles de transferts de fonds d'une institution à une autre, iii) à mener des opérations conjointes au niveau du pays ; iv) à mener des activités conjointes visant à renforcer les capacités du pays pour ce qui est de la coordination de l'aide, à préparer des conférences de donateurs et à appuyer des groupes donateurs clés ; et v) à organiser une formation et des séances d'information à l'intention du personnel.

Si le partenariat s'est resserré au cours des dernières années, le GNUD et la BM considèrent qu'il est possible de renforcer encore leur coopération institutionnelle en tenant compte, par exemple, de tous les enseignements tirés de l'expérience acquise au niveau d'un pays et en mettant à profit l'évolution de la situation, par exemple en ce qui concerne l'architecture de la consolidation de la paix, le PCNA et les nouvelles mesures d'action rapide de la BM. Ces initiatives ont vu le jour dans un contexte plus large d'harmonisation et en partenariat avec des partenaires internationaux bilatéraux et multilatéraux. La présente note vise à encourager les activités conjointes entre le GNUD et la Banque, lesquelles continueront de suivre une approche souple pour saisir les nouvelles possibilités de collaboration au-delà du champ d'application de la présente note afin de répondre à des besoins opérationnels qui évoluent.

2. Dispositions pour une collaboration resserrée dans des environnements d'après-crise

2.1 Protocole de communication : Le GNUD et la Banque renforceront les mécanismes visant à assurer la cohérence et l'efficacité des contacts institutionnels lors d'une crise ou d'une situation d'urgence, en appliquant le protocole suivant :

Des contacts immédiats en cas de situation de crise ou d'après-crise sont établis entre les plus hauts responsables de la Banque mondiale et du système des Nations Unies au niveau du pays (généralement le directeur de pays ou le gestionnaire de pays pour la Banque mondiale et le coordinateur résident du système des Nations Unies [et le RSSG, le cas échéant]).

Simultanément, les équipes institutionnelles chargées de l'assistance après une crise à New York, Genève, et Washington s'assureront qu'elles sont en contact. Pour le GNUD, le point de contact institutionnel sera le Bureau de la coordination des activités de développement (UNDOCO), en tant que facilitateur des mécanismes de prise de décision du Groupe de travail GNUD-CEAH ; pour la Banque mondiale ce sera le Groupe des États fragiles et affectés par un conflit pour les crises liées à un conflit, et l'Équipe de gestion des risques pour les catastrophes naturelles.

Les équipes institutionnelles de la BM et du GNUD sont chargées d'assurer qu'il existe un échange et une coordination des informations efficaces entre les sièges et les bureaux de pays, et entre les organismes, ainsi que pour résoudre des problèmes susceptibles de survenir sur des questions spécifiques GNUD/BM qui ne peuvent l'être au niveau du pays.

2.2 Évaluation, planification et détermination de la répartition des tâches, en s'inspirant des meilleures pratiques. Aux fins de renforcer notre engagement institutionnel d'utiliser des outils communs pour mieux éclairer la prise de décision sur le terrain et appuyer une application plus systématique des bonnes pratiques et des expériences pertinentes entre les pays, le GNUD et la BM conviennent :

D'utiliser une méthode commune pour les évaluations des besoins et la planification du relèvement après un conflit et après une catastrophe (PCNA/PDNA).

D'étendre les informations disponibles aux équipes de pays sur les enseignements tirés des expériences d'autres pays en matière de coordination et de répartition des tâches à l'appui des efforts menés au niveau du pays, afin d'établir clairement les rôles et les responsabilités.

S'assurer que la coordination et les dispositions concernant les rôles et les responsabilités incluent les institutions nationales, les principaux partenaires internationaux, la société civile et le secteur privé.

Afin de renforcer l'efficacité de la collaboration et de s'assurer que ces questions sont traitées comme il se doit, les membres du GNUD et la BM conviennent de se concerter pour encourager et appuyer les équipes de pays faisant face à des situations de crise et d'après-crise particulières et d'utiliser de manière efficace les outils et les instruments existants, notamment en procédant à des échanges d'informations et en fournissant un appui technique. Lorsqu'il existe des méthodes et des outils communs convenus, le GNUD et la BM encourageront les équipes de pays à en faire usage et assureront un appui à ces équipes de pays.

S'il n'y a pas de méthodes ou d'outils communs en place, les équipes de pays encourageront la cohérence en ce qui concerne l'utilisation des outils et méthodes respectifs, au niveau du pays.

Les méthodes et instruments communs indiqués ci-après sont actuellement en place :

- Pour les évaluations : l'Évaluation des besoins en situations d'après-conflit (PCNA) ; le Programme conjoint GNUM-BM sur les PCNA ; l'Évaluation des besoins après une catastrophe (PDNA) ;
- Pour le financement : l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale ont collaboré à des évaluations indépendantes des résultats des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, à l'issue desquelles des recommandations ont été formulées et des exemples de bonnes pratiques fournis sur les réformes actuellement menées au sein de l'ONU et de la BM en vue d'améliorer les résultats des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et en ce qui concerne l'adaptation des fonds d'affectation spéciale multidonateurs au contexte et aux objectifs du pays ;
- Pour chacune de ces questions/activités, le GNUM et la BM s'engagent à partager les enseignements tirés par d'autres pays avec les équipes de pays et à appuyer des exercices au niveau des pays visant à déterminer les rôles et les responsabilités sur la base de ces enseignements tirés, dans les domaines où le GNUM comme la BM peuvent apporter une contribution.

Dans chacun de ces domaines, le but devrait être d'accroître l'efficacité de l'appui fourni et de réduire les coûts de transaction pour le gouvernement, les donateurs et les partenaires régionaux et internationaux. Ces domaines sont notamment :

- L'élaboration de politiques une assistance technique pour les plans de relèvement sectoriels et nationaux ;
- L'appui à la préparation de conférences de donateurs et d'autres réunions de coordination ;
- L'appui à la capacité nationale de planification et de coordination de l'aide, notamment le suivi des flux d'aide ;
- L'appui aux capacités nationales en matière de systèmes de suivi et d'évaluation ;
- Les programmes et projets sectoriels, notamment la planification, l'estimation des coûts, la mise en œuvre et l'exécution ;
- Le financement, notamment l'appui budgétaire et la mise en commun des fonds ;
- Le renforcement des capacités, tant au niveau national que sous-national, notamment l'analyse des capacités de mise en œuvre ;
- La collecte de données et la gestion et l'échange d'informations, à l'appui des systèmes nationaux ;
- La coordination entre la planification politique/sécuritaire (opérations de maintien de la paix, s'il y a lieu) et humanitaire et les processus de planification du relèvement national par les pouvoirs publics ;
- La coordination internationale, tant pour les plans de relèvement sectoriels que pour les plans de relèvement nationaux.

2.3. Financement. Le GNUM et la BM reconnaissent que les efforts visant à renforcer la collaboration en ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et à résoudre les problèmes actuels liés au manque d'interopérabilité entre les cadres juridiques et fiduciaires respectifs sont cruciaux pour accroître les possibilités de collaboration et aider les autorités nationales à gérer l'assistance internationale destinée au relèvement dans des situations de crise et d'après-crise.

Les deux partenaires conviennent que, sur la base des meilleures pratiques et expériences, une procédure plus prévisible doit être mise en place afin d'établir un dispositif de financement adéquat. La décision finale en ce qui concerne le dispositif de financement adéquat est prise par le gouvernement du pays (ou les partenaires nationaux concernés). Une telle décision devrait normalement tenir compte des préférences des donateurs potentiels et serait faite sur une recommandation conjointe du système des Nations Unies et de la Banque mondiale, avec d'autres institutions multilatérales si le contexte le justifie. Cette approche renforcera la coopération entre l'ensemble des parties et contribuera à réduire les coûts de transaction et à améliorer l'efficacité et le respect des délais.

Compte tenu de ce qui précède, lorsqu'une décision doit être prise quant à la configuration adéquate du dispositif de financement, les représentants dans le pays de l'équipe de pays des Nations Unies et de la Banque mondiale seront guidés par les considérations suivantes :

i) la situation propre au pays, en tenant compte de facteurs tels que la finalité du fonds d'affectation spéciale multidonateurs ; les capacités du gouvernement et le moment le plus réaliste pour assurer la transition vers les dispositifs d'exécution du gouvernement ; les avantages comparatifs des différents organismes en ce qui concerne les objectifs du fonds, notamment les activités à couvrir, la rapidité de décaissement requise pour produire des effets rapides, le degré de priorité des besoins prévus dans le budget et hors budget et les conditions d'appui budgétaire direct.

ii) L'analyse des principales options en ce qui concerne les configurations du dispositif de financement dans une structure de gouvernance unique, qui comprend :

Un modèle à deux guichets : dans lequel, en tenant compte des facteurs énumérés au point i) ci-dessus, les avantages comparatifs soit de la BM (d'une part) soit du GNUD (d'autre part) méritent une répartition des responsabilités en matière d'administration (notamment l'application des règles et des procédures par la partie chargée de la mise en œuvre aux activités qu'elle administre),

Un modèle à guichet unique : dans lequel, en tenant compte des facteurs énumérés au point i) ci-dessus, les activités relèvent principalement des avantages comparatifs soit de la BM (d'une part) soit d'une GNUD (d'autre part), de sorte qu'un seul administrateur des fonds suffit. En application de cet accord, chaque organisation qui est signataire de l'accord relatif aux principes fiduciaires, lorsqu'elle reçoit une distribution de fonds du fonds, dépense ces fonds conformément à ses propres règles et procédures et conformément à son propre cadre fiduciaire et de contrôle.

Des fonds séquentiels semblables au modèle à deux guichets, mais dans le cadre desquels les activités diffèrent au niveau du calendrier d'exécution et sont menées de manière séquentielle avec un chevauchement minimal dans le temps.

Si les prenantes sur le terrain ne sont pas du même avis, les représentants dans le pays du système des Nations Unies et de la Banque mondiale devraient consulter leurs représentants désignés respectifs au niveau des sièges.

3. Culture de collaboration

Afin de renforcer la culture de collaboration et de promouvoir l'enrichissement mutuel entre les deux institutions, le GNUD et la BM :

- Inviteront du personnel de chaque organisation à participer à des programmes de formation pertinents, et, selon qu'il conviendra et dans la mesure du possible, mettront au point des formations conjointes ou des séances d'information du personnel en vue d'améliorer la compréhension par le personnel des approches communes et de sensibiliser le personnel aux instruments et démarches relatifs aux différents mandats et champs d'action de chaque organisation et aux domaines d'action commune ;
- Mèneront des exercices conjoints d'enseignements tirés des expériences sur des exemples de collaboration réussie sur le terrain. De tels exercices serviront à alimenter le cadre commun susmentionné ainsi que les futurs programmes de formation conjoints.

En ce qui concerne les autres engagements souscrits dans la présente note de partenariat, le GNUD et la BM encourageront la participation à ces programmes d'autres institutions menant des activités d'assistance après une crise. Le GNUD et la Banque mondiale conviennent de réexaminer le partenariat à intervalles réguliers – de manière globale et dans le contexte des expériences dans les pays – en vue d'ajuster les arrangements institutionnels, de fournir des informations sur les bonnes pratiques, de recenser les possibilités et les contraintes et de s'assurer également que l'impact de notre collaboration sur l'efficacité de la réponse dans une situation d'après-crise fait l'objet d'une attention continue.